

Christian de Cacqueray

Préface
du cardinal Lustiger

La mort confisquée

Essai
sur le déclin des rites funéraires

C.L.D.

La mort confisquée

Essai sur le déclin des rites funéraires

*À ma femme,
compagne aimante et patiente
de mes pérégrinations funéraires.*

*Au père Bernard Bougon, s.j.,
sans qui ce livre n'aurait pas été écrit.*

*Aux bénévoles du Service catholique des funérailles
dont l'engagement ouvre de nouvelles voies.*

Christian de Cacqueray

La mort confisquée

Essai sur le déclin des rites funéraires

Préface du cardinal Lustiger

C.L.D.

Préface

Pour découvrir non pas la mort mais l'enterrement, il m'a fallu attendre d'être nommé curé d'une paroisse à Paris, à l'âge de quarante-trois ans. Car dans une grande ville comme Paris, ma tâche me contraignait à devenir l'un des maillons d'une chaîne de professionnels les entreprises de pompes funèbres.

Les hommes et les femmes de ma génération ont, très tôt, affronté dans des circonstances dramatiques l'expérience de la mort. Quant aux rites du deuil, je n'en connaissais que les traditions paisibles qui accompagnaient la mort des chrétiens dans la France d'alors.

Jeune curé, j'ai découvert dans une paroisse parisienne de surprenantes dérives que, dans les débuts de la mise en œuvre du concile Vatican II, nous espérions maîtriser. En fait, elles se sont installées dans nos mœurs au détriment, me semble-t-il, de notre sens de l'humain. Certaines civilisations antiques, se sont laissées empoisonner par l'excès de leurs rites mortuaires. Notre civilisation, au contraire, en prétendant les éliminer, permet en réalité à la mort d'étendre son emprise en toute liberté sur les comportements suicidaires des vivants. La mort règne masquée.

J'arrête là ces considérations. Car ces pages de Christian de Cacqueray tracent un tableau honnête, mesuré, réaliste et courageux des pratiques d'aujourd'hui. Elles sont le fait d'un honnête homme qui « connaît le métier ».

Il faut que vous les lisiez. Le style est alerte et la pensée vivement exprimée. Il propose des dispositions pratiques importantes pour permettre aux hommes et aux femmes de notre temps de trouver dans leur foi et dans la foi de l'Église, par quels signes témoigner à leurs disparus leur reconnaissance et leur affection, et de trouver aussi, avec le respect de ces moments de douleur, l'apaisement de leur deuil.

Les rites de deuil de l'Église rendent à la mort des hommes sa dignité et sa vérité. Ils aident les vivants à se libérer de la fascination qu'elle exerce sur notre civilisation qui la masque. La foi de l'Église porte, avec le Christ ressuscité, le fardeau de notre mort. Elle offre à des familles souvent séparées ou divisées jusqu'en leurs attitudes religieuses, la communion dans l'amour reçu de Dieu.

Ces pages vous intéresseront vivement, j'en suis certain. Mais, ce qui est beaucoup plus important, elles vous aideront à affronter l'événement du deuil, à trouver le chemin de la paix et de la consolation quand vous atteindra la mort de l'un des êtres qui vous sont chers. Chrétiens, prêtres, diacres ou laïcs, elles vous aideront à aider vos frères en cette épreuve inéluctable et ainsi à témoigner de votre espérance.

*Cardinal Jean-Marie Lustiger,
archevêque de Paris*

I

Ne dites pas à ma mère que je suis croque-mort, elle me croit directeur de la communication

Je suis entré aux pompes funèbres un 2 novembre, jour des morts. Je ne l'ai pas fait exprès, mais je ne suis pas prêt de l'oublier. En arrivant ce matin-là, j'ai remarqué tout ce que je n'avais pas vu lors de mes visites de pré-embauche : le marbre du bureau d'accueil en tout semblable à celui d'une pierre tombale, les costumes noirs et les mines déférentes qui vous saluent avec respect et surtout le silence. Un silence inhabituel dans une entreprise. Un silence de mort.

Ce jour-là, je suis resté cloîtré dans mon bureau. À part quelques visites d'usage pour faire voir ma tête, j'étais trop assommé pour en faire plus. Ce fut un jour de vertige et de doute. Il me venait par vague le sentiment que j'avais fait la plus grosse bêtise de ma courte vie professionnelle. En quittant à trente ans les rivages séduisants du monde du conseil pour le poste de directeur de la communication d'une entreprise de pompes funèbres, je venais de plonger dans l'absurde, l'impardonnable et surtout l'irréparable. Il me revenait alors la sentence d'une voix amie : « Si tu rentres là-dedans à ton âge, tu n'en sortiras plus. »

Bien vite, dans les dîners en ville, on allait se charger de me renvoyer le comique d'une telle situation. Avec qui allais-je donc communiquer ? Avec les morts, sans doute, ces clients captifs, bien enfermés cinq pieds sous terre ou réduits en cendres ? Ou serait-ce avec les futurs clients, au fond tous les vivants, tellement tentés par une offre si alléchante ?

Des soirées entre amis, j'en ai gâché des dizaines avec un tel job. J'ai découvert combien la mort fait peur, mais aussi combien elle fait parler. Des personnes amies ou inconnues m'ont débballé, entre la poire et le fromage, les histoires les plus personnelles d'obsèques, de dernières volontés ou de brouilles familiales. D'autres voyaient au contraire le côté singulier, presque branché d'une telle activité. Ainsi, le rédacteur en chef d'un magazine féminin, à qui je révélais qu'au cours de l'année qui venait de s'écouler on avait enregistré un déficit de mortalité, se voyait déjà signant un éditorial sur les morts qui ne meurent plus.

La réflexion la plus irritante et pourtant la plus souvent entendue concernait le marché de la mort : « Au moins, il n'y a pas de chômage dans ce métier, tu es sûr d'avoir toujours des clients » me disait-on. Outre que cette réflexion était toujours teintée d'une bonne dose d'ironie, il se trouve qu'elle était tout bonnement fausse.

Si la société qui venait de m'embaucher avait besoin d'un directeur de la communication, c'est justement parce que les clients se faisaient rares et que les pancartes : « La concierge est dans l'ascenseur » signées pompes funèbres Durand avaient vécu. Il me revenait donc la tâche de démontrer que, dans la mort comme ailleurs, les techniques modernes de la communication peuvent stimuler la demande. Or, je confesse que je l'ai cru. Certes, la tâche ne serait pas facile, mais c'est justement là qu'allait être l'intérêt et le mérite de mon travail.

Ce 2 novembre s'acheva pour moi par la visite impromptue d'un petit bout de femme brune qui poussa ma porte pour me dire avec un large sourire : « Un directeur de la communication qui reste la porte fermée, c'est pas bon signe. » J'étais prévenu, je n'avais plus le choix, il fallait plonger.

Devant moi s'ouvraient alors deux voies : soit je me laissais enfermer dans un rôle de technocrate des pompes funèbres, loin des réalités du terrain, soit au contraire j'allais au contact des hommes et des femmes du métier en acceptant de côtoyer la mort. Là, en effet, est la grande distinction au sein même de cette corporation : d'un côté, il y a ceux qui, à force de promotions internes, ont réussi à s'éloigner de ces réalités ; de l'autre, il y a le prolétariat funéraire, ces ouvriers aux mains rugueuses qui vont, chaque jour, transporter nos corps inertes, là où la mort les a fauchés. Ce sont eux dont les femmes se laissent toucher avec effroi en pensant aux dépouilles transportées dans la journée. Ce sont eux dont les enfants n'osent avouer à leurs camarades la profession de leur père. C'est pourquoi beaucoup rêvent qu'un jour ils accéderont au bureau des pompes funèbres, là où l'on manie la calculette et où l'on porte une cravate.

Pourtant, plus que dans n'importe quelle autre activité, ce sont les ouvriers qui incarnent le mieux la noblesse des métiers de la mort. Par leur travail, notre société n'est plus confrontée à ces réalités qu'elle a tant de mal à assumer. J'en ai connu qui exerçaient cette activité professionnelle depuis plus de trente ans. Trente ans de mises en bière et de fermetures de cercueils, trente ans à remonter les allées centrales des églises un cercueil sur l'épaule, trente ans à côtoyer la peine des autres en ayant l'air désolé et impuissant. Il y a comme une injustice sociale de ne pas rendre davantage hommage à ces hommes qui assument ce que nous ne savons plus assumer.

Quelques semaines après mon entrée aux pompes funèbres, je me décidai donc à partir « sur le terrain ». Seul au volant de ma voiture, je me dirigeai vers une grande ville où m’attendait un monde inconnu qui m’angoissait. Sur place, je n’aurai pas le droit d’exprimer la moindre réticence, la moindre émotion. Il faudra faire comme si tout cela m’était habituel. Ne suis-je pas devenu un des responsables d’une grande entreprise funéraire ?

Passées les présentations et les visites d’usage, je me souviens avoir été propulsé, sans préparation, dans la réalité la plus dure. Sans un mot d’avertissement, très naturellement, mon chaperon poussa la porte du laboratoire du funérarium que nous visitions. Sur le moment, je vis des hommes en blouse blanche qui s’affairaient autour d’une table. Puis progressivement, je découvris ce qui se passait : on était en train de procéder à la mise en bière d’une jeune fille, de dix ans à peine. À ses côtés, gisait une femme atrocement mutilée. L’une et l’autre étaient manifestement liées dans ce destin atroce. Chancelant, mais ne le montrant pas, mon regard interrogateur cherchait celui du directeur de l’établissement. En quelques mots il me résuma la terrible réalité : happées par un train, fauchées en pleine vie, la mère et la fille n’avaient pu s’échapper de leur véhicule. Les hommes qui assuraient ce travail le faisaient avec une infinie délicatesse. L’un d’eux poussait de grands soupirs, signifiant ainsi sa révolte devant l’injustice d’un tel drame. Pendant ce temps, un autre tentait de recomposer le visage de la mère, déformé par la collision.

Ces corps étaient là, entre des mains anonymes, dans un local fonctionnel. Quelques heures plus tard, je découvrirai à la une du journal régional une photo grand format de ce fait divers. Il y avait là comme un résumé de notre façon de vivre la mort : d’un côté des professionnels pour éviter à la société

d'être confrontée à une réalité qu'elle occulte, de l'autre des médias qui se font l'écho, jusque dans les détails les plus sordides, du moindre événement mortel.

En d'autres temps, pas si lointain, ces pauvres victimes auraient été l'objet des soins de mains féminines, voisines ou religieuses, avant d'être veillées par leurs proches. Au lieu de cela, devant moi, des chariots en fer blanc, des cases réfrigérées sous des néons blafards.

Des mères, ce jour-là, auront sans doute imaginé, en frissonnant, les derniers instants de cette femme voyant, impuissante, le train s'avancer vers elle. Certaines auront cherché dans le récit journalistique quelques détails pour se persuader que tout cela aurait pu leur arriver à elles, que c'est vraiment la fatalité, que la vie ne tient qu'à un fil. Ces morts auront été dans bien des esprits. Et pourtant, malgré cet élan de sympathie pour les victimes de ce drame, les deux corps restaient là, isolés dans la froidure de cette pièce sans âme, entre ces mains professionnelles, respectueuses, mais désespérément anonymes.

Dans le jeu des regards qui suivit mon entrée dans la pièce, je perçus l'étonnement de mes collègues de voir un cadre parisien venir se confronter à leur quotidien. « Il ne doit pas être déçu de son audace », ont-ils peut-être pensé. À moins que ma présence ait été, pour eux, un signe de la reconnaissance dont ils ont tant besoin.

Ce jour-là, au terme d'un périple qui me réservait d'autres laboratoires aux lumières toujours désespérément blafardes, je tentais une question, une formule anodine à propos de la dureté de ces métiers : « Cela ne doit pas être facile de faire ça tous les jours ». En prononçant ces mots, je les regrettais déjà. Moi le responsable, le gradé, je ne devais rien trahir de mon

émotion, je devais faire comme si tout cela m'était naturel. À quoi bon s'épancher si je veux être respecté ? Pourtant, je fus vite rassuré. À l'évocation de la dureté du métier, mon interlocuteur acquiesça, mais pour d'autres raisons : « C'est vrai, me dit-il, c'est dur d'être tous les jours sur les routes. » Incrédule, je pris conscience de l'abîme qui nous séparait. Il me faudrait donc, pour intégrer la corporation des professionnels de la mort, faire de tout ce que j'avais vu au cours de cette journée, mon ordinaire, une sorte de banalité qui n'atteindrait pas mon émotivité. Alors j'aurai franchi la frontière qui les sépare du reste de la société. Alors je serai de ceux pour qui la mort est un quotidien.

Malheureusement pour moi, à cela je ne suis jamais arrivé. Au point que je me suis souvent interrogé sur l'utilité qu'il y aurait à créer des lieux de parole pour les professionnels du funéraire ? N'auraient-ils pas ainsi la possibilité de décharger leurs esprits de réalités trop dures à porter seuls ? Fallait-il abattre ce mur du silence qui empêche es ouvriers de la mort de dire leurs souffrances professionnelles ? Cette hypothèse n'est en réalité même pas envisageable. Bien que l'alcoolisme touche encore certains de ceux qui exercent ces métiers depuis longtemps, il est de l'ordre de la fiction d'imaginer qu'un jour, des groupes de professionnels du funéraire partageront ensemble, ou raconteront à des psychologues la dureté de leur quotidien. Un ancien collègue m'a dit un jour : « Si tu veux les mettre tous par terre, continue sur ton idée. Ce que l'on fait ici est dur, c'est un fait, mais à quoi bon mettre le doigt dessus, obliger les gens à le dire ? »

Ce constat tient beaucoup au fait que le funéraire est traditionnellement un secteur masculin. « Porter un défunt en terre », l'expression traduit combien la force physique est à la base du service rendu. Il n'y a, pour s'en convaincre,

qu'à constater l'état de délabrement des dos des plus anciens professionnels.

Un jour j'ai rencontré un prêtre qui, avant d'entrer au séminaire, avait fait le choix courageux de se faire embaucher pendant plusieurs mois comme porteur dans une entreprise de pompes funèbres. Il en avait retenu, plus que toute autre chose, la lourdeur des cercueils. Il pouvait évoquer avec précision, comme si cela pesait encore sur ses épaules, tel défunt de forte corpulence, décédé par malheur au sixième étage d'un immeuble à la cage d'escalier si étroite.

Triviales aux yeux de notre monde, les réalités de la mort ne sont-elles pas, en fait, un ferment d'humanité ? Tout décès est source d'altérité. Ses manifestations sont crues, repoussantes même. Nul corps vivant n'échappe au cycle qui mène, par la mort, à la décomposition charnelle. C'est là une caractéristique importante de la vie. Que la société s'en protège, est bien normal. Mais qu'elle tente d'en nier jusqu'à l'existence, constitue une forme de violence sociale déshumanisante. Avoir professionnalisé tant des gestes qui entourent la mort est une commodité, mais pas un progrès. Et pour celles et ceux qui les assument chaque jour, il est bien difficile de ne pas sombrer dans l'endurcissement. C'est même une condition de survie.

Personnellement, de ma première immersion dans le quotidien funéraire, je ne fis guère de récit à mon entourage. J'ai vite compris que peu de gens autour de moi imaginaient que je pouvais voir des morts dans le cadre de mon travail. Étant données mes fonctions, cela ne pouvait pas m'arriver, cette épreuve ne pouvait pas m'être infligée. D'ailleurs, je n'étais pas croque-mort, mais directeur de la communication !

Les hommes et les femmes qui travaillent aux pompes funèbres ont des façons d'être et des rites qui sont à eux. Leur

onctuosité légendaire est en réalité une manière de s'adapter à un environnement souvent pesant. Lorsque l'on est à longueur d'année confronté à la peine et aux questions les plus intimes d'inconnus, il est bien difficile de rester soi-même, d'être naturel. On ne peut pas non plus feindre de pleurer avec les autres, ses clients. Alors, on essaie tout simplement d'être gentil, parfois jusqu'à l'excès. Dans bien des cas, on se compose un personnage. Le naturel est rare.

L'argent est à l'évidence un dérivatif puissant dans les professions funéraires. En gagner est un objectif qui aide à supporter le quotidien. En visitant les bureaux de pompes funèbres j'ai appris à me plier au dialogue traditionnel de la profession :

« Alors, Monsieur Dupond, comment va l'activité ? »
(comprenez : combien de décès ces derniers temps ?)

« C'est très moyen en ce moment. Le mois dernier a été bon. Mais depuis, c'est plus que calme », cette réponse étant faite avec un air d'inquiétude comparable à celui d'un agriculteur qui voit ses cultures dépérir faute de pluie. Ainsi, comme le dit l'adage, le malheur des uns fait bien le bonheur des autres. De même que les préoccupations des pompes funèbres ne seront jamais celles du commun des mortels.

Enterrer un notable, une personnalité connue à l'échelon d'une commune ou du pays, est ce qui réjouit le plus les pompiers funèbres, comme ils aiment à s'appeler. C'est alors que l'on gagne ses galons, que l'on acquiert ses références. On dit d'un confrère « qu'il a fait tel ancien ministre », ce qui signifie qu'il l'a enterré et qu'il a donc su assumer ce que cette activité recèle de plus prestigieux : le protocole. La simple évocation de cet art impose le respect. Rares sont ceux qui en ont fait une spécialité, mais

lorsque c'est le cas, ce sont des seigneurs, plongés à longueur d'année dans la chronique mondaine et les trombinoscopes.

Plus étonnant encore est la persistance, au sein même de cette profession, d'une forme de déni de la mort. Bien qu'on la côtoie tous les jours, il est parfois tabou de la nommer. C'est ainsi qu'un jour, je me suis fait vertement critiquer par des collaborateurs pour avoir annoncé le décès d'un salarié de notre entreprise en écrivant dans une note interne : « Monsieur Jacques est mort. » Stupéfait, je découvris qu'au lieu de cette formule jugée violente et déplacée, il aurait été préférable d'écrire : « Monsieur Jacques nous a quitté. » À force de travailler dans un monde qui nie la mort, les professions funéraires se sont donc elles-mêmes imprégnées des codes sociaux ambiants.

Dans mon parcours initiatique, les voyages à l'étranger m'ont aussi beaucoup appris. En Europe et en Amérique du Nord, j'ai découvert une étonnante variété de rites funéraires. Le premier de ces déplacements me mena en Grande-Bretagne. C'était juste après Pâques. À l'aéroport, je fus accueilli par un responsable local, fils et petit-fils de « funeral director ». Tout en lui exprimait une opulence tranquille. Assis dans son coupé Jaguar, nous étions si bas que je me souviens avoir découvert un Londres différent, vu à la hauteur des trottoirs.

Pendant ce séjour, je pense avoir vu plus d'Anglais morts que vivants. Le long week-end de Pâques justifiait une telle accumulation de défunts dans les locaux des pompes funèbres. Cette circonstance ne fit qu'accentuer le sentiment d'horreur qui m'habita tout au long de mon périple. La frontière, normale, entre le côté public des établissements et le côté professionnel se révélait être un mur, presque une montagne. D'un côté, des équipements pour la plupart propres et accueillants, de

l'autre des morgues douteuses où s'empilaient les défunts. Était-ce le fruit du légendaire pragmatisme britannique ou d'une mentalité protestante qui négligerait le défunt pour ne s'intéresser qu'aux vivants ? Toujours est-il que la vision de ces pièces réfrigérées, non cloisonnées, où l'on découvrait d'un seul coup d'œil une bonne vingtaine de corps inertes, fut pour moi une épreuve. Dans les laboratoires mitoyens on traitait, comme à l'abattoir, des corps à la chaîne, tout cela non loin du parking des véhicules où d'autres mains expertes vidangeaient et resserraient les boulons. C'était technique, déshumanisé et choquant. Et en même temps, je découvris en Grande-Bretagne, une mort plus naturellement présente dans le tissu urbain, grâce notamment à ces salons funéraires, disséminés dans les villes entre le *Pub* et le *Book store*.

Finalement, pour la première fois dans ma courte carrière, j'osais décliner la énième visite de laboratoire qui m'était proposée, et me réfugiais, sans complexe, dans la Jaguar « ras-le-bitume ».

Il y aurait encore bien d'autres singularités à évoquer parmi celles repérées au long de ce parcours initiatique : de l'arbre de Noël des enfants, où les cadeaux arrivent en corbillard, en passant par le gadget d'entreprise en forme de mètre. Bien des choses sont piégées dans une telle activité. Et pourtant, j'étais devenu le directeur de la communication, celui dont l'activité était censée redonner des couleurs à l'entreprise !

Dans un premier temps, nous avons tenté le recours à la publicité. Les données du problème n'étaient pas simples. Pouvait-on avoir recours aux médias les plus puissants, sans risquer de choquer un public fort peu désireux de se voir proposer une image de mort entre les couches-culottes et

les yaourts ? Le tout dans un contexte social très hostile aux sociétés de pompes funèbres ?

C'est alors que j'ai réalisé, en combattant mes propres timidités, que le monde de la publicité, amateur de coups, voyait en la mort le dernier des tabous à abattre. Autrement dit, que pour les plus grandes agences françaises, faire de la publicité pour une entreprise de pompes funèbres serait un moyen de montrer leur talent créatif et toute leur sensibilité.

Car, dans cette affaire, la moindre faute de goût risquait de produire l'effet inverse de celui recherché.

Pour moi, le plus délicat ne fut pas de stimuler les prestataires choisis, mais plutôt de freiner l'ardeur de mes collègues qui, voyant s'ouvrir la possibilité de mieux se faire connaître, rêvaient de vanter dans un spot télévisé les mérites de leur gamme de cercueils !

De cette expérience, je n'ai retenu que l'étonnant écho que les médias lui ont donné. En quelques heures, pratiquement tous les journaux télévisés ont diffusé le spot que nous venions de réaliser. La presse a salué le signe concret d'une évolution des mentalités. En effet, dix ans plus tôt, une première tentative de publicité pour les pompes funèbres à la télévision avait été interdite par le Bureau de Vérification de la Publicité !

Pour ma part, si je sentais que nous avions fait là un beau coup, l'avenir d'une telle démarche restait aléatoire. Passé l'effet positif d'une première réussite, la publicité ne pouvait pas durablement améliorer l'image d'une profession associée à l'événement le plus révoltant de l'existence.

Au fil du temps, passées ces premières expériences réussies, j'ai progressivement découvert que la question de la mort dans la société française était à un tournant. Je serais même tenté de

dater ce tournant. L'agonie du président Mitterrand, la façon dont le monarque républicain associa les Français à sa fin de vie, donna à notre société l'occasion de passer à une nouvelle étape dans l'histoire de son rapport à la mort. Bien sûr, cette histoire n'est pas propre à la France et concerne l'Occident tout entier. Mais c'est bien à ce moment-là que la mort, la vraie, commença à investir le débat public et à inspirer de nombreux écrivains et cinéastes. *La mort intime*, le livre de Marie Hennezel, récemment adapté pour le cinéma, fut un best seller entièrement consacré à des récits d'accompagnements de mourants jusqu'à leur dernier soupir. La préface de François Mitterrand reste pour moi une formidable admonestation à un monde qui, en refoulant la mort ignore qu'il « tarit la vie d'une source essentielle »¹. Le paradoxe apparent d'une vie qui aurait besoin de la mort pour être forte et féconde a résonné en moi comme un appel à l'action. Puisque ma mission, à bien des égards absurde, était de vanter les mérites d'une entreprise de pompes funèbres, peut-être pouvais-je en faire une occasion de nourrir et d'amplifier le débat public sur la mort. Et même si cette démarche avait des arrière-pensées commerciales, elle ne serait peut-être pas dénuée d'effets positifs.

Car à l'évidence, au tournant des années quatre-vingt dix, la France était mûre pour qu'on lui parle de la mort. Comme souvent, la demande a d'abord émané des corps intermédiaires, différemment concernés par cette question. Soignants, élus, représentants des cultes, ont manifesté une attente, parfois étonnante, d'entendre et de participer à une réflexion qui lève le voile sur la façon dont notre société accompagne la fin de vie, la mort et le deuil.

1 *La mort intime*. Marie de Hennezel, Robert Laffont, 1995.

Très vite les entreprises de pompes funèbres ont compris l'intérêt qu'il y aurait pour elles à devenir actrices de cette réflexion. C'est ainsi que j'ai été amené à organiser des conférences-débats à travers la France sur ces questions. Or, avec une telle affiche, nous avons rempli des salles que peu de personnalités politiques parviennent à remplir. Au total ce sont plusieurs dizaines de milliers de personnes qui sont ainsi venues entendre parler de la mort, prendre mieux conscience de tout ce qui se faisait dans leur ville autour de cette question. À chaque fois sur la tribune, des acteurs des soins palliatifs, des psychologues, des représentants des cultes et des pompes funèbres évoquaient leur combat pour humaniser la mort.

Dans chaque ville où nous avons organisé un tel débat, même dans les plus petites, nous avons trouvé une même mobilisation autour de la fin de vie et du deuil. Jamais nous n'avons eu la moindre difficulté à identifier les leaders locaux sur ces questions. Hommes ou femmes, nous les avons trouvés aux avant-postes d'un combat engagé depuis plusieurs années pour mobiliser les énergies autour de ces étapes de la vie.

À chaque fois, en animant ces soirées, j'ai pu mesurer la qualité et la sincérité de l'engagement de ces personnes. Pour tout le monde, communiquer son expérience, même sous la bannière d'une entreprise de pompes funèbres, comptait beaucoup. Ils étaient là pour témoigner afin de repousser le scepticisme d'une partie du corps médical, pour qui l'accompagnement des mourants n'est pas une priorité.

Le public de ces soirées était étonnamment jeune et féminin. Composé principalement de soignantes (infirmières et aides-soignantes), il communiait intensément à l'évocation des expériences d'accompagnement. Chaque soir, au terme du débat et après avoir répondu aux nombreuses questions de

la salle, un sentiment d'étonnement se lisait sur les visages. Nous avons passé deux heures à évoquer la mort sans qu'un seul instant notre intérêt ne se relâche. Malgré la diversité des opinions et des croyances, un profond respect mutuel caractérisait nos échanges. Même la délicate question de l'euthanasie et son actualité ne parvenaient pas à troubler la paix qui régnait au cours de ces rencontres.

De la profusion des témoignages entendus, j'ai retenu particulièrement ceux des personnes travaillant en gériatrie. Du fait de l'allongement de la durée de la vie, les conditions humaines de cet accompagnement ont beaucoup changé au cours des dernières années. À présent, ce sont de plus en plus souvent des personnes du quatrième âge qui entrent en maison de retraite. Après avoir épuisé toutes les possibilités de maintien à domicile, elles consentent à un ultime dépouillement, alors que leur condition physique ne cesse de se dégrader. L'évocation de ces fins de vie loin de toute attache familière a de quoi donner le vertige si l'on considère qu'elles concerneront, à l'avenir, de plus en plus de personnes.

Pris par l'écho que rencontrait notre démarche, je n'ai sans doute pas assez mesuré la distance qui pourtant se creusait entre le dire et le faire. Entre la belle promesse de nos discours et les mécaniques commerciales, de plus en plus à l'œuvre sur le terrain, le fossé se creusait. Ma frustration de ne pouvoir mettre en œuvre les valeurs qui nous animaient ne cessait de grandir. Mais que faire ? À quoi bon écouter ses utopies ? Les forces économiques en présence et le niveau de dé-ritualisation étaient si grands, qu'il me semblait vain de croire que l'on pourrait un jour changer quelque chose.

C'est à ce constat que je suis arrivé lorsque le hasard des rencontres m'a permis de découvrir que des responsables de

l'Église catholique souhaitaient depuis des années prendre une initiative dans le domaine funéraire. À leur contact, j'entrevis la possibilité d'exercer le métier de pompes funèbres, non plus en faisant de l'enrichissement d'actionnaires l'objectif premier, mais en redécouvrant, au nom de l'Évangile, toutes les richesses du service des personnes endeuillées. En plus de l'immense travail d'accompagnement assumé par les paroisses et dans les hôpitaux, nous pourrions assurer, dès l'annonce du décès, le service de l'organisation des obsèques. Des perspectives mobilisatrices s'ouvraient alors devant nous. Sans doute le chemin serait rude, mais le fait de contribuer à redonner du sens aux services funéraires valait mieux que les attraits d'une carrière toute tracée.

En décidant de quitter l'entreprise de pompes funèbres pour laquelle je travaillais pour créer le Service Catholique des Funérailles (SCF), sur lequel je reviendrai à la fin de ce livre, j'ai suivi une intuition que je crois juste et profonde. Pas une seconde je n'ai pensé, en agissant ainsi, trahir une profession dont j'admire le sens du dévouement et du service. Au contraire, je vis cette démarche dans un esprit de fidélité à un idéal qui s'est forgé au milieu des hommes et des femmes qui la composent. Notre action au sein du SCF n'est pas opposée à la leur. Elle entend contribuer à retrouver les chemins d'une ritualisation de la mort qui apporte la paix à l'homme d'aujourd'hui. Or, il ne peut qu'en résulter une revalorisation d'une activité qui en a cruellement besoin.

II

La mort obscène

« Depuis le haut Moyen Âge jusqu'au milieu du xx^e siècle, l'attitude devant la mort a changé, mais si lentement que les contemporains ne s'en sont pas aperçus. Or, depuis environ un tiers de siècle, nous assistons à une révolution brutale des idées et des sentiments traditionnels ; si brutale qu'elle n'a pas manqué de frapper les observateurs sociaux. C'est un phénomène en réalité absolument inouï. La mort si présente autrefois tant elle était familière va s'effacer et disparaître. Elle devient honteuse et objet d'interdit. »

Philippe Ariès

Le décès de ma tante Thérèse faisait remonter en moi, tandis que je me rendais à ses obsèques, une foule de souvenirs heureux. Cependant, à mesure que me m'approchais de l'adresse que l'on m'avait indiquée, une question m'intriguait : pourquoi étions-nous convoqués dans un funérarium pour célébrer l'adieu de cette femme catholique, fidèle tout au long de sa vie à la foi de ses ancêtres ?

Je me souviens avoir tourné longtemps avant de trouver, au cœur d'une zone dite « d'activités », ce bâtiment médiocre aux allures d'entrepôt, perdu entre des immeubles de bureaux, au

milieu d'allées désespérément désertes. Pas le moindre signe de vie alentour. Finalement, après un temps d'hésitation, je me résolus à garer ma voiture et à marcher vers l'établissement des pompes funèbres.

À l'intérieur, je découvris avec effarement la dure réalité : l'assistance relativement nombreuse et majoritairement catholique n'aurait pas d'autre lieu pour se réunir que l'étroit salon où était exposée ma tante dans son cercueil. Cette pièce, au faux-plafond délabré, ne pouvait en effet recevoir qu'un tiers de ceux que le deuil avait rassemblés. Plongés dans une semi-obscurité, nous ne pouvions que nous agglutiner dans une pièce sans chaleur ni valeur symbolique, technique par nature. Un homme en blouse blanche passait régulièrement la tête. Sa présence apportait à ce lieu indéfinissable, une note de respectabilité qui rappelait l'hôpital où pourtant nous n'étions pas.

Chacun d'entre nous semblait hésiter, se demandant, en un lieu si profondément inapproprié, à quelle cérémonie nous étions conviés. Au bout d'un moment, lorsque ceux, restés dehors, eurent compris qu'ils ne verraient ni n'entendraient rien, un prêtre en aube apparut. L'homme, de petite taille, l'air jovial, commença à parler. Ce n'était pas véritablement une prédication, mais une sorte d'évocation chaleureuse d'une vie dont il ne savait rien, mais dont il se doutait, sans trop de risque, qu'elle avait été pleine de la volonté de faire le bien, mais aussi sans doute de la part d'ombre présente en chacun de nous. Il faisait preuve, dans son propos, d'une connaissance certaine de la pâte humaine et d'un humanisme tout-terrain. La foi n'en était pas absente, mais elle passait davantage par l'évocation des petites choses de la vie que par l'affirmation des dogmes. Au fond, son discours épousait les caractéristiques du lieu : insignifiance et standardisation.

Nous assistions à ce que l'on a coutume d'appeler « une petite bénédiction », c'est-à-dire une version simplifiée du rite catholique des funérailles, une version avant tout commode pour tout le monde, car limitant les déplacements. La présence du prêtre assurait une dimension religieuse minimum. Le corps de ma tante pouvait à présent partir pour le crématorium afin d'y être brûlé conformément à sa volonté.

Cette première expérience d'obsèques familiales dans un funérarium, me laissa un sentiment amer. Nous n'avions pas trouvé, pour célébrer l'adieu à une chrétienne, ayant pratiqué sa foi jusqu'à sa mort, un lieu qui ait du sens, qui exprime la transcendance de Dieu. J'ignore les raisons qui ont conduit à un tel choix, mais je sens profondément combien il manifeste à lui seul une perte du sens des funérailles comme l'Église catholique propose de les vivre depuis des siècles.

Je me souviens aussi que cet adieu fut sauvé de l'indigence lorsque l'un de nous, non sans hésitation, eut le courage de prendre la parole. Personne ne l'avait invité à le faire. Aucun protocole n'en avait prévu le moment, mais une voix se fit pourtant entendre.

« Je vais vous lire quelques mots sur la vie de Thérèse et les souvenirs que je garde d'elle. » Commença alors, dans un style merveilleux, le récit coloré des petits détails de l'existence de notre chère disparue, de ses goûts et de ses manies, mais aussi de son courage et de son abnégation, sans oublier son humour caustique. Nos visages s'éclairaient d'un sourire irréprensible. C'était bien elle que ce récit faisait revivre dans nos cœurs. En un instant, les années du grand âge vécu comme un naufrage, s'effacèrent. Nous retrouvions alors la sœur, la mère, la grand-mère ou la tante qu'elle avait été pour nous. Ces minutes d'émotion, récit inachevé de la vie d'un

être aimé, comblèrent le vide laissé par cette cérémonie. En cela aussi notre rassemblement rejoignait les comportements d'aujourd'hui : dans la mort comme en bien des domaines de l'existence, l'émotion est préférée au rite traditionnel.

La tradition qui fonde les rites funéraires catholiques, repose d'abord sur un déroulement en trois temps : la prière au lieu où le défunt repose, la célébration paroissiale et le dernier adieu, au cimetière.

Ce parcours a en effet la vertu universelle d'ouvrir, à travers ses différentes étapes, le chemin du deuil. En quelques heures, les proches du défunt sont ainsi invités à en vivre un condensé. Leurs sens à vif percevront beaucoup de choses, jusqu'aux plus petits détails. Les paroles prononcées, les visages rencontrés, les lieux marqueront leurs cœurs et resteront gravés en eux pour longtemps.

Dans ce parcours rituel, il y a d'abord, autour du corps du défunt, le temps de veille. Il permet, pour ceux qui le vivent aujourd'hui encore à la maison, un temps intime de face à face avec celui qui n'est plus. C'est aussi pour tous ceux qui revoient le défunt, une occasion très concrète de confrontation avec la réalité de la mort. Un vieil adage populaire ne dit-il pas que : « La meilleure façon de ne pas rêver d'un mort (évocation ante-freudienne de ce que peut être un deuil non fait), c'est de l'embrasser » ? Et de fait j'ai souvent remarqué tout le bien que la présence d'un défunt, resté ou ramené chez lui jusqu'au jour de ses obsèques, faisait à ses proches. Alors, lorsque vient le moment de la fermeture du cercueil, au terme de plusieurs jours de ce long face à face entre le défunt et les vivants, règne souvent une paix extraordinaire mêlée au soulagement diffus de voir cette étape s'achever. Ainsi, cette jeune femme, les yeux rougis par les larmes et les nuits au

chevet de sa défunte mère prononça à la fermeture du cercueil un « il était temps » en forme d'accomplissement.

La célébration paroissiale, dans la maison de Dieu, symbolise la dimension publique et collective de tout deuil. La mort d'un être humain n'est jamais l'affaire d'une seule personne ou de sa seule famille. Elle concerne la collectivité humaine. C'est ce que manifestait, dans la communauté villageoise traditionnelle, au passage des convois funèbres, le geste de respect que le passant faisait. C'est ce que manifestent, jusqu'à l'excès, les lois et les règlements qui entourent les opérations mortuaires. Et c'est ce que contribue à manifester, encore aujourd'hui, la célébration paroissiale des funérailles. L'église de quartier, connue de tous, accessible à tous, lieu de vie de la communauté chrétienne, joue dans les circonstances d'un deuil une fonction sociale universelle et irremplaçable. Elle permet le rassemblement le plus large, le plus ouvert. De même, la présence de défunts dans les églises offre à notre société le spectacle devenu fort rare de la vraie mort, par distinction avec la mort médiatique dont nous sommes repus.

Enfin, vient le cimetière, lieu de la dernière étape, du dernier adieu. Il assure la fonction d'assignation indispensable au rite funéraire. Au cimetière, le défunt n'est pas au milieu de nous, les vivants. Il a sa place, à distance, là où se vit le souvenir. L'adieu au cimetière annonce cette étape, alors encore inimaginable, où l'on pourra vivre à nouveau dans le souvenir apaisé du mort.

Or, ce déroulement en trois temps, en trois lieux, tradition chrétienne toujours bénéfique pour l'homme contemporain, est aujourd'hui de plus en plus souvent remis en cause. Et du coup, c'est le bénéfice même du rite funéraire qui est atteint, diminué, voire annulé.

Pourquoi en vient-on à réduire le déroulement de ce rite, à en comprimer le temps, les étapes, à toujours rationaliser davantage, en un mot à l'appauvrir ? À l'évidence les causes ne manquent pas : le rythme de la vie contemporaine, les liens familiaux distendus, la diminution de la pratique religieuse et la recherche du plus grand gain des entreprises de pompes funèbres sont de moins en moins conciliables avec les exigences rituelles.

Il ne faut plus dire que 80 % des obsèques se déroulent dans un édifice cultuel. Cette affirmation est fautive. Si une grande majorité des familles en deuil continue à demander « quelque chose de religieux », ce quelque chose prend des formes de plus en plus variées. Et derrière cette diversification des lieux et donc des modes de célébration des funérailles, se cache un appauvrissement constant des rites.

« Les rites de la mort possèdent dans une communauté une valeur insigne d'identité » disait l'historien de la mort en Occident, Philippe Ariès². Alors, appliquée à l'époque que nous vivons, que nous enseigne cette affirmation sur notre société ?

Le premier constat est que nous ne savons plus quoi faire de nos morts. Singulière époque que celle où, riches de tant de progrès techniques, dans beaucoup de domaines, nous sommes arrivés à ce stade où la mort d'un proche nous place dans la plus grande des pertes. Que faire du corps ? Ne risque-t-il pas de se décomposer rapidement ? Et si les enfants voyaient la mort ? Ne risquent-ils pas d'être traumatisés ?

2 *Essais sur l'histoire de la mort en Occident du Moyen Âge à nos jours*. Philippe Ariès, Le Seuil, 1975.

Une nuit, aux alentours de quatre heures du matin, j'ai entendu la voix angoissée d'un ami dont la grand-mère venait de mourir chez lui. La veille, ils avaient passé une soirée familiale agréable, sans le moindre signe de fatigue. Dans la nuit, des soupirs répétés, venant de la chambre de la vieille femme, les avaient alertés. Le SAMU n'ayant pu la réanimer, l'équipe médicale constata le décès avant de se retirer. Il est vrai que l'on n'hospitalise pas les morts.

Et voilà mon ami, homme avisé, occupant une place importante dans la société, me lançant un appel au secours. « Le corps ne risque-t-il pas de se décomposer prématurément ? » finit-il par me demander. Après avoir tenté de décharger son angoisse, nous sommes arrivés à la conclusion qu'à part fermer le radiateur de la chambre où elle était, le mieux était d'attendre le matin en veillant cette grand-mère avec qui l'on riait encore quelques heures auparavant.

Nos réflexes, dans ces circonstances, sont devenus techniques. Nous cherchons tous un prestataire, efficace et discret, de préférence pas trop cher. Le savoir-faire face à la mort est passé de la sphère du voisinage et de la solidarité, à la sphère professionnelle et commerciale. Dans cette dernière, le maître-mot est la prise en charge globale : nous décharger de tout souci et parfois, de toute confrontation à la réalité de la mort. C'est ce qu'exprime dans l'outrance le fameux slogan d'une société américaine de pompes funèbres : « Mourrez, nous ferons le reste. »

Il faut dire qu'une véritable conspiration sociale s'est abattue sur nos sociétés occidentales pour faire de la mort une réalité indécente, pour ne pas dire obscène. Deux guerres mondiales, suivies d'une course effrénée à la consommation, une soif insatiable de bonheur individuel, les évolutions de la cellule

familiale, sans oublier l'urbanisation et son lot d'anonymat ont contribué au développement d'un véritable déni de la mort. Et pourtant, aucun de ces phénomènes sociaux n'aura autant produit d'effets sur notre façon de vivre la mort que la façon dont la médecine a évolué. Les fantastiques progrès en la matière ont en effet développé dans le corps médical une mentalité du savoir et de la performance dans laquelle la mort est vécue comme un échec. Xavier Emmanuelli, fils de médecin et médecin lui-même, en constatant que « la mort n'a plus sa place dans le vertige du présent », fait appel à « la conception que nous avons de la médecine » pour justifier cet état de fait.

Les hôpitaux le manifestent de façon exemplaire. Depuis plus de dix ans que je fréquente les morgues hospitalières, j'ai pratiquement toujours constaté l'indigence de ces lieux. Architecturalement parlant, leur emplacement exprime presque toujours ce déni. Humainement, la situation n'est guère plus brillante. Rejeté des soignants et courtisé par les entreprises de pompes funèbres, le personnel d'accueil, ou les « garçons d'amphithéâtre », est dans une position inconfortable et malsaine.

Un jour, je suis allé à la rencontre d'un professeur de médecine confronté à la délicate question des deuils périnataux. Autour de ce médecin, dans son laboratoire, les fœtus abondaient. Tous faisaient l'objet d'examen afin de déterminer la pathologie qui avait mis fin à leur croissance. Or, traditionnellement, ces petits corps étaient inhumés collectivement et donc anonymement dans un cimetière. Cette pratique n'a pas manqué de susciter des traumatismes chez des parents en quête d'un rite et d'un lieu pour dire adieu à l'être attendu et déjà aimé. Soucieux d'améliorer la situation, ce médecin m'interrogeait sur ce qui pourrait être

fait au niveau des pompes funèbres. J'en vins naturellement à parler de la morgue de l'établissement où elle travaillait. Située à quelques mètres de son bureau, j'ai découvert, en nous y rendant, qu'elle n'y avait jamais mis les pieds. L'employé qui nous reçut semblait ne pas en croire ses yeux. La visite d'un médecin était manifestement un événement rare. Le garçon d'amphithéâtre en blouse blanche était un homme seul, isolé et marginalisé. Tout sur lui et autour de lui respirait ce sentiment d'abandon.

Même dans un établissement réputé de soins palliatifs, la morgue a été située au sous-sol. La sortie empruntée par les véhicules funéraires est donc celle du parking et des poubelles.

La conciliation de la mission curative de l'hôpital avec l'accueil de la mort est par nature une affaire compliquée. Il n'y a pas si longtemps encore, on ramenait les mourants aux dernières extrémités finir leur vie à la maison. On ne mourait pas à l'hôpital. De grands hôpitaux ont même soustraité leur morgue. Au début des années soixante-dix personne ne contestait que les établissements de soin se libèrent de la présence de la mort en leur sein. C'est ainsi que dans une grande ville du sud de la France, un tunnel, creusé sous la chaussée, permettait de rejoindre le funérarium d'une entreprise de pompes funèbres voisine. Tous les défunts y étaient systématiquement acheminés et l'hôpital se trouvait affranchi de cette activité embarrassante.

Un règlement récent est venu imposer aux établissements hospitaliers ayant plus de deux cents décès par an de disposer d'une chambre mortuaire. Un mouvement inverse s'est donc amorcé. Il doit beaucoup aux réactions de soignants indisposés par la façon que l'on a d'évacuer la mort et les souffrances qui dans certains services l'accompagnent.

Ainsi, ce médecin qui consacra sa thèse à la façon dont un service hospitalier, confronté régulièrement à la fin de vie de ses malades, assumait ces circonstances. Au cœur de ce travail, figuraient toutes sortes de détails très pratiques, très symptomatiques de l'état d'esprit ambiant. Par exemple, en ce qui concerne l'annonce du décès : « Les soignants envoyaient un avis d'aggravation et annonçaient parfois le décès entre les ascenseurs et la chambre. Ils mesuraient alors combien ils connaissaient mal cet entourage auquel ils reprochaient d'être trop peu présent. »³ Autre point révélateur : le temps pendant lequel un défunt reste dans la chambre où il a agonisé et le temps pendant lequel le lit du défunt reste vacant tenaient une place importante dans son observation. Sur ce dernier sujet, Isabelle Richard, médecin attaché de l'AP-HP⁴, cite une soignante qui disait : « Aussitôt parti, aussitôt remplacé, tu n'es rien. Le lit n'a même pas le temps de refroidir. »

Si l'établissement hospitalier où se déroula ce travail d'enquête a finalement décidé d'attendre 24 heures avant d'installer un nouveau malade dans le lit d'une personne défunte, « c'est, dans un registre symbolique, pour laisser au défunt le temps de partir... Le lit où la personne est morte occupe une place particulière dans l'élaboration du deuil ». On conçoit pourtant combien une telle pratique n'est pas un fonctionnement naturel en milieu hospitalier.

À l'autre extrémité, comme lieu symbolique de conciliation entre la médecine et la mort, il y a bien sûr les services de soins palliatifs. Lors d'un stage dans l'un d'eux, j'ai perçu combien cette conciliation est difficile. Accompagnant une surveillante

3 *Mourir à l'hôpital* par Isabelle Richard, in *Mourir aujourd'hui* dirigé par Marie Frédérique Bacqué ; Éditions Odile Jacob, 1997.

4 Assistance Publique-Hôpitaux de Paris.

dans ses activités quotidiennes, nous recevions un jour une femme et sa fille dont le mari malade venait d'être admis dans l'établissement. La perspective de son entrée en soins palliatifs était vécue comme un grand espoir et une source d'apaisement. Quelle était la conscience de ces femmes que leur proche n'en sortirait pas vivant ? Je l'ignore. Mais je revois leur regard éclairé et confiant, presque joyeux. C'est alors que le long de la cloison vitrée du bureau où nous étions, un infirmier passa, poussant sur un brancard un défunt au visage paisible, tenant entre ses mains jointes un bouquet de fleurs fraîches. Il passa si près qu'on eut dit qu'il allait entrer dans la pièce. La mère et la fille le virent sans rien manifester.

Dans mon parcours et dans ma réflexion, la découverte des écrits d'Elisabeth Kübler Ross fut un tournant. Les titres de ses livres résonnèrent en moi comme des provocations : *La mort est un nouveau soleil*, *Apprendre à mourir*, *apprendre à vivre* ou encore *La mort dernière étape de la croissance*, sont autant d'appels adressés aux occidentaux pour qu'ils redécouvrent la source de vie que constitue la mort. De cette littérature, parfois malheureusement aux frontières du paranormal, on ne sort pas indemne. Médecin psychiatre, Elisabeth Kübler Ross eut l'audace d'organiser des face-à-face entre des soignants et un malade en fin de vie. Ces expériences inédites, voulues par une femme intrépide, ont contribué de façon indéniable à la prise de conscience de la valeur des derniers instants de toute vie, trop souvent livrés à l'acharnement thérapeutique. Il en résulte depuis, l'émergence du mouvement des soins palliatifs. Ce dernier n'en est qu'à ses débuts. Il participe de façon puissante à l'amélioration du confort des malades et notamment au combat contre la douleur. Son esprit et ses pratiques bousculent les mentalités et imposent le primat de l'être sur la technique.

Je me suis souvent interrogé sur la façon dont les patients transférés dans un service de soins palliatifs comprenaient ce que cela signifiait. Ne risquent-ils pas, en apprenant que la médecine ne peut plus rien pour eux, de sombrer dans l'abattement le plus total ? Dans la pratique, la conscience de la finalité du lieu n'est pas claire chez le malade. En revanche, ce cadre ouvre mieux qu'ailleurs à une parole sur sa mort. Or, pour reprendre le titre de l'excellent ouvrage du père Léon Burdin, parler la mort⁵ est bien souvent une démarche salvatrice. Alors qu'un instinct protecteur pousse naturellement au silence ou à la comédie pour taire la réalité, cet ancien aumônier d'hôpital révèle, au fil du récit de ses accompagnements de malades et de leurs familles, le contraire. Chaque fois qu'une parole de vérité est dite sur la fin prochaine, un pas est fait vers l'accomplissement. C'est un peu comme une éclosion, aux frontières de la mort.

Ces constats annoncent-ils l'émergence d'une société dans laquelle le tabou de la mort reculerait ? Sommes-nous en train de retourner à la société de la mort apprivoisée que décrit Philippe Ariès à propos de l'Europe moyenâgeuse, une société où l'homme accueillerait sa mort et celle de ses proches avec sérénité ? On nous parle même aujourd'hui, spécialement depuis la pandémie du SIDA, d'un « renouveau de la mort ».

J'ai personnellement quelques réticences à croire en ces prophéties. Ce que l'on appelle tabou de la mort n'est-il pas en fait la manifestation d'une nécessaire protection de l'homme face à un inconnu qu'il ne peut que redouter ? Que signifierait la fin du tabou de la mort ? Que nous serions devenus capables d'affronter la perspective de notre disparition et surtout de ceux

5 *Parler la mort*, Léon Burdin ; Desclée De Brouwer, 1997.

que nous aimons dans la sérénité ? Tout cela semble abstrait. Si le tabou de la sexualité a diminué, il ne peut en être de même pour la mort. Sa violence et son altérité sont irréductibles et ont toutes les raisons de faire peur. Jésus lui-même n'a-t-il pas pleuré la mort d'êtres aimés et tremblé devant la sienne ? Comment consentir de son vivant au lâcher prise qu'impose tout trépas ? Même un mourant n'y vient que tardivement. Le tabou de la mort existe et existera toujours. Ce qui change, c'est la façon dont nous accompagnons la sépulture de nos proches. Ce qui compte, c'est la persistance ou non de rites funéraires aux vertus apaisantes pour l'individu.

III

Que reste-t-il des rites funéraires ?

« Quand les morts sont honorés et que la mémoire des plus lointains ancêtres reste vivante, la force d'un peuple atteint sa plénitude. »

Confucius

Un matin de l'année 1978, dans l'église d'un monastère trappiste, deux hommes sont allongés dans le chœur. L'un est mort, l'autre pas. Le corps du premier repose dans une sorte de mangeoire en bois sombre qui sert pour l'exposition des défunts pendant qu'on les veille. L'autre est à côté, allongé face contre terre. C'est le jour de sa profession solennelle, son engagement définitif dans la communauté. Par cette prosternation de tout son corps sur la dalle glacée de l'église, il manifeste son abandon à Dieu et à sa volonté. Ainsi, l'espace d'un moment, la vie et la mort se côtoient et se mêlent. Deux moines côte à côte entrent dans la vie : éternelle pour l'un, monastique pour l'autre.

Dans l'assemblée, un jeune homme observe avec émotion cette scène singulière qui le marquera pour le restant de ses jours. Elle sera même pour lui, par sa force symbolique, à l'origine de sa décision d'entrer dans la communauté trappiste.

En devenant son ami à l'occasion de notre service militaire, j'ai découvert combien les monastères sont des lieux où les rites funéraires ont gardé leur valeur de solidarité, de dignité et de simplicité. Toilette, veillée dans l'église puis inhumation sans cercueil, à même la terre, derrière l'église, sont vécues entre frères, dans le plus grand dépouillement et la plus grande foi. À La Trappe, voilà plus de mille ans qu'il en est ainsi.

La complexité de la question des rites funéraires dans notre société, m'est apparue le jour où, dans mon entreprise, on tenta d'en inventer de nouveaux. Nous voulions alors remédier au problème de l'absence des prêtres dans les cimetières. J'avais remarqué, dès mon entrée aux pompes funèbres, qu'il était souvent question, dans les conversations, de ce manque, parfois durement ressenti par les familles. On en parlait pour s'en plaindre, mais aussi pour s'en réjouir. Ce vide n'était-il pas une opportunité, une occasion de manifester l'importance de notre rôle aux yeux du public ? N'était-il pas inadmissible qu'à une étape aussi déchirante des obsèques, les familles soient livrées à elles-mêmes ? Les maîtres de cérémonie, chacun à leur manière, avaient développé un court cérémonial, fait de quelques mots et du lancer d'une fleur. Les plus entreprenants étaient allés jusqu'à dire des prières. Mais le résultat était bien là : le dernier adieu n'était plus accompagné.

Du coup, dans des esprits imaginatifs avait germé l'idée, au début des années quatre-vingt dix, de vendre un rituel standard pour l'adieu au cimetière. Le marché était potentiellement immense. Sur les centaines de milliers d'inhumations qui ont lieu chaque année en France, on pouvait espérer un taux de pénétration non négligeable. Intitulé « Hommage au cimetière », notre cérémonial avait tout d'un produit de grande consommation. Une maison de disque s'étant associée avec appétit au projet, des morceaux de musiques profanes

et sacrées furent sélectionnés et plusieurs CD spécialement édités. Quant aux textes, après avoir hésité à piocher dans le patrimoine littéraire, le plus inspiré d'entre nous laissa sa muse lui dicter des adieux poétiques. Cette prose incertaine avait le mérite de n'évoquer que la douleur de la séparation sans rien dire de l'au-delà, sans professer la moindre foi. Musiques, textes, il restait à équiper les corbillards de sonorisations afin d'assurer une bonne acoustique autour des tombes. Alors, les maîtres de cérémonies n'auraient qu'à se saisir d'un micro sans fil et d'une commande à distance pour lancer les différents enregistrements. La question de savoir qui allait parler était résolue. Il suffirait d'appuyer sur un bouton, et l'émotion serait assurée. Tout était conçu et pensé pour répondre aux besoins des consommateurs. L'intention était louable, la réalisation professionnelle et le prix de vente raisonnable.

Pourtant, la belle entreprise provoqua une crise sans précédent. Symboliquement, c'était la première fois qu'un cérémonial funéraire alternatif à l'offre religieuse était proposé au public, sous la forme d'un service marchand tarifé. Et même si les prières au cimetière du rituel catholique des funérailles n'étaient plus guère utilisées, l'intrusion fit scandale. Une sainte colère se fit même entendre de certaines instances de l'Église.

Du côté des pompes funèbres, le coup fut rude. Personne n'avait perçu la dimension symbolique de ce qui avait été initié. Nous sentant dans notre bon droit, sur un terrain vierge, investis d'une mission quasi humanitaire, nous n'avions pas prévu de telles réactions.

Dans un premier temps, notre défense consista à affirmer que « l'Hommage au cimetière » n'était proposé que pour des obsèques civiles. Mais l'argument ne tint pas longtemps tant étaient nombreuses les familles catholiques à qui nous l'avions

déjà proposé. Des esprits rebelles firent alors remarquer qu'une entreprise indépendante n'avait pas d'ordre à recevoir des cultes. Ces derniers ne pouvaient en effet revendiquer le moindre monopole en matière d'obsèques. Personne ne pouvait contester que le terrain laissé libre par l'absence des prêtres dans les cimetières était bien vacant, libre pour d'autres propositions. Une discussion idéologique, au demeurant fort intéressante, commença à agiter l'entreprise. Des camps se formèrent : calotins d'un côté, francs-maçons de l'autre. Mais bien vite, la fin de la partie fut sifflée.

Une entreprise de pompes funèbres ne pouvait décentement pas s'offrir le luxe d'entrer en conflit avec des autorités religieuses. L'initiative fut abandonnée, les disques détruits et les sonorisations reléguées dans les arrière-boutiques.

Comment en était-on arrivé là ? Comment nos consciences s'étaient-elles émoussées au point de ne pas voir que les rites qui entourent la mort, même s'ils sont appauvris, restent des biens précieux, à haute valeur symbolique, et non des objets de commerce ?

Cette initiative eut l'immense mérite de nous faire réfléchir sur les limites de notre rôle, tout en révélant aux cultes concernés les conséquences de leurs retraits.

L'observation des rites funéraires, actuellement pratiqués dans notre pays, peut faire penser que l'uniformisation est totale. En réalité, on est surpris, même si cela est très marginal, par la persistance de rites anciens. On peut même trouver, dans certaines régions rurales, des comportements funéraires qui s'apparentent, à quelques détails près, à ceux qui étaient vécus au XIX^e siècle.

Pour la toilette du défunt, la présence de femmes, de religieuses, ou encore de la sage-femme, comme c'était le

cas parfois, est devenue très rare, pour ne pas dire inexistante. À la faveur du déplacement progressif des lieux de décès vers l'hôpital, la pénibilité de cette tâche en a fait l'apanage de professionnels. Ce sont, pour l'immense majorité d'entre eux, des hommes. Ainsi la mort, mot féminin, qui mobilisait d'abord des femmes, celles qui donnent la vie, est à présent entre des mains masculines et anonymes.

Dans la chambre du défunt, on ferme parfois encore les volets, on arrête les pendules, on couvre les miroirs d'un voile noir. Le mort est sur son lit, habillé de son plus beau costume. Ses mains, croisées à la hauteur de l'abdomen, tiennent un chapelet. Jusqu'au XIX^e siècle, il était habituel d'exposer le défunt à la porte de sa maison, parfois couché sur de la paille. Balzac en fait mention dans *Le Médecin de campagne* : « À la porte de cette maison (...), ils aperçurent un cercueil couvert d'un drap noir, posé sur deux chaises au milieu de quatre cierges, puis sur un escabeau un plateau de cuivre où trempait un rameau de buis dans de l'eau bénite.

Chaque passant entrait dans la cour, venait s'agenouiller devant le corps, disant un *Pater* et jetait quelques gouttes d'eau bénite sur la bière. »

S'exprime alors la sympathie du voisinage afin de permettre à la famille de se consacrer à sa douleur. Cette tradition prenait parfois la forme d'un code social quasi contraignant. C'est ce que raconte l'auteur du *Cheval d'orgueil*⁶ à propos de son pays bigouden : « Les voisines s'emparent de la maison. Pendant deux ou trois jours, elles y feront tout ce qu'il convient d'y faire et même plus, rabrouant à l'occasion les proches du

6 *Le Cheval d'Orgueil, Mémoires d'un Breton du pays bigouden* par Pierre-Jakez Hélias ; Éditions Pion, Terre Humaine.

défunt quand ils font mine de s'inquiéter de ceci ou de cela. « Vous n'avez pas honte de penser à votre maison quand votre père est mort ! »

Pour porter un défunt en terre, on peut encore trouver dans certaines régions de France les membres d'associations très anciennes dites charitables. Leur mission était à l'origine de s'occuper de l'enterrement des pauvres. C'est même devenu, à la fin du Moyen Âge, une œuvre de charité aussi importante que de les nourrir ou de les héberger. Aujourd'hui, les confrères ou charitons interviennent dans les rares lieux où la tradition demeure pour porter le défunt jusqu'à sa dernière demeure.

Parfois, les rites locaux sont liés à des circonstances particulièrement dramatiques. Ainsi, les disparus en mer posent la difficile question de la célébration en l'absence du corps. Les habitants de l'île d'Ouessant l'avaient résolue en instaurant le rite de la « Proella ». C'est ce que raconte Anatole Le Braz dans *La légende de la mort*⁷. Suivant cette coutume, lorsqu'un marin était déclaré perdu en mer, on plaçait sur son lit une petite croix faite de deux bougies entrecroisées. Appelé Proella, cet objet symbolique tenait lieu de dépouille mortuaire. On la veillait donc, avant de la porter en procession jusqu'à l'église où la messe des funérailles se déroulait autour d'elle. À l'issue de l'office, la Proella était disposée au fond de l'église dans une niche spécialement aménagée pour cela. Enfin, le 2 novembre, les Proella de l'année, signes de tous les disparus en mer étaient brûlées. Ce rite hautement symbolique s'est pérennisé, sur l'île bretonne, jusque dans les années soixante.

Le repas mortuaire est le rite funéraire des vivants par excellence. Il n'est pas rare d'y connaître le rire, signe d'une

7 *La légende de la mort* par Anatole Le Braz, aux éditions Jeanne Lafitte.

légitime décompression après la tension des obsèques. Ces retrouvailles familiales sont une occasion de ressouder des liens que la vie a distendu. En entendant parfois, à la sortie d'une messe d'enterrement, des gens déplorer qu'il n'y ait que ces circonstances pour se voir, j'ai pensé que si elles n'existaient pas, il manquerait quelque chose d'important à notre vie collective. Les obsèques sont en effet un temps crucial de respiration et de recomposition du tissu social. Il arrive que des liens familiaux et amicaux distendus se renouent à cette occasion.

L'individualisme, dont on sait qu'il caractérise la société occidentale contemporaine, n'est-il pas la cause principale de l'effacement des rites funéraires traditionnels ? La tendance actuelle est en effet à la valorisation des dimensions subjectives liées à la relation que l'on a eu avec le défunt, au détriment de tout protocole rituel, largement déconsidéré. En d'autres termes, des obsèques doivent avant tout évoquer le défunt plutôt que de reproduire un code social. Or, comme le rappelle l'anthropologue *Jean-Hugues Déchaux*⁸ : « Au cœur du rite, il y a l'idée de la permanence, de la continuité, de la lignée, bref d'une commune appartenance à un groupe ou une entité qui se vit comme éternel, s'impose à soi et parvient à transcender le temps de l'existence individuelle. » C'est donc la notion même de rite qui est aujourd'hui remise en cause et, de cette crise, découlent des maux dont il est difficile d'évaluer l'ampleur.

Curieusement, dans ce contexte de crise où les rites n'assurent plus leur fonction apaisante pour l'individu en deuil et structurante pour la société toute entière, le discours ambiant évoque les évolutions actuelles en termes de progrès. Véritable émancipation par rapport à des temps où les personnes

8 Jean-Hugues Déchaux, *Un nouvel âge du mourir : La mort en soi*, in recherches historiques.

endeuillées n'avaient qu'à mettre leurs pas dans ceux qui les avaient précédés dans l'épreuve du deuil, la recherche de personnalisation imposerait, selon des observateurs avertis, « ...des cérémonies qui cultivent l'émotion, qui se construisent autour de l'authenticité ». Les rites traditionnels seraient donc progressivement écartés au profit de l'expression de l'expérience partagée par les proches.

L'enterrement de la princesse de Galles incarne assez bien cette évolution. Souvenez-vous, au cœur d'une liturgie anglicane très protocolaire, la chanson la plus profane, interprétée au piano par la *Pop Star*, Elton John, donne à l'événement son véritable relief. Ces trois minutes d'émotion marqueront plus les esprits à travers le monde que la pompe royale, les lectures bibliques ou le discours vengeur du frère de la défunte. La médiatisation d'une telle cérémonie funéraire est phénoménale. Elle contribue à survaloriser la dimension émotionnelle de l'événement.

Il me semble qu'il y a là, potentiellement, les ingrédients d'une nouvelle norme qui placerait la subjectivité comme valeur suprême. Or, tous les deuils n'ouvrent pas, loin s'en faut, aux dimensions sensibles et émotionnelles. Sait-on ce que vivent les personnes qui enterrent un proche dont la mort sociale, du fait d'une maladie dégénérante, remonte à plusieurs années ? Quant aux défunts dont la mort ne mobilise qu'une poignée de proches ou même parfois personne, auront-ils droit à des obsèques « construites autour de l'authenticité » ?

Cette volonté d'élaborer une sorte de modèle de la « bonne célébration d'obsèques » part généralement d'un rejet des pratiques anciennes. « Les gens ne veulent plus que l'on dise n'importe quoi aux enterrements » ai-je lu récemment. Ce « n'importe quoi » se réfère sans doute au temps, somme toute assez récent, où le respect du rituel traditionnel laissait

encore peu ou pas de place à l'évocation de la vie du défunt. L'authenticité était-elle pour autant absente ?

Dans quelle catégorie convient-il de ranger les cérémonies d'où se dégagent la paix, voire la joie, fruits d'une espérance chrétienne vécue en profondeur ?

Comme le relève Jean-Hugues Déchaux, ces évolutions qui composent un nouveau modèle, qu'il intitule « la mort en soi », sont « promues ou récupérées par des forces et des acteurs sociaux, associatifs et institutionnels, qui entendent, chacun à leur façon, changer la mort ». Il convient donc de ne pas prendre les analyses qui courent sur ces sujets pour des données scientifiques. Psychologues, défenseurs de l'euthanasie ou des soins palliatifs, et autres pompes funèbres défendent, dans le débat public sur la mort, leurs opinions et leurs intérêts.

Ceci étant précisé, l'évolution bien réelle vers une plus grande personnalisation des cérémonies d'obsèques porte en elle une série de conséquences.

Tout d'abord, alors que dans les rites funéraires traditionnels les gestes l'emportaient sur les paroles, l'inverse est de plus en plus souvent vrai. On parle plus que l'on agit. Ainsi les obsèques de cette jeune femme, morte dramatiquement par suicide. Les proches, familles et amis, vivaient un besoin légitime de dire leur adieu. Mais au final, lorsque dix personnes se sont succédées au micro pour évoquer leurs souvenirs et dire leur peine, un sentiment de trop plein régnait dans l'assistance.

La volonté d'autonomie et de maîtrise s'exprime aussi de plus en plus souvent dans un rejet de l'inscription sociale du mort qu'incarne la tombe. Cette tendance est manifeste chez ceux qui, ayant recours à la crémation, choisissent la dispersion de leurs cendres.

De même, la quête d'authenticité amène-t-elle à réprouver tout jugement de valeur sur les choix qui sont faits et donc, à mettre tous les comportements funéraires à équivalence. « Du moment que ça a du sens pour lui, c'est bien », entend-t-on parfois. Cette mentalité est si répandue qu'il devient extrêmement difficile de mettre en garde des personnes contre des choix qui pourraient par la suite leur être dommageables. Le fait de conserver les cendres d'un proche, chez soi, au risque de figer le nécessaire chemin du deuil, en est un exemple manifeste.

La recherche d'authenticité n'est pas étrangère non plus à ce que Jean-Hugues Déchaux qualifie de « bricolage eschatologique ». Ce qui est vrai des croyances en général, l'est des croyances dans l'au-delà. Ainsi, même parmi les catholiques pratiquants, la croyance en la réincarnation se développe. Or un lien manifeste existe entre le règne croissant, dans nos vies, de « l'intersubjectivité » et la diversification des croyances dans l'au-delà.

Enfin, dans ce paysage où les repères que constituaient les rites d'autrefois s'estompent, les gens du savoir, ceux qui exercent le principal magistère d'influence sont de plus en plus les psychologues. J'ai souvent été impressionné par l'incroyable assurance de leurs discours, aux accents très normatifs. Forts de la notion freudienne de travail de deuil, ils bénéficient dans notre société d'une écoute quasi religieuse.

Certains d'entre eux voient dans l'incapacité de nos contemporains à s'émanciper d'un rituel religieux qui n'aurait plus de sens pour eux, une forme de régression individuelle et sociale à combattre. À titre d'exemple, voici ce que déclarait récemment dans un hebdomadaire chrétien l'un de ces psychologues du deuil qui font l'opinion. À la question :

« Où en sont les rituels funéraires en France ? » sa réponse était sans appel : « ...le recours au clergé se fait le plus souvent par défaut (...) l'Église est sollicitée pour assurer le service public minimal du symbolique... Mais ça ne marche plus vraiment : l'insatisfaction domine. »

Les milliers d'acteurs de la pastorale des funérailles qui accompagnent, dans neuf cas sur dix, des familles sans pratique religieuse, ont du apprécier l'analyse en forme de verdict !

Dans le même interview, après avoir stigmatisé les frustrations générées par les cultes, notre professionnel du deuil s'essaie à l'évocation de rites alternatifs. « J'ai vu il y a quelque temps une dépouille exposée sur une table mortuaire, savamment ornée de lierre grim pant, pour symboliser le cycle de la vie. » Une telle observation doit-elle être considérée comme annonciatrice de rites nouveaux ou, au contraire, comme une simple mise en scène ? Au lecteur le soin de se faire une opinion. Pour ma part, je crains que derrière un certain discours, moderne et séduisant, sur la production de nouveaux rites, se cache un vrai désert.

Les obsèques civiles, qui représentent 20 à 30 % des sépultures, posent une double question de lieu et de contenu. Sur quel type de déroulement peut-on s'appuyer pour ne pas avoir à réécrire l'adieu à chaque fois ? La Fédération des œuvres laïques de Saône-et-Loire a piloté, en 1996, un groupe de travail à Mâcon visant à l'ouverture d'un local municipal pour les obsèques civiles et à l'écriture d'un cérémonial civil. Outre qu'une telle initiative est rare, elle est fondamentalement paradoxale tant il est vrai, d'un point de vue anthropologique, que les rites entourant la mort sont « d'essence » religieuse.

Alors, que reste-t-il des rites funéraires ? Le discours ambiant sur la personnalisation des cérémonies n'est-il pas

en fait un pis-aller, sensé nous faire oublier l'affaiblissement constant des rites qui entourent la mort ? Car c'est bien là que se situe le fond du problème. L'abandon de tant de comportements collectifs qui structuraient le temps du deuil, laisse en fait un paysage rituel bien pauvre. Or, ce qui est en cause n'est rien moins que la dignité de tout être humain. Car, « sans respect pour les morts il n'est pas de respect pour l'homme⁹ ».

Une expérience récente m'a particulièrement renforcé dans cette conviction. Claude P. était mort, au moment des faits, depuis plus de deux mois. Son décès était survenu dans une station de métro du centre de Paris où il avait élu domicile. Le corps avait été emmené, comme l'exige la réglementation en cas de décès sur la voie publique, à l'Institut médico-légal, où on l'avait placé dans une « case réfrigérée ». Bien que son identité ait été connue, les jours passaient sans qu'aucun proche ne vienne s'inquiéter de sa mort ni pourvoir à ses funérailles.

Transféré au bout de quelques jours dans une case dite négative à la température de -10°, Claude P. rejoignit, dans les profondeurs de la ville, le lieu où la fatalité de la vie se perpétue jusque dans la mort. Dernier dans l'échelle sociale des vivants, il était désormais parmi les derniers dans l'échelle sociale des morts. En case négative, en état de congélation, des corps attendent en effet, parfois plusieurs années, une hypothétique reconnaissance. La dignité de ces morts-là n'est pas mieux respectée que celle des vivants qu'ils ont été.

9 H. Sedlmayr, cité dans le texte des évêques allemands : *Les pratiques funéraires et l'accompagnement des personnes en deuil*, in *La Documentation catholique*, 15 novembre 1995.

Pourtant, dans ce récit bien noir, une lueur est apparue. Une association¹⁰ qui se préoccupe depuis plusieurs années, entre autre chose, de la dignité de la sépulture des personnes sans domicile fixe, s'est manifestée. Un de ses membres sollicita mon aide pour l'organisation des obsèques. Le défunt était sur le point d'être emmené, avec sept autres, dans un camion, afin d'être inhumés dans un cimetière de banlieue. Or, j'appris que si nous le demandions, le passage dans une église était possible et serait financièrement entièrement pris en charge par la ville. C'est donc ce qui fut décidé.

SDF, religieux, membres d'associations et voisins du quartier composaient, le jour venu, l'assistance. Réunis à l'entrée, nous avons accueilli le cercueil en bois clair, avant de l'accompagner en procession dans le chœur. Là, une photo de Claude avait été placée sur un chevalet. Son visage souriant rayonnait. Tout laissait à penser qu'il était décédé trois jours plus tôt. Rien ne fut omis dans le déroulement de la célébration. Au rite de la lumière, nous avons été invités, les uns après les autres, à déposer une bougie sur son cercueil. En guise d'homélie, le prêtre lut un texte écrit par un enfant de onze ans qui connaissait Claude pour l'avoir rencontré dans la station de métro en bas de chez lui. Une étonnante amitié était née entre eux. Le jeune garçon racontait en quoi Claude resterait pour lui comme un exemple : celui de quelqu'un qui ne se plaignait jamais, malgré la galère du quotidien. Les mots de cet enfant dessinaient les contours d'une personnalité éminemment respectable. Claude lui avait prodigué toutes sortes de conseils pour mener une vie d'homme, une vie réussie !

10 *Aux captifs la libération* du diocèse de Paris.

Au bout d'une heure de cette belle cérémonie, saisi par un réflexe professionnel, et en pensant à l'équipe des pompes funèbres qui attendait au fond de l'église, je finis par aller voir le célébrant pour lui rappeler le respect des horaires. Aussitôt, j'eus honte de ma démarche. La dignité de ces obsèques, célébrées trois mois après le décès, résidait dans le temps que nous prenions, dans le respect méticuleux des étapes qui composent une célébration à l'église. Rien n'était négligé. Claude avait le droit à une belle messe d'enterrement. C'était un hymne à sa dure existence, un moment de fraternité et de témoignage ainsi qu'un signe de respect de l'être humain, de tous les êtres humains.

À la sortie de l'église, un minibus attendait la petite assistance pour l'emmener au cimetière. Personne ou presque ne manqua pour le dernier hommage à plus d'une heure de route, dans la banlieue lointaine.

En dix ans de services funéraires, j'ai peu vu d'hommages aussi beaux que les obsèques de cet homme pauvre parmi les pauvres. La dignité de la célébration à l'église m'est apparue comme un véritable rempart contre la barbarie des temps présents. Elle était un signe tangible de ce respect de tous les morts qui contribue au respect de l'être vivant. En produisant, sous la forme d'un faire-part, la liste de toutes les personnes mortes dans la rue au cours des derniers mois, cette Association a rencontré un large écho dans les médias. N'est-ce pas le signe que la mort des plus démunis et la dignité de leur sépulture est une affaire qui touche quelque chose de profond et de sensible dans notre société ?

« Montrez-moi la façon dont une nation s'occupe de ses morts et je vous dirai, avec une raisonnable certitude, les sentiments délicats de son peuple et la fidélité envers un idéal

élevé¹¹. » Les comportements funéraires sont l'addition de nos comportements particuliers et à eux tous ils composent une photographie de notre société étonnamment précise. Or, lorsque la subjectivité supplante les rites, lorsque des questions économiques se mêlent aux soucis légitimes de commodité, progressivement, le paysage rituel a tendance à s'appauvrir. C'est à cela que nous assistons depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Le fait que la demande d'obsèques chrétiennes, dans une société où la pratique religieuse s'est effondrée, demeure à des niveaux encore élevés, reste un fait étonnant. Tout se passe comme si, malgré l'effacement des rites funéraires, le recours au culte est une référence incontournable. Or, elle est souvent moins le signe d'une adhésion au message religieux qu'un recours au service public de la dignité des enterrements que les églises ont une vraie légitimité à assurer.

Les 70 % d'obsèques religieuses, enregistrées actuellement en France, constitue un signe fragile, mais bien réel, du refus « d'être enterré comme un chien », selon la formule populaire consacrée. Or, si ce chiffre est sans commune mesure avec le niveau de la pratique religieuse, cela ne tient pas uniquement au fait que les générations qui meurent actuellement sont plus religieuses que celles qui leur succéderont. Il y a dans le recours aux Églises pour enterrer les morts la permanence d'un besoin de confier un tel événement à des institutions porteuses de sens. C'est une question de légitimité, de transcendance et de savoir-faire. Pourtant, je n'hésite pas à écrire que cette aspiration sociale est de plus en plus déformée, voire menacée.

11 Citation attribuée à Gladstone, homme politique britannique du XIX^e siècle.

Il n'y a évidemment aucun monopole cultuel en matière d'obsèques, et surtout pas sur le plan du sens que chacun est amené à donner à cet événement. En revanche, il y a un rôle quasi universel de structuration du rite funéraire, inspiré par le respect de toute vie humaine, que les cultes portent, dans notre société, et ce depuis des temps anciens. La remise en cause de ce protocole minimum, en fonction de critères subjectifs d'argent, de commodité et de bien d'autres motivations encore, fait progressivement verser l'édifice rituel dans l'appauvrissement. C'est pourquoi se déploie de plus en plus souvent le parcours funéraire le plus court, à savoir le plus rapide et souvent le moins cher !

IV

Le droit, complice de la mort confisquée

Le vote de la loi réformant le secteur funéraire, à la fin de l'année 1992, fut un rendez-vous manqué avec l'opinion publique. Le gouvernement, qui espérait glaner, sur un sujet aussi sensible, quelques bénéfiques politiques, dut mener sa réforme dans la plus grande indifférence. Depuis les tribunes de l'Hémicycle, où se pressait le gratin de la profession, on ne vit, pendant toute la procédure législative, que des travées désespérément vides. Quant à la presse, hormis l'envoyé permanent de *Funéraire Magazine*, elle resta bien discrète sur l'événement.

Pourtant, le débat dépassait largement la dénonciation très médiatique des abus du monopole des pompes funèbres. Il s'agissait en effet de déterminer à quel type de contrôle et de régulation, le secteur funéraire allait être soumis. Qui, du service public ou de la loi du marché, allait réguler les comportements funéraires ? Cette question revenait à s'interroger sur le type de secours que nous trouverions, à l'occasion du décès d'un proche. Mais décidément, malgré des attentes fortes, la société n'était pas mûre pour en débattre.

En d'autres temps, la question aurait sans doute passionné les foules. Historiquement, c'est à l'Église catholique, premier corps social, que la responsabilité des obsèques a été donnée.

Cette délégation, quasi naturelle, s'est renforcée lors des épidémies de peste du Moyen Âge. À cette époque, on enterrait les morts autour et sous les églises et les rites funéraires étaient chrétiens.

À partir de la Révolution de 1789, s'amorce un processus par lequel les pouvoirs publics vont progressivement retirer aux cultes le soin des morts. Animés par un profond rejet de la religion, les révolutionnaires s'attaquèrent au monopole de fait qu'exerçait l'Église sur les enterrements. Dans l'œuvre de substitution d'une société nouvelle à celle de l'Ancien Régime, la déchristianisation des rites de passage tenait une place symbolique importante. On imagine aisément combien les pratiques ancestrales résistèrent à ce vent de réforme totalitaire. Mais la voie était ouverte : pour saper les fondements sociaux de la foi chrétienne, pour détourner les masses de leur fidélité à la religion de leurs ancêtres, l'éloignement de l'Église de la responsabilité des enterrements était une voie à emprunter. La mort ne constitue-t-elle pas le seul événement qui pose à tout homme la question de l'après, et donc du sens de l'existence ?

En institutionnalisant, par le décret du 23 prairial an XII (12 juin 1804), le monopole cultuel des obsèques, Napoléon entendait sans doute moins apporter sa contribution aux questions transcendantales qui précèdent, que satisfaire des objectifs très politiques. Le privilège exclusif de l'organisation des pompes funèbres accordé « aux fabriques » catholiques et consistoires protestants, redonnait en effet aux Églises des revenus que la période révolutionnaire avait fortement amputés.

Ce même texte contient, paradoxalement, l'arrêt de mort du cimetière confessionnel. Il décide en effet, pour des raisons d'hygiène, son déplacement progressif hors du centre des communes et sa mise sous la tutelle de l'autorité communale.

La sécularisation des cimetières constitue donc à la fois une étape importante vers l'édification du service public funéraire tout en amorçant déjà le long processus de désocialisation de la mort, aujourd'hui bien en place.

Le 15 novembre 1887 fut votée une loi qui consacre l'égalité entre les obsèques religieuses et civiles. L'article 3 de cette loi précise en effet : « Tout majeur ou mineur émancipé, en état de tester, peut régler les conditions de ses funérailles, notamment en ce qui concerne le caractère civil ou religieux à leur donner et le mode de sa sépulture. » Ce texte est une étape importante dans la lutte entre l'État et les Églises pour la responsabilité des enterrements. Il règle, par ailleurs les conflits éventuels quant aux modalités des funérailles. Outre que la volonté écrite du défunt a la même force qu'une disposition testamentaire relative aux biens, le tribunal d'instance est désigné pour statuer en cas de contestation, le jour même de sa saisine. Ce type de conflit, heureusement très rare, reste néanmoins inévitable. Ainsi cette femme de confession juive qui voulut passer outre la volonté de son fils d'être incinéré (ce qu'interdit cette religion), avant que les tribunaux ne fassent appliquer la volonté clairement exprimée du défunt.

La réforme suivante de l'organisation des enterrements, se situe en pleine période d'anticlérisme d'État, au début du *xx*^e siècle. La loi du 26 décembre 1904, est en effet venue transférer le monopole des pompes funèbres, des cultes aux communes. Cette nouvelle victoire de la laïcité républicaine connaîtra, comme le rappelle Damien Dutrieux¹², spécialiste du droit funéraire, « des excès inverses à ceux ayant amené le

12 Compte rendu du colloque, *Une éthique nouvelle pour le corps après la mort* organisé le 14 mai 2001 à l'Hôpital Cochin.

législateur à proclamer la liberté des funérailles (en réaction à des pratiques discriminatoires à l'endroit des libres-penseurs), les maires interdisant au début du ^{xx}e siècle aux prêtres de participer aux convois en habits sacerdotaux au nom de l'ordre public » !

Cette loi, dite du monopole des pompes funèbres, distingue trois domaines : le service extérieur, le service intérieur et le service libre. La distinction entre intérieur et extérieur se réfère à l'édifice culturel. Les cultes voient donc leurs prérogatives cantonnées aux célébrations à l'intérieur des églises. On notera au passage qu'une telle définition, pourtant toujours en vigueur, ne correspond pas aux rites funéraires juifs et musulmans qui ne prévoient pas de station à l'intérieur de l'édifice culturel. Quant au service extérieur, qui incluait tous les services et prestations nécessaires pour procéder à un enterrement, il faisait l'objet d'un monopole communal. Or, les communes, de 1904 à 1993, ne manifestèrent qu'un enthousiasme modéré à l'égard de cette prérogative funéraire. La mort n'est pas un sujet politiquement porteur. C'est pourquoi le régime de la concession, par lequel un grand nombre de villes, moyennes et grandes, délèguèrent leur monopole à des entreprises privées, connut un franc succès. La charge de gestion des services nécessaires aux enterrements se voyait ainsi transférée à une entreprise privée qui, en contrepartie d'un monopole sur ces services, acceptait un cahier des charges. Ce dernier comprenait principalement la détermination de ses tarifs par vote du conseil municipal et l'obligation d'inhumer les personnes sans ressources. La police des enterrements était confiée à l'autorité qui en était la plus proche. Ce système avait donc sa cohérence et fonctionna somme toute assez bien.

Pourtant, de cette organisation, qui dura près d'un siècle, l'opinion n'a retenu que les abus supposés du monopole. Pourquoi ? Plus que l'absence de liberté de choix du prestataire, le pourrissement du système est venu de la confusion entre le service public et les intérêts d'une entreprise privée. Champion national de la signature des contrats de concession, les pompes funèbres générales (PFG) parvinrent, par leur omniprésence, à bâtir un empire. Assurant chaque année la moitié des enterrements, ce groupe a su cultiver, avec habileté, une réelle incertitude sur son statut. Ses officines, généralement installées en face des mairies, l'immatriculation parisienne de tous ses corbillards, jusqu'au drapeau français au fronton de son siège, aucun détail n'avait été omis pour ressembler à une sorte de ministère des pompes funèbres. Et l'on comprend aisément pourquoi La Lyonnaise des eaux, fleuron du capitalisme d'État à la française, s'en empara, en 1979.

Seulement, un tel système n'était pas viable. Après avoir bénéficié d'un contexte social hostile aux questions de la mort, l'extrême discrétion qui entourait les opérations mortuaires, accrédita l'idée que tout cela cachait d'affreux scandales. Des débats télévisés mouvementés, mettant en cause, souvent de façon caricaturale, les agissements des PFG, firent le reste. Et c'est ainsi que la loi de 1993 a été votée. Ce texte, tout en reprenant la distinction entre les services extérieur et intérieur des pompes funèbres, retire à tous les opérateurs funéraires le moindre privilège d'exclusivité. C'est donc la fin du monopole communal des pompes funèbres et le début de la loi du marché.

La nouvelle autorité de contrôle devient l'État, via ses préfetures. Celles-ci sont en effet chargées de délivrer, ce qui n'existait pas jusque-là, des habilitations, condition indispensable à l'exercice du métier. Pour obtenir l'habilitation, les opérateurs doivent principalement suivre une formation.

Celle-ci porte, outre les aspects juridiques et techniques, sur les rites, religieux et civils, et sur le deuil. Bien que n'étant pas sanctionnée par un diplôme, cette formation obligatoire constitue la première reconnaissance publique de la nécessité d'une compétence professionnelle pour exercer les métiers du funéraire. Il aura donc fallu attendre la fin du xx^e siècle pour que l'existence même d'un savoir-faire dans le domaine funéraire soit attestée !

L'esprit de cette réforme consiste à associer les notions de service public et de libre concurrence. Autant dire que le mariage n'est a priori ni naturel ni facile. En ce qui concerne la dimension publique de toute mort, la loi et les règlements sont là pour la rappeler. Le récent *code pratique des opérations funéraires*¹³ qui regroupe tous les textes qui régissent les questions relatives à la mort et aux enterrements, ne fait-il pas près de mille deux cents pages ? Il n'est donc pas étonnant que tout décès soit associé, dans l'esprit du public, à des démarches administratives pénibles, qui viennent, comme par acharnement, s'ajouter à la peine des proches. Peu de gens savent vraiment ce que recouvrent ces démarches, mais la plupart ressentent que l'Administration impose là une épreuve de plus, agrémentée de quelques taxes. Bien que dans la pratique, les démarches en question soient assurées par les pompes funèbres, elles renforcent la vision très contraignante que le public a de l'organisation des obsèques.

Il est un fait que nous ne sommes pas libres de faire ce que nous voulons de nos morts. Tout décès pose en effet la délicate question de la conciliation entre la liberté individuelle

13 *Code pratique des opérations funéraires*, par Guillaume d'Abbadie et Claude Bourriot. Éditions du Moniteur, 2000.

et les exigences que posent l'hygiène et l'ordre publics. De la fermeture du cercueil à son inhumation ou sa crémation, en passant par son transport, les principaux actes funéraires font l'objet d'autorisations délivrées par l'autorité municipale. Tout cela est théoriquement très utile et légitime, mais plonge, dans la pratique, les structures de pompes funèbres dans un formalisme kafkaïen.

Voici l'exemple d'une personne décédée à l'hôpital, que sa famille souhaite veiller à son domicile ou au funérarium, avant de célébrer un office à sa paroisse et de l'enterrer dans son village natal. Les démarches débutent par le constat du décès, réalisé par un médecin de l'établissement de soin, suivant un formulaire national. Ce document permettra de procéder à la déclaration de décès à la mairie, grâce à laquelle on obtiendra des extraits d'actes de décès, indispensables, dans les semaines qui suivent, pour réaliser les nombreuses démarches « après-obsèques ». Il convient par ailleurs de demander à l'autorité municipale une autorisation de transfert du corps avant mise en bière, ce dernier devant être effectué dans les 24 heures après le décès (48 heures s'il y a eu un soin de conservation). Si la mort a lieu un samedi matin et que les services de la mairie ferment, les choses commenceront à se compliquer sérieusement. Les autres autorisations municipales à obtenir concernent : les soins de conservation, la fermeture du cercueil, le transport du corps après mise en bière et l'inhumation. Cette dernière pièce suppose que la famille fasse clairement valoir les droits du défunt à être enterré dans la sépulture retenue, ce qui, parfois, est loin d'être simple. Enfin, le contrôle de ces autorisations administratives est censé être assuré par un officier de police auquel est payée une vacation. En pratique, si la vacation est toujours due, la présence de l'officier de police n'est pas systématique. Sans oublier que leurs retards

handicapent parfois lourdement l'ordonnement des obsèques. À Paris, certaines grosses structures de pompes funèbres salarient plusieurs personnes à plein temps pour la réalisation de ces démarches.

Ce formalisme anonyme et stressant, dépasse, à certains égards, les exigences de l'hygiène et de l'ordre public. Il contribue à donner le sentiment aux familles que leur liberté est corsetée, que le corps de leur défunt est accaparé par la puissance publique et que seuls des professionnels ont la capacité de les sortir de ce labyrinthe. Pourtant, un peu de liberté de manœuvre et d'invention ne nuirait pas à l'hommage rendu aux défunts. La loi de 1887 relative à la liberté des funérailles, est le fondement législatif à partir duquel, dans les décennies à venir, les Français parviendront progressivement, il faut l'espérer, à abolir « tous les écrans publics qui médiatisent autoritairement les rapports des vivants aux morts et à la mort »¹⁴.

La loi de 1993 a, par ailleurs, pris en compte des services jusque-là inconnus des textes législatifs, tels que les chambres funéraires. Elle établit des standards techniques pour ce type d'équipement et pour les véhicules. Par la force des choses, ces normes ont été définies en prenant le modèle urbain comme référence. C'est ainsi, par exemple, que les véhicules funéraires, qui reflètent encore aujourd'hui certains particularismes locaux, se sont vus tout bonnement interdits faute de correspondre à ces normes. Le traîneau de montagne ou la voiture à bras n'ont pas survécu aux articles D.2223-116 et suivants du code des collectivités territoriales !

14 *Le Droit et la mort*, thèse de doctorat de Didier Jourdan. Montpellier I, 1989.

Avec le recul suffisant, le bilan de la loi de dérégulation des services funéraires est pour le moins discutable. Certes, le monopole des pompes funèbres était anachronique, mais sa seule abolition n'a guère permis de répondre aux questions de fond. Sur le plan de la régulation des comportements professionnels, la tutelle étatique n'est globalement pas efficace. Sur le plan du carcan administratif qui entoure la mort, l'état n'a fait que se resserrer, tant sur les familles que sur les entreprises de pompes funèbres. Les aspirations du public à plus de liberté pour enterrer ses morts et celles des cultes à pouvoir maintenir les rites qu'ils proposent pour le bien commun et la manifestation de la foi, appellent de nouvelles réformes. La réouverture du débat sur la législation funéraire s'imposera donc dans les années qui viennent. Souhaitons qu'il soit vécu dans un authentique souci de concertation et de pluralité.

V

La mort professionnalisée, ou le règne des ambiguïtés commerciales

« Si la concurrence est en effet apparue nécessaire, nous ne devons pas oublier que les obsèques ne sauraient, en aucun cas, constituer un « marché » comme les autres. »

Jean-Pierre Sueur, ancien ministre.

À la Toussaint, la presse parle de la mort. C'est ce qu'on appelle un marronnier. Une année, j'ai été invité à participer à une émission de radio dont le principe était le suivant : les auditeurs devaient téléphoner pour donner leur opinion sur un thème, tandis qu'un expert était interviewé dans le studio. Le jour venu, le journaliste qui m'accueillit arborait un large sourire. Il m'expliqua, sur un ton de connivence, que les questions étaient généralement formulées de façon un peu abrupte afin d'intéresser le public. Il m'annonça alors que la question du jour était : « Les pompes funèbres abusent-elles de la douleur des gens ? » Exprimée sur un ton d'évidence, cette information me fit un certain effet. J'allais donc entrer dans un studio pour entendre la sentence d'un jury invisible, dont l'opinion s'imposerait à nous. Quelques minutes plus tard,

nous apprenions que les auditeurs étaient exceptionnellement nombreux à appeler et qu'au tout début de l'émission ils étaient plus de 80 % à avoir répondu positivement à la question posée. Je pris alors le parti audacieux de contre-attaquer en déclarant que cette question revenait à demander si la corporation à laquelle j'appartenais était ou non composée de salauds ? Qu'y a-t-il, en effet de plus méprisable que d'abuser de la douleur des personnes dans la peine ? Je répétais donc ma nouvelle version de la question : « Les hommes et les femmes des pompes funèbres sont-ils des salauds ? » La réponse du public ne se fit pas attendre : en fin de programme 90 % des auditeurs avaient répondu oui. En conclusion, l'animateur m'invitait à poursuivre mes efforts de communication, car manifestement cette première expérience n'avait pas suffi !

Le fait que les pompes funèbres abusent de la situation de détresse de leurs clients constitue donc une idée reçue, solidement ancrée dans la tête des Français. Or, au regard du nombre d'affaires délictueuses connues, concernant ce secteur d'activité, ce jugement n'est pas fondé.

Il existe donc dans le public une suspicion particulière à l'égard de cette profession. D'une manière générale, gagner de l'argent avec la mort n'est pas populaire. Le seul fait de devoir payer pour enterrer nos morts, est perçu par certains comme une sanction, une pénalité sociale inadmissible. À quoi s'ajoute qu'un siècle de monopole n'a pas arrangé les choses.

L'attitude du public à l'égard du secteur funéraire n'est pas sans rapport avec le déni de la mort qui caractérise notre société. Les gens des pompes funèbres sont des boucs émissaires faciles. L'agressivité de certaines familles à leur égard est impressionnante. Cela tient au choc que constitue un deuil, mais aussi parfois au mépris que certains ont à l'égard de métiers socialement mal connotés.

Le plus grave est le décalage qui se creuse entre les besoins de l'homme d'aujourd'hui face à la mort, et la finalité des entreprises de pompes funèbres. D'un côté, il y a des familles déboussolées, ne disposant parfois pas des repères qui leur permettraient de faire face, et de l'autre des entreprises de prestations de services marchands. D'un côté, des êtres souffrants cherchent de l'aide et du sens, de l'autre des structures commerciales accroissent leur offre de services afin d'élargir un marché désespérément fermé. Il meurt en moyenne cinq cent vingt mille personnes chaque année en France, soit un peu moins de 1 % de la population. Ce taux de mortalité, en légère diminution depuis plusieurs années, reste toutefois d'une étonnante stabilité. Selon les démographes, il devrait augmenter à partir de 2010.

La pratique des devis exprime assez bien le décalage qui existe entre les besoins du public et le « marché ». Depuis une dizaine d'années, les associations de consommateurs, les services d'État civil et même les pages jaunes des annuaires, conseillent aux familles en deuil de demander plusieurs devis avant de choisir leur entreprise de pompes funèbres. Il faut imaginer, sur le plan humain, ce que peut représenter une telle démarche. De plus, sa logique économique n'a rien de rationnel. Un devis fait sur un simple coup de téléphone, en l'absence d'un échange en profondeur pour discerner ce que la famille souhaite vivre, s'apparente à un jeu de dupes. Les entreprises de pompes funèbres se sont rapidement adaptées à cette nouvelle pratique en faisant systématiquement des devis très bas, afin de retenir les familles. Mais, par la suite, le niveau de la facture finale est généralement d'un montant nettement supérieur.

Cela prouve combien le commerce funéraire n'a rien d'un commerce ordinaire et que la libéralisation du service public

ne peut, sans dommage, banaliser ce qui se joue là. Si la façon dont nous enterrons nos morts révèle l'âme de notre société, nous ne pouvons la laisser évoluer vers une simple affaire de vente de services à des consommateurs.

C'est pourtant ce que l'arrivée massive, au milieu des années quatre-vingt-dix, d'entreprises américaines dans le capital de plusieurs groupes français de pompes funèbres, a laissé penser. Totalement décomplexés quant au fait de gagner beaucoup d'argent en exerçant ce métier, les Américains ont rapidement transformé les petites ambiguïtés du commerce funéraire en un système à visées lucratives explicites.

Cette mutation se fit d'abord dans le vocabulaire. Celles qu'on appelait pudiquement les « familles » devinrent des clients. Quant à l'activité funéraire, elle devint une *Industry*. La cotation boursière des maisons mères fut affichée dans les couloirs. La pompe funèbre apprit à vivre à l'heure de Wall Street.

À l'origine de ces entreprises, la même *Success Story* que dans beaucoup de groupes américains. L'histoire légendaire du fondateur charismatique, simple fils d'un entrepreneur de pompes funèbres, vivant au milieu des morts depuis sa plus tendre enfance, nous était racontée dans la bonne presse interne. Puis progressivement, des empires se sont bâtis, regroupant des filiales à travers le monde entier, à l'exception notoire des pays pauvres. Les « Mac Funeral », ainsi que les appellent les mauvais esprits, outre-Atlantique, étaient nés.

L'expansion internationale de ces groupes nord-américains de pompes funèbres ne fut pas sans effet sur les structures rachetées. On peut même y voir une manifestation assez exemplaire de la fameuse mondialisation. Il est sans doute plus habituel d'en évoquer les effets dans d'autres domaines

de la vie sociale et économique. Pourtant, la mondialisation du marché de la mort mériterait de devenir un cas d'école.

Son livre noir s'ouvre, comme il se doit, sur une histoire d'argent. Le secteur funéraire connaît en moyenne, de l'autre côté de l'Atlantique, un taux de rentabilité de l'ordre de 20 %. Cela tient au fait que l'organisation du service repose sur le principe de l'unité de lieu grâce au *Funeral Home*. En terre majoritairement protestante, les entrepreneurs de pompes funèbres n'eurent pas de mal, dès le ^{xx}e siècle, à proposer au public des établissements dans lesquels on pourrait veiller les morts et célébrer les obsèques. Naturellement, des cimetières privés se développèrent autour des *Funeral Homes*. La commodité et la rationalité de cette organisation en firent le succès. Aujourd'hui, rien ne distingue ce type d'établissements des autres maisons d'un quartier. Appelés du nom de leurs fondateurs, ils jouissent en général d'une bonne intégration dans le paysage urbain et contribuent indéniablement à maintenir la mort dans la cité.

On comprend en tous cas aisément comment un tel système génère de pareils revenus. Seulement voilà, en France, les obsèques sont encore traditionnellement un parcours, en plusieurs étapes. D'où des taux moyens de rentabilité dans la profession bien moindre. On oublie en effet, lorsqu'on se plaint du coût des obsèques, de rappeler que cette activité mobilise beaucoup de monde (un conseiller pour l'organisation, puis quatre porteurs et un maître de cérémonies le jour du convoi) et que le temps passé est important (une bonne demi-journée pour assurer l'organisation et une autre le jour des obsèques).

Conscients de ces réalités, les Américains promirent de ne pas bousculer les pratiques rituelles locales. La mondialisation des rites funéraires n'aurait donc pas lieu. Cependant, comme tous les actionnaires de la planète, les

entreprises de pompes funèbres débarquées en France mirent tout en place pour tirer la rentabilité de leurs filiales étrangères vers la leur. La suite de cette histoire est tristement banale : on vit se déployer des bataillons d'auditeurs, jeunes cadres armés d'ordinateurs portables, visitant jusqu'au plus petit bureau de pompes funèbres dans une sous-préfecture de l'Aveyron, afin de déterminer comment rationaliser les procédures. La chasse au temps perdu fut ouverte. Des durées moyennes pour les différents actes (mise en bière, fermeture des cercueils...) furent même définies. Et gare à ceux qui ne les respecteraient pas. L'objectif était simple : le secteur des obsèques étant un marché fermé et les gains de part de marché limités, l'amélioration de la rentabilité devait venir d'une meilleure utilisation des moyens humains et techniques. Dans ce contexte, inutile d'insister sur les contraintes que représente une célébration dans une paroisse... avec Eucharistie !

Aux États-Unis, cette logique de rationalisation a consisté à réunir en un même secteur plusieurs établissements et à mettre en commun leurs moyens. Cela s'applique aussi aux soins dits de conservations. C'est ainsi qu'un jour, alors que je voyageais avec des professionnels français sur le territoire américain, nous avons été amenés à visiter un de ces centres d'embaumement. La stupeur des pompiers funèbres français devant l'horreur de ce lieu faisait peine à voir. Aucun d'entre eux, malgré leur grande expérience des réalités de la mort, et de leur concentration en un même lieu, n'avait pu imaginer que l'on traita les corps avec si peu d'hygiène et de respect. Le travail était fait à la chaîne. Plusieurs de mes collègues durent sortir avant la fin de la visite.

Quelques minutes plus tard, nous nous rendions dans un des *Funeral Homes* desservis par le centre d'embaumement.

Les corps y étaient présentés, les tissus regonflés et rosis par les soins. Dans cet établissement, par contraste, rien n'était trop beau pour accueillir les vivants. Nous étions en effet dans l'une des plus belles maisons du quartier.

L'autre grand chantier de la mondialisation funéraire a concerné les cercueils. Cette fourniture est le réservoir de gains pour les opérateurs du monde entier. Seulement, l'offre française faisait bien triste figure au regard de celle des entreprises américaines. Là-bas, le cercueil est un écrin, une bonbonnière, matelassée, brodée, soyeuse... et très généralement hideuse. La visite d'une salle d'exposition dans le *Funeral Home* d'un quartier chic est une expérience à laquelle il faut être préparé. Le crescendo, en termes de modèle et de prix, dépasse tout ce que l'on peut imaginer.

En France, la vente d'un cercueil est restée, jusqu'à l'arrivée de nos cousins Américains, une démarche emprunte d'une certaine gêne. On n'osait pas trop en faire l'article. Les familles étaient donc invitées à pénétrer dans une salle où des modèles entrouverts laissaient aux visiteurs la désagréable impression qu'ils allaient être enfermés dedans.

Il ne fut, dans ces conditions, pas difficile d'habiller la grande réforme annoncée du marketing des cercueils d'une motivation altruiste. Plutôt que de faire du choix du cercueil une épreuve de plus pour les familles en deuil, des supports adaptés allaient adoucir le trait. On vit alors débarquer les plus grands spécialistes mondiaux du *Merchandising* grâce auxquels depuis lors, on a vu fleurir, dans les boutiques de pompes funèbres, des présentoirs à vous réjouir tant ils sont beaux. Une des trouvailles consista à ne présenter qu'un quart de chaque modèle, sous des lumières tamisées. À partir de là, les règles élémentaires du marketing, dignes de Zola dans *Au*

bonheur des dames, firent le reste. Les modèles bas de gamme, aux allures repoussoirs furent placés à la hauteur des mollets, et les modèles milieu et haut de gamme, à la hauteur des yeux. Grâce à ce marketing sympathique, la dépense moyenne des familles pour l'achat des cercueils augmenta de plusieurs milliers de Francs en quelques mois. Cela se fit en douceur, sans qu'on s'en rende compte.

Le plus désolant, dans cette histoire, n'est pas que des entreprises cherchent à gagner plus d'argent, mais plutôt que tant d'énergie et de moyens aient été consacrés à cela. Alors que les rites s'appauvrissent, que le public attend aide et assistance pour affronter l'épreuve du deuil, on déploie des trésors d'inventivité dans le seul but de faire acheter des cercueils plus chers. Ce n'est pas scandaleux, c'est simplement dérisoire et inadapté à la demande.

La cure de capitalisme extrême que les Américains ont imposé à plus du tiers du secteur funéraire français s'est achevée dans les larmes. Après des années de spéculation, les titres boursiers des grandes multinationales américaines se sont effondrés, laissant ces groupes dans un profond endettement. À présent, l'heure du retrait du continent européen a sonné.

Cette expérience m'a appris, par contraste, toute la spécificité de ce secteur et combien le public attendait autre chose qu'une logique simplement marchande. Le plus étonnant est que l'épisode américain se soit déroulé dans une si grande indifférence, alors que des milliers d'employés ont quitté, découragé, les entreprises en question. La vente, à des capitaux étrangers, de pans entiers d'un secteur d'activité réputé sensible, placé depuis près d'un siècle sous la tutelle des communes, s'est faite sans que l'État et l'opinion ne s'en émeuvent.

L'abolition du monopole des pompes funèbres, présentée lors de son vote par le Parlement en novembre 1992 comme une œuvre de salubrité publique, aura donc eu pour conséquence de précipiter ce secteur dans une concurrence effrénée. Or, contrairement à ce qui avait été annoncé, la libéralisation des pompes funèbres n'a pas fait baisser les prix mais les a plutôt fait augmenter. La multiplication des opérateurs, attirés par les promesses d'une activité réputée lucrative, a augmenté les charges fixes du secteur (matériel, personnel, immobilier...), sans que le marché ne se soit élargi. Cela s'est naturellement reporté sur les tarifs.

Le public a pourtant voulu croire qu'avec la fin du monopole on allait cesser « d'abuser de la douleur des gens ». Un homme l'y a incité. Jouant sur la confusion entre son activité et celle d'une chaîne d'hypermarchés, il s'attribua le rôle de pourfendeur du monopole. Avec lui, le jour allait succéder à la nuit, la liberté à l'oppression. Et pour mieux symboliser cette liberté, il n'hésita pas à mettre la pompe funèbre et autres commerces associés, dans des rayons de supermarchés. L'initiative, par son caractère burlesque, aurait du faire rire. Elle fut un succès. Un public important, excédé de se sentir prisonnier d'un seul prestataire, a cru dans les promesses de la pompe funèbre à prix discount.

Outre qu'avec plus de dix ans de recul, le bilan économique et social de la pompe funèbre en supermarché est plus que discutable, sauf pour ses initiateurs, cette mise en scène commerciale aura révélé un peu plus le divorce entre les Français et leurs croque-morts. Le succès des services funéraires en grande surface ne manifeste-t-il pas le peu de valeur que le public attribue à ce service ? N'est-il pas un signe supplémentaire du défaut de reconnaissance dont souffrent ces services actuellement en France.

Cette crise de la valeur ajoutée des prestataires funéraires est inquiétante si l'on considère l'utilité sociale du service rendu. J'ai souvent entendu de vieux professionnels du secteur dire que « les gens nous découvrent en ayant recours à nous. Avant cela, ils se fient à la rumeur qui ne peut que nous être défavorable ».

Pourtant, la première des qualités du personnel funéraire, est bien le sens du service. Cela passe par une extrême disponibilité, de jour comme de nuit. Une amie, qui venait d'enterrer sa mère, me dit un jour combien le montant des honoraires qui lui avaient été facturés la choquait. Elle avait simplement oublié que l'entretien d'organisation pour lequel elle n'imaginait pas de devoir attendre, s'était déroulé un dimanche matin.

Longtemps, les métiers de la mort ont été exercés par des couples, ce qui est beaucoup plus rare aujourd'hui. Ainsi, Grégoire et Sylvie, qui, après avoir tenu pendant de longues années un commerce alimentaire, collaborent à présent dans la même entreprise funéraire. Or, j'aime leur sens profond du service.

Grégoire est maître de cérémonie. Ce métier est devenu pour lui une passion. Lorsqu'il décrit l'ordonnancement d'une cérémonie, ses yeux s'animent. Sa satisfaction professionnelle est d'avoir contribué à « des obsèques réussies ». Sa fierté réside dans sa capacité à déplacer une rangée de personnes, pour les inciter à aller bénir le corps du défunt, simplement en les regardant. Ce même regard parvient aussi à refouler un resquilleur qui voudrait passer devant les autres, ce qu'il arrive à faire sans prononcer la moindre parole. Comme dit Grégoire : « Les morts, ce n'est pas moi qui les fait mourir. Je suis là pour aider et les gens le sentent bien. » À présent il

regrette les nouvelles organisations qui l'empêchent souvent de suivre une famille du début à la fin des obsèques. Certains jours il est en effet cantonné à la morgue d'un hôpital, où il assure, les unes après les autres, toutes les levées de corps.

Sylvie, de son côté, tient une chambre funéraire. Elle est l'âme d'un établissement qui en manque cruellement. Pourtant, elle aime profondément ce qu'elle fait. Lorsqu'elle raconte un 31 décembre passé en famille, au milieu des morts, ce n'est pas pour se faire plaindre. Elle n'abandonnerait pas facilement un métier qui lui donne un tel sentiment d'utilité. Ce qui la révolte, c'est de ne pas trouver ce même goût du service chez beaucoup de ses collègues, spécialement les plus jeunes. Et puis, il y a, pour des gens qui ont une conception artisanale de leur métier, une révolte contre les systèmes et leurs décisions imbéciles. Ainsi, Sylvie se souvient d'avoir vu un jour un électricien installer, dans les salons où sont présentés les défunts, des spots rouges et bleus. Placés au-dessus du visage du mort, ils étaient sensés lui redonner un semblant de vie. Il s'agissait d'une décision d'en haut, d'un spécialiste génial du marketing, qui avait dû pêcher cette trouvaille dans le catalogue d'un de ses fournisseurs. Avant que l'on s'aperçoive de l'effroyable effet d'une telle réforme, des centaines de salons funéraires furent équipés. On ose à peine imaginer les réactions des milliers de familles confrontées, dans des circonstances douloureuses, à une mise en scène aussi scabreuse.

Il manque aujourd'hui au secteur funéraire un souffle et une direction. La seule loi économique ne parviendra pas à réguler une profession qui en a si cruellement besoin.

VI

La crémation en question

C'est à la fin des années soixante-dix que l'on a vu le nombre des crémations (moins de 1 % des décès à l'époque) commencer à augmenter. Progressivement, d'année en année, le phénomène s'est amplifié, jusqu'à devenir une mode, un fait de société. En 2002, plus de cent mille Français auront été incinérés, soit 20 % des obsèques. Trente ans auront donc suffi pour que les comportements funéraires, que l'on croyait figés, soient bouleversés par un mode de sépulture jusque-là marginal dans notre pays.

En Europe, la géographie de la crémation suit un clivage nord-sud : plus on habite au nord, plus on y a recours. Ainsi la Suède et la Grande-Bretagne dépassent les 70 %, tandis qu'en Italie, latine et catholique, seuls 5 % des défunts sont incinérés. La France, pays tempéré, se situe donc à un niveau conforme à sa situation géographique.

Au-delà des chiffres, et de leur augmentation constante depuis trente ans, la façon dont le public vit la crémation en France pose problème. Tout le monde ou presque dénonce la violence de cette pratique, sans que l'on parvienne pour autant à y porter remède. Pourtant, dans les pays européens où elle est très courante, la crémation ne soulève pas les mêmes

débats, et se vit plus sereinement. Il y a donc bien une difficulté spécifique à la France dont l'origine mérite d'être comprise.

Le développement de cette pratique funéraire doit beaucoup à la levée, en 1963, de l'interdit de l'Église catholique. Car, nombre de ceux qui la choisissent, ignorent que la crémation a un lourd passé idéologique. Elle fut même au XIX^e siècle un instrument privilégié des anticléricaux pour exprimer leur rejet des dogmes de l'Église. Quel meilleur pied de nez, en effet, à la croyance en la résurrection de la chair que de faire réduire sa dépouille à trois litres de cendres, en l'espace d'une heure trente !

Cette connotation idéologique est très ancienne. Charlemagne, le premier, interdit la crémation au motif qu'elle était un rite païen. Il alla même jusqu'à menacer de mort quiconque ferait consumer par les flammes le corps d'un défunt. La crémation devint progressivement une manifestation concrète d'anticléricisme. C'est ainsi que les révolutionnaires de 1789 tenteront, en signe d'émancipation à l'égard de l'Église, de l'imposer aux Français. Ce fut un échec. Dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, une nouvelle poussée en faveur de la crémation fut déclenchée par les libres-penseurs. Ce combat aboutit en 1887 au vote de la loi sur la liberté des funérailles qui comprend la reconnaissance de l'incinération comme mode de sépulture à part entière. La première crémation légale eut lieu le 30 janvier 1889 au Crématorium du Père Lachaise, à Paris.

Du côté de l'Église catholique le code de droit canon de 1917¹⁵ privait de sépulture chrétienne ceux qui avaient

15 *L'Église dans le champ social des funérailles*, Joël Morlet in *La Maison Dieu* 1998.

demandé que leur corps soit incinéré. Puis, une instruction du Saint-Office du 8 mai 1963 est venue annuler cette disposition, sauf dans le cas où l'incinération est « désirée comme une négation des dogmes chrétiens, dans un esprit sectaire ou par haine de la religion catholique ou de l'Église ». Cette autorisation était assortie d'une interdiction de toute liturgie au lieu de la crémation, ce qui était une façon de manifester « l'aversion de l'Église pour cette pratique ». Le rituel romain des funérailles de 1969 finit par lever ce dernier interdit, tout en affirmant la préférence des catholiques pour la façon dont le Christ a été enseveli.

Cet arrière-fond idéologique pèse-t-il encore sur le choix des Français qui, chaque année, se font incinérer ? De toute évidence non. La crémation semble surtout incarner aujourd'hui une forme de modernité, dictée principalement par la commodité. Interrogés par sondages, ceux qui souhaitent y avoir recours évoquent l'hygiène, l'écologie (l'incinération serait moins polluante que les cimetières) et l'argent (l'incinération coûte moins cher).

Pour avoir entendu des personnes de tous horizons sur ce sujet, je crois pouvoir affirmer que derrière des arguments rationnels, se cachent aussi parfois de méchants fantasmes sur l'après trépas. La claustrophobie de ceux qui s'imaginent se réveillant dans leur cercueil et l'horreur de la putréfaction des corps arrivent en bonne place dans ce panthéon des peurs. J'ai aussi souvent entendu des arguments aux apparences altruistes : « Que voulez-vous, personne ne viendra me voir après ma mort. Alors, à quoi bon déranger avec une tombe, les frais et les tracasseries qui vont avec ? » La crémation s'apparente alors à une forme de suicide *post mortem*, d'auto-éradication du monde des vivants. On l'a notamment observé aux pires moments de l'épidémie du SIDA. Les victimes de cette maladie

furent extrêmement nombreuses à réclamer d'être incinérées. Or, une certaine volonté d'achever par les flammes le travail de destruction du corps qu'avait commencé la maladie était bien présente dans ce choix.

Enfin, on ne peut pas passer sous silence la motivation économique. La crémation coûte effectivement moins cher que l'inhumation, ou plus exactement, elle permet d'atteindre, si on le souhaite, des niveaux de prix moindres. Cela tient d'abord au fait que l'on a coutume de brûler les défunts dans des cercueils en bois tendre, moins chers que le chêne. À cela s'ajoutent des frais de sépulture, nuls lorsque les cendres sont dispersées, ou minimales lorsque l'on a recours à un lieu de dépôt appelé columbarium. Globalement, le différentiel entre le coût d'une inhumation et d'une crémation en ce qui concerne les prestations de pompes funèbres est assez minime, de l'ordre de 20 %.

Il y dix ans, j'ai entendu certains de mes confrères des pompes funèbres dire qu'il fallait résister par tous les moyens à l'augmentation de la crémation, au motif qu'elle rapportait moins. Aux États-Unis, où l'on peut se faire incinérer sans cercueil, il est un fait que la corporation développe une certaine imagination pour en faire une pratique repoussante. Je pense en particulier à la façon dont est présentée là-bas, au milieu des luxueux cercueils pour l'inhumation, la planche de bois et ses lanières pouvant servir à l'incinération des corps. L'objet rappelle, par son caractère punitif, une chaise électrique !

Le choix de la crémation a largement perdu sa dimension idéologique. En revanche, son déroulement reste marqué par cet héritage. La mentalité pro-crémation a en effet longtemps été imprégnée de la violence que beaucoup déplorent actuellement. Être incinéré sans la moindre cérémonie, sans même prévenir

la famille, était chose courante chez certains crématisés. La négation de tout devenir *post mortem* se manifestait par le rejet des rites funéraires.

Dans les pays de l'ancien bloc communiste, l'État a systématiquement développé la pratique de la crémation, la subventionnant et faisant d'elle un choix de société : on a voulu par-là susciter une nouvelle mentalité par rapport au culte des morts, en tournant le dos à l'héritage chrétien¹⁶.

Or, la violence si largement dénoncée, découle d'une série d'impasses dans lesquelles la crémation précipite, malgré elles, nombre de familles en deuil.

La première de ces impasses vient de la façon dont certaines personnes¹⁷ choisissent de leur vivant ce mode de sépulture, sans la moindre concertation familiale. Tout se passe alors comme si la future crémation n'impliquait que celui qui la prépare, alors qu'en réalité, elle ne concernera que ceux qui resteront, à savoir des vivants.

Pierre est un de ceux-là. Dans la vieillesse il s'isole de plus en plus, dans ses idées d'abord, et dans un monde qui n'est plus celui dans lequel il vit. Ses relations avec son épouse se sont lentement tendues au fil des ans, quant à son regard sur ses enfants et la vie qu'ils mènent, il est souvent sévère. En annonçant un jour, de façon abrupte et sans appel, son désir d'être incinéré, Pierre a plongé ses proches dans une profonde consternation. Ce choix les horrifie, mais toute discussion est

16 *Les pratiques funéraires et l'accompagnement des personnes en deuil*. Réflexion de la Conférence des évêques d'Allemagne. *La Documentation catholique*. 15 novembre 1995.

17 Alors que le taux de crémation est de 20 % des décès en 2002, plusieurs sondages révèlent que 43 % des Français sont favorables à ce mode de sépulture – IFOP 1994.

exclue. Pour cet homme qui a tant de mal à se laisser aimer, il y a là comme l'exercice d'un pouvoir que nul ne peut lui contester. Il assouvit ainsi une volonté de maîtrise sur sa vie et sur ceux qui l'entourent.

Sans faire de ce type de comportement une généralité, j'ai souvent relevé, chez les personnes qui choisissent la crémation, ce désir de maîtriser leur mort. La meilleure preuve en est le fait que 40 % des personnes qui signent des contrats obsèques par lesquels ils font respecter leurs dernières volontés, demandent à être incinérées, soit le double du taux de crémation actuellement en France.

La seconde impasse découle de la façon dont la crémation s'organise le jour venu. Tout semble en effet inciter les familles à faire de la visite au crématorium la clef de voûte des obsèques de leur proche. Les fours étant souvent au maximum de leur utilisation, l'affectation d'un jour et d'un horaire est vécue comme quelque chose d'essentiel auquel on ne peut pas déroger. Qui sait pourtant qu'aucun texte réglementaire n'oblige à ce qu'un membre de la famille assiste à une crémation ? Pourquoi, alors, l'horaire de la mise à la flamme devient-il l'élément à partir duquel les obsèques s'organisent ? Il en découle une véritable dictature des fours qui n'a pas fini de produire ses effets néfastes.

Dans ces conditions, pour les personnes souhaitant « quelque chose de chrétien », selon la terminologie usuelle, l'organisation d'une célébration dans une église devient problématique, voire, pour des raisons d'horaires, impossible. La célébration d'un temps de prière avant la fameuse mise à la flamme est le seul recours possible. Ces temps de prière se succèdent, dans des salles insipides, à des cadences qui ne tolèrent aucun retard.

La mise à la flamme, c'est-à-dire cet instant terrible où le cercueil pénètre dans le four, ses parois s'enflammant sous le regard des familles, a fini par être jugé trop traumatisant. Un décret est donc venu interdire la présence des proches dans la salle du four. Mais, comme tout incite les familles à se trouver sur place au moment fatidique et que l'on ne peut pas empêcher ceux qui le souhaitent de voir la scène réputée insoutenable, des cloisons vitrées sont obligatoires entre les salons de recueillement et les fours. Dans certains crématoriums, on a même inventé de retransmettre cette scène sur un écran de télévision !

Je connais des prêtres qui assurent chaque année des centaines de ces bénédictions dans des crématoriums. Leur ministère, exemplaire de dévouement et de compassion, est vécu dans des contraintes de temps et de lieu qui n'étaient pas imaginables il y a vingt ans et qui sont à la limite de l'acceptable. Cela peut aller jusqu'à devoir écourter des temps de prière si la cadence des fours l'impose. Or, ce qui est le plus impressionnant, c'est l'augmentation de ces demandes de bénédictions, qui viennent, dans bien des cas, remplacer la célébration paroissiale.

Ensuite, contrairement à ce qui se pratique dans la plupart des pays d'Europe à fort taux de crémation, nombre de familles attendent, pendant une heure et demie, la fin de la combustion du corps. Cette durée est à la fois trop longue pour organiser un temps de recueillement nourri, et trop courte pour amortir la violence symbolique de l'œuvre des flammes.

Le parcours des funérailles ayant, pour toute famille qui l'imprime, un début et une fin, le terme de la crémation se situe en principe lorsque le maître de cérémonie remet l'urne, à peine refroidie, entre les mains des proches. Or voilà

bien une nouvelle impasse, et non des moindres. Alors que le rite d'inhumation consiste à assigner le défunt en un lieu qui est proche des vivants mais qui marque une séparation, la crémation s'achève sur une forme d'appropriation. Même si la loi ne reconnaît, en France, aucune valeur de restes mortuaires aux cendres, toutes les personnes se voyant remettre l'urne de leur défunt à l'issue de sa crémation, se trouvent dans une situation singulière. Cet objet dont ils peuvent à peu près tout faire, à part en déverser le contenu sur la voie publique, et dont le statut est indéfini, n'échappe pas, dans le langage des cœurs, à la personnification. C'est bien grand-papa que je porte dans la boîte en feutrine qui m'a été remise cérémonieusement. Et lorsque je la déposerai, dans un instant, dans le coffre de ma voiture, il me faudra, au plus profond de moi, taire un sentiment d'horreur et d'incongruité. Or, actuellement, plus de 65 % des familles quittent les crématoriums avec l'urne de leur défunt en main.

Dans une majorité de cas, cette urne ira finir son voyage dans une sépulture de famille ou un columbarium. Parfois elle trônera dans un salon ou une chambre à coucher. D'autres décideront de se partager la précieuse poudre grise, pour en emplir des reliquaires. L'imagination ne manque pas pour trouver de nouvelles façons de s'approprier les cendres d'un défunt. Des fournisseurs attentionnés ont tout prévu, du pendentif, pour porter une pincée de cendres sur son cœur, jusqu'à l'urne transformée en pied de lampe que j'ai pu admirer sur le catalogue d'un fabriquant américain.

Tout cela est étrange et beaucoup d'observateurs déplorent les inévitables dérives. Mais ces comportements ne découlent-ils pas en fait, d'une succession d'étapes qui toutes poussent les familles au fameux rite d'appropriation. Si, au contraire, comme c'est le cas par exemple en Allemagne, nous ramenions

la crémation à ce qu'elle est vraiment, à savoir la combustion d'un corps, moins de gens se rendraient au crématorium et moins de gens y resteraient. N'étant pas de culture bouddhiste, et n'attribuant donc aucune valeur symbolique aux fumées qui s'échappent des fours (à part celle de polluer), nous aurions tout intérêt à réduire ce qui se passe dans les crématoriums à un acte technique.

Que l'opinion publique partage assez largement le sentiment que la crémation est source de traumatismes n'a rien d'étonnant. Ce qui l'est davantage, c'est l'impuissance sociale à réformer des comportements anxigènes. Ni les pompes funèbres, ni les collectivités publiques et autres associations crématisantes, ne parviennent à dissiper ce sentiment diffus mais tenace.

Pourtant, je ne crois pas qu'il y ait, dans le choix de la crémation, quelque chose d'intrinsèquement mauvais pour l'homme. Les questions théologiques soulevées par cette pratique ont été écartées par l'Instruction du saint-office de 1963. Quant aux pays du nord de l'Europe qui en ont fait leur mode de sépulture favori, ils ne sont pas réputés avoir des rites funéraires barbares. Une chose, toutefois, les différencie de nous : tout incite les familles à ne pas rester au crématorium pendant la crémation. En Belgique, pour ceux qui ne peuvent pas faire autrement que d'attendre, un repas de funérailles est proposé sur place.

Que faudrait-il, alors, pour que nous adoptions des comportements humainement plus satisfaisants lors d'une crémation ? En tout premier lieu, je crois, que nous ramenions la fonction du crématorium à ce qu'elle est et non à ce que veut en faire une mentalité crématisante insidieuse et contraire à l'accomplissement de rites ancestraux tel que le passage à

l'église. Dès lors, on osera prendre quelque liberté avec la combustion du corps qui peut, sans qu'on s'en culpabilise, se dérouler aux petites heures du matin ou tard la nuit, dans le secret des fours.

Ensuite, il faudrait répondre à l'attente de nouveaux supports de mémoire que sous-tend la demande actuelle de crémation. Les empilages de cases de columbarium, en incontournable granit, ne suffisent pas à satisfaire les besoins latents. Je suis convaincu que le recours à la crémation recèle un désir d'échapper au cimetière, non pour que l'urne aboutisse nécessairement sur la cheminée du salon, mais pour qu'elle repose dans des lieux qui aient du sens, des lieux nouveaux, esthétiques, symboliquement forts.

En Grande-Bretagne, les crématoriums sont entourés de parcs où tout ou presque est utilisé comme support de mémoire : les rosiers, les bancs, les troncs d'arbres ou encore les murs, portent la trace, sous la forme d'une simple plaque, de la mémoire des défunts incinérés. Chaque été, une journée est consacrée au rassemblement des familles dont les cendres d'un proche reposent dans ce parc. C'est au crématorium d'Oxford, par une superbe journée de juillet, que j'ai découvert ce rite apaisant. Ils étaient des milliers, de toutes les générations, à avoir fait le déplacement pour venir vivre un temps annuel de mémoire. Tout a commencé par un grand pique-nique, joyeux et désorganisé. Puis, annoncé par une fanfare, une procession de tout ce que la ville compte de religieux s'est ébranlée en direction d'un podium. Là, pendant une demi-heure environ, ont alterné les prêches sur l'espérance chrétienne face à la perte d'un être cher et les cantiques. Point de trace de la laïcité à la Française qui rendrait bien difficile l'organisation de tels rassemblements. À Oxford, ce jour-là, c'est la prière qui réunissait la foule des personnes endeuillées. En me promenant

parmi elle, je fus frappé par la communion qui régnait entre les personnes. Au détour d'une allée, l'atmosphère bon enfant se transforma soudain en une peine intense. J'étais dans l'espace réservé aux bébés, au milieu de rosiers blancs et de parents en larmes.

Au Québec, de nombreuses églises paroissiales ont fait le choix d'abriter des urnes en leur sein. Des meubles ont été installés à cet effet. Les familles qui y ont recours disposent d'une niche individuelle dans laquelle les cendres de leur défunt sont déposées.

Cette idée et d'autres verront sans doute le jour prochainement en France. Car nous sommes entrés dans une ère d'innovation. À l'avenir, il faudra trouver de nouveaux supports de mémoire pour répondre aux besoins de familles éclatées, pour qui le souvenir des défunts s'inscrit dans un temps plus court et dans une plus grande proximité géographique. La crémation étant vécue par certain comme une façon d'éviter les contraintes matérielles du cimetière, on ne bridera pas facilement cette aspiration.

Lorsque je pense à la crémation telle qu'elle se pratique actuellement en France, je pense souvent au cri de cet homme qui, après une heure et demie d'attente pendant que le corps de son père se consumait, retrouvait l'urne contenant ses cendres. Ce cri d'effroi et de révolte devant la violence symbolique d'un corps réduit à rien en si peu de temps, était le signe déchirant qu'il est urgent d'humaniser les pratiques autour de la crémation. Vouloir résister au développement de ce mode de sépulture est un combat stérile et d'arrière-garde. Rien n'entravera la liberté des funérailles. Aucun discours sur les conséquences de la crémation pour les vivants, ne dissuadera les gens de la choisir pour eux-mêmes. En revanche, proposer

des comportements qui n'entraînent pas de complications dans le processus de deuil, développer de nouveaux supports de mémoires qui ne soient pas exclusivement situés dans les cimetières, constituent de véritables urgences pour demain.

Les pouvoirs publics s'interrogent actuellement sur la nécessité de limiter la libre circulation des urnes. Ne faudrait-il pas réglementer ces transports dont on ne sait pas où ils aboutissent ? Quant aux columbariums hors des cimetières, seront-ils interdits par crainte de voir se développer des cimetières privés ? La crémation, en plus de bousculer les traditions funéraires, interroge aujourd'hui notre droit.

VII

Des rites pour mieux vivre le deuil

Rien dans notre conversation téléphonique ne laissait présager du tour dramatique qu'elle allait prendre. Mon interlocuteur m'interrogeait sur les services de notre association et souhaitait simplement recevoir une documentation. Nous étions sur le point de conclure lorsque après un court silence, l'intonation de sa voix changea et se fit plus grave : « Je voudrais, me dit-il, vous poser une question. Cela fait plus de quarante ans que cette histoire m'obsède et je ne parviens pas à l'éclaircir. Ma femme a perdu un bébé à environ six mois de grossesse et, à l'époque, on ne nous a rien dit sur ce qu'il est devenu. Pourriez-vous me dire où il a été enterré ? »

La question était aussi claire que la réponse était impossible. Pourtant, en la posant, cet homme avait sans doute franchi un premier cap : celui de la parole. Sa question obsédante n'avait probablement jamais dépassé le seuil de ses lèvres. Elle était restée enfouie en lui, parce qu'il ne savait pas à qui la poser, qu'il lui était difficile d'évoquer ce passé avec sa femme et que le déroulement des événements lui avait imposé de se taire. L'enfant n'avait-il pas disparu tout de suite après l'accouchement ? Cette belle espérance qui tressaillait dans les entrailles de sa femme, ne s'était-elle pas évanouie sans que jamais personne ne leur dise où ? Le

silence et l'oubli ne s'étaient-ils donc pas imposés à eux comme un devoir ?

Et voilà que quarante ans plus tard, dans l'anonymat d'une conversation téléphonique, mon interlocuteur interrogeait un inconnu sur le lieu de sépulture de son enfant mort-né ! Envisageait-il vraiment que je puisse répondre avec précision à sa question ? « Bien sûr, monsieur, votre enfant a été enterré à tel endroit et si vous le souhaitez, nous pourrions nous y rendre demain pour nous recueillir sur sa tombe. » Comment pouvait-il envisager un deuil qui n'a jamais reçu le droit de porter son nom ? Comment aurait-il pu chasser ce souvenir obsédant si aucun rite, jamais, n'était venu donner corps à la réalité de la séparation ?

À quarante ans de distance, face à l'angoisse de cet homme, victime de la conspiration du silence qui entourait alors les accouchements d'enfants mort-nés, il fallut mettre un terme à sa quête insensée. Les quelques paroles prononcées pour lui enlever toute illusion sur l'existence d'une sépulture lui ont-elles apporté la paix ? Je l'ignore, mais je retiens surtout combien le mal, en lui, était fait. Avec du recul, il me semble que sa souffrance inavouée est comme une parabole. Elle dit le besoin irrépressible de l'homme de signifier concrètement, rituellement, l'attachement à un défunt. Ce besoin est si fort qu'il se manifeste jusqu'aux frontières de la vie humaine. En l'espèce, alors même que le comportement collectif, la norme en quelque sorte, était de nier tout attachement *post mortem* au fœtus, l'instinct humain était le plus fort. Une fois encore, c'est dans ce qu'il y a de plus petit, de plus faible, que la dignité de toute vie humaine se révèle.

Bien d'autres familles, concernées par les mêmes drames, ont fait bouger une législation qui ne permettait pas, jusque-là,

la reconnaissance des enfants mort-nés, à moins de six mois de grossesse, et qui les qualifiait de « pièces anatomiques ». Ainsi, depuis la parution de la circulaire du 30 novembre 2001, un « Acte d'enfant né sans vie » peut être établi dès quatre mois et demi de grossesse ou un poids de naissance d'au moins 500 grammes. Et en juillet 2002, les ministres de la Justice et de l'Intérieur ont signé un arrêté très symbolique, autorisant l'inscription de ces enfants sur le livret de famille. L'organisation de funérailles est possible pour les familles qui le souhaitent. Sinon, c'est à l'établissement hospitalier qu'en revient la charge, par incinération. À moins, comme c'est le cas à l'hôpital Jeanne de Flandres de Lille¹⁸, pionnier en matière de deuils périnataux, qu'un lieu d'inhumation pour les fœtus non déclarés, soit géré par l'établissement.

Deuil et rites funéraires sont étroitement liés au point de n'avoir été, pendant longtemps, que les deux facettes d'une même réalité. L'un ne se vivait pas sans les autres. Traditionnellement, le deuil désignait l'ensemble des coutumes, des usages et des restrictions qui s'imposaient aux proches d'un défunt. À présent, il n'en est plus de même. Le deuil désigne presque exclusivement les réactions psychologiques liées à la perte de quelqu'un, voire de quelque chose. Le deuil est devenu un enjeu personnel d'équilibre humain et non plus un événement social, collectif, rythmé par des comportements, des signes extérieurs et des anniversaires.

18 Le docteur Maryse Dumoulin, du CHRU de Lille, a largement contribué à l'humanisation des comportements hospitaliers dans le domaine des deuils périnataux. C'est ainsi, notamment, qu'un lieu d'inhumation des fœtus non déclarés de 22 semaines d'aménorrhée et plus, a été créé par la ville à la demande de l'hôpital. Il accueille également gratuitement les enfants déclarés dont les familles ne peuvent assumer le coût des funérailles.

À mesure que les rites se sont estompés, il n'est plus resté, dans le discours public, que le fameux « travail de deuil », défini et légué à l'humanité par le docteur Freud. La littérature abonde pour en rappeler la pertinence. Mais il raisonne parfois comme un enfermement de plus pour ceux qui ont à le vivre. À tant de rites sociaux qui encourageaient autrefois les signes d'affection à l'égard des personnes en deuil, s'est substitué un discours glacial qui fait du deuil une sorte de parcours balisé, médicalement défini, que l'on se doit d'emprunter. Or, pour beaucoup de personnes endeuillées, qui souffrent de ne pouvoir parler de ce qu'ils vivent, la perspective d'un « travail » n'est guère consolante. Et de quel travail s'agit-il au juste ? Serait-ce celui de l'apprentissage de l'oubli, grâce auquel disparaîtraient les idées noires, celles qui font si peur à l'entourage ? Non, décidément, le seul discours psychologique n'est guère suffisant et cache mal les conséquences si douloureuses de la dé-ritualisation de la mort.

Pour Patrick Baudry¹⁹, sociologue qui a consacré de nombreux travaux à la mort dans la société contemporaine : « L'idée naïve est de croire que le deuil est affaire de gestion individuelle, que son travail dépend d'une administration de représentations privées, intimes, auxquelles la culture n'aurait pas accès. L'erreur est de penser que le deuil – affaire d'individu et d'individualité – puisse être étanche à la vie sociale, c'est-à-dire à la vie tout court, et que le travail de deuil puisse préserver le noyau dur d'une personnalité qui ne connaîtrait de bouleversement qu'au plan de certains aspects de son existence ».

19 *Conceptions sur la mort en Occident*, in *Parlons de la mort et du deuil*, sous la direction de Michel Hanus et Pièrre Cornillot. Éditions Frison-Roche, 1997.

Le deuil est un chemin que les rites ouvrent, en préfigurant, pendant les jours des obsèques, la douloureuse mais impérieuse nécessité. Ils sont un mal, car ils aiguïsent la souffrance, pour un bien, car ils inaugurent un chemin de vie. Affronter, jusqu'au plus douloureux, la réalité de la séparation, sert ceux qui restent. Lorsque, de retour dans la vie quotidienne, tout parle du défunt, au point de ne plus croire, parfois, à la réalité de sa mort, le souvenir des rites est une borne ineffaçable qui rappelle que le drame a bien eu lieu et qu'il est irrémédiable.

On dit que 40 % des états dépressifs sont dus à des deuils mal faits. Je ne sais pas ce que vaut cette statistique, mais, pour l'avoir expérimenté à longueur d'année, il est clair que si l'organisation des obsèques permet aux personnes endeuillées de vivre d'authentiques rites d'adieu, leurs chances de surmonter leur deuil, sont bien plus grandes. Pour apprivoiser l'absence, ce qui n'a rien à voir avec l'oubli, mais qui est l'apprentissage, jamais terminé, d'une vie dans le souvenir positif du défunt, il faut d'abord avoir pu lui rendre un hommage digne, et lui avoir dit, en prenant le monde à témoin, l'amour que l'on a pour lui.

La première étape de tout deuil est celle du choc. Sur ce point, gardons-nous de hiérarchiser son intensité en fonction des circonstances. La mort est quasiment toujours un choc, même lorsqu'elle est un événement prévisible, voire attendu. Je me souviens notamment, de cette femme de quatre-vingt-dix-neuf ans, décédée dans son fauteuil, un livre à la main. Autour d'elle, un vent d'agitation soufflait. Tandis que la défunte demeurait, paisible, au milieu de son salon, la tête légèrement inclinée, ses enfants et petits-enfants entraient et sortaient, manipulant leurs téléphones portables, s'apostrophant les uns les autres sur telle démarche à faire, sur telle personne à

prévenir. Le premier service à leur rendre fut alors de les aider, progressivement, à se poser. C'est là le premier rite social dont l'importance est primordiale : réunir les conditions d'un dialogue le plus paisible possible. Ce jour-là, l'organisation des obsèques se fit en présence de la défunte, toujours calée dans son fauteuil, incarnant le contraste entre le monde, en perpétuel mouvement, et celui des morts, figé dans le temps.

Toutes les questions qui se posent alors sont déjà un chemin de deuil. Choisir le lieu où le défunt va reposer jusqu'au jour des obsèques, arrêter une date pour la cérémonie, ou encore écrire le texte d'un faire-part ou d'une annonce dans la presse, sont autant d'actes qui aident à entrer dans la réalité de ce que l'on vit. Alors, même dans les circonstances les plus dramatiques, cette confrontation au concret de l'organisation, produit un certain apaisement.

Tandis que le temps du deuil est long, celui des rites funéraires est court. En effet, dans un délai allant de 24 heures au moins, à six jours au plus, les obsèques doivent avoir lieu. C'est court si l'on considère toutes les décisions à prendre et les étapes à vivre, mais c'est aussi parfois très long. Spécialement pour ceux qui décident de veiller le défunt à leur domicile, il est un juste temps, au-delà duquel il devient difficile de tenir. Mais il est aussi frappant de constater combien nous ne savons plus, bien souvent, prendre le temps de vivre la séparation. C'est ce que révèle une étude statistique, réalisée dans plusieurs funérariums, selon laquelle la durée des visites que font les familles à leurs défunts, ne dépasse pas, en moyenne, les dix minutes.

Les circonstances de la mort ont bien sûr leur importance. Lorsqu'elles sont brutales et tragiques (accidents, suicides, meurtres, attentats, cataclysmes...), le deuil est traumatique.

Au moment de l'organisation des obsèques, il convient d'être particulièrement attentif aux conditions de la veille du défunt, lorsque celle-ci est possible. Comment croire, en effet, à la mort d'un proche, jusque-là en pleine santé, quitté quelques heures auparavant, si l'on ne peut le voir et le toucher ?

La psychologie du deuil nous enseigne qu'après le choc, s'installe la dépression, marquée par une altération plus ou moins grande de l'état général (troubles de l'appétit, du sommeil, fatigue...). Beaucoup de personnes endeuillées témoignent alors du poids du silence sur ce qu'ils vivent et de la solitude qui en découle. Sans vêtements qui les distinguent, sans cérémonies du souvenir, les personnes endeuillées sont souvent privées d'occasions de paroles pour dire et redire leur souffrance, pour manifester la vigueur du souvenir qu'ils conservent du défunt. C'est un peu comme si, les obsèques passées, une norme sociale voulait que l'on revienne le moins possible sur cet événement douloureux. Cette attitude est surtout bien commode. On est en effet gauche face à la souffrance d'autrui. On a peur de faire de la peine. Et pourtant, quel bien immense peuvent faire toutes les réflexions consolantes, toutes les lettres envoyées, qui manifestent à l'endeuillé que l'on est conscient de sa peine. Ce besoin de raconter son histoire et de parler de sa souffrance est présent pendant des mois, voire des années. De mes dix ans d'expérience sur les questions de la mort et des funérailles, je retiens une chose principale : l'impérieuse nécessité d'entourer les personnes en deuil, de se rendre aux obsèques et de multiplier les marques d'attention à leur égard en osant, sans mauvaise pudeur, leur parler de ce qu'ils vivent. C'est parce que les occasions sociales de le faire se sont raréfiées, que ce rappel me semble nécessaire.

Alors que la fête d'Halloween offre un spectacle macabre, insultant pour ceux qui sont confrontés à la réalité de la mort,

la fête du 2 novembre connaît actuellement, au sein de l'Église catholique, un regain d'intensité. Des paroisses proposent en effet aux familles ayant organisé des obsèques en leur sein au cours de l'année écoulée de se réunir pour un office commun. Sans être la résurgence des messes de fin de deuil, ces célébrations sont des temps de mémoire bien nécessaires et qui rencontrent un large écho dans le public concerné. Ainsi, au-delà du jour des obsèques, l'accompagnement communautaire qu'offrent ces paroisses, s'inscrit, pour ceux qui le souhaitent, dans la durée.

Inspirées par le modèle anglo-saxon, les associations d'aide aux personnes endeuillées se sont multipliées, au cours des dix dernières années, à travers toute la France. On en dénombre pas moins de trois cent quarante cinq²⁰, travaillant pour la plupart en réseau. Leur objectif est de resocialiser le deuil et non de le médicaliser. La preuve en est le rôle prépondérant que jouent les bénévoles dans ces associations. Ce sont eux qui assurent, dans la majorité des cas, les entretiens avec les personnes endeuillées. Parfois, des groupes sont constitués, réunissant plusieurs personnes dont les deuils ont quelque chose de commun. Un animateur est au centre des discussions, toujours très libres, où chacun peut exprimer ce qu'il vit et entendre d'autres expériences, d'autres souffrances.

Le deuil, mot dont l'origine latine, *dolere*, signifie souffrir, a-t-il une fin ? Finit-on par ne plus souffrir de la perte d'un être cher ? Oui, dans la mesure où émerge : « Une relation nouvelle avec le disparu, de nature différente, fruit lentement mûri d'une

20 In le guide : *Vivre le deuil* réalisé par France Info et la Fondation de France, aux Éditions Jacob-Duvetnet, 2001.

solitude acceptée », comme le précise René-Claude Baud²¹, « cette solitude, victoire lentement gagnée sur l'isolement, qui permet l'émergence de la mémoire globale de la relation avec l'être aimé, qui seule peut révéler à l'endeuillé les dimensions cachées jusqu'ici du mystère de la relation d'amour donné et reçu, l'épaisseur du lien tissé dans une histoire parfois usée par le temps. » Alors, lorsque la réalité et l'actualité de cet amour finissent par s'imposer, l'absence physique peut être acceptée.

Édith, une amie, mère de quatre enfants, profondément croyante, écrit quatre mois après le décès de son mari de quarante-cinq ans : « Une certitude, de l'ordre de la foi m'a été donnée à la mort de mon mari : il est heureux, je suis malheureuse et pourtant je suis moi aussi appelée au même bonheur à venir. Ce qui paraît insupportable, est le temps qui nous sépare de ce grand rendez-vous. C'est dans cette durée que se situe le travail de deuil. Il s'agit de maîtriser l'impatience. Des aides nous sont données pourvu qu'on accepte le discernement. Elles n'arrivent pas par magie, elles passent par les visages qui nous entourent. Il faut sans cesse sortir de l'enfermement dans lequel cette situation de séparation nous emprisonne pour accepter de recevoir des grâces. » Si tant et tant de gens ressentent comme une certitude la présence bienfaisante des défunts dans leur vie, cette matière relève de l'indicible. À chacun son expérience de la communion des saints. Les mots ne peuvent que trahir et dénaturer cette réalité profonde.

21 In Le compte rendu du XXIII^e congrès de la Société de Thanatologie, novembre 1995, Atelier *La résolution du deuil* animé par René-Claude Baud, jésuite, philosophe et membre fondateur de l'Association *Albatros*.

Le cimetière est pour beaucoup de nos contemporains, le lieu vivant de la mémoire des morts. Il n'y a qu'à voir la vivacité du pèlerinage annuel de la Toussaint où tant de gens viennent fleurir leurs tombes. Les cimetières ressemblent alors, l'espace de quelques jours, à un immense bouquet magnifiquement coloré.

Ce lien à la sépulture, qui permet de raviver la mémoire et de la transmettre aux descendants, est profondément humanisant. Il constitue aussi un lien physique avec nos morts, duquel les fantasmes sur la réalité de la décomposition des corps ne sont souvent pas absents. Dans certaines régions rurales de Roumanie, l'inhumation d'un défunt est précédée par l'exhumation du dernier mort enseveli. C'est un membre de la famille qui procède à ce rite. Chaque os déterré est lavé dans un mélange de vin et de vinaigre, puis placé dans une boîte en bois qui sera ensuite inhumée. À mesure que les restes sont déterrés, les souvenirs du défunt ressurgissent dans une longue lamentation pleine d'émotion.

Beaucoup de personnes, confrontées à un décès subit, n'ont pas de lieu pour enterrer leur proche. Il faut alors, dans des délais très courts, trouver une solution. Dans le cas de Marie, morte accidentellement dans sa dix-huitième année, ses parents ont choisi de l'enterrer dans la terre, sans construire de caveau, et pour une durée de quinze ans, ce qui était la durée la plus courte. Ce choix était une solution temporaire, parce qu'il fallait se décider vite, dans un état de choc absolu. Et finalement, les quinze ans sont passés bien vite. Un jour est arrivée une lettre annonçant en des termes administratifs que si la famille ne procédait pas à une exhumation des restes, ces derniers seraient placés dans l'ossuaire du cimetière. Ce courrier fut reçu comme une invitation à revivre le drame d'il y a quinze ans. Il réactualisait

tous les détails de l'épreuve passée et interrogeait les parents sur l'état du corps de leur enfant.

Il fut décidé, au terme de longues discussions, de créer un caveau de famille, et d'y déposer les restes de la défunte. Le jour venu, les parents attendaient dans le nouveau cimetière. Ils n'avaient pas assisté à l'exhumation, mais tenaient à assister à la réinhumation. Leur soulagement, à la vue de la petite boîte contenant les ossements de leur fille, fut immense. Ce corps qu'ils craignaient de retrouver entier, comme si le temps n'avait pas fait son œuvre, était à présent réduit à si peu de chose. Leur deuil trouvait là, manifestement, une occasion d'avancer, de mûrir, de se transformer, à l'image du corps de leur enfant.

VIII

Mort, rites et religion

Là où est le corps mort, est le rite funéraire. L'un va difficilement sans l'autre. Nous l'avons vu précédemment, dans le cas des disparus en mer, où l'on cherche à « donner corps » à la dépouille perdue à travers un objet symbolique. Et ce n'est pas la moindre des violences des attentats du 11 septembre que d'avoir pulvérisé à tout jamais des milliers d'innocents dans les décombres des « tours jumelles ». L'être humain attribue au cadavre une valeur humaine et symbolique. C'est un instinct chez lui, c'est un signe de son humanité. C'est d'ailleurs ce qui le distingue du monde animal. Les plus anciennes traces de rites funéraires, qui remontent à trente mille ans avant l'ère chrétienne, constituent les premières traces de civilisation.

Respecter la dépouille mortelle, est la façon la plus élémentaire de manifester la dignité de toute personne humaine. Il n'y a qu'à voir, pour s'en convaincre, la façon dont les guerres civiles et les génocides anéantissent presque toujours les rites funéraires et nient par-là le caractère unique et sacré de tout individu, jusque dans la mort. Les charniers du Rwanda, du Kosovo et d'ailleurs l'ont, au cours des dernières années, dramatiquement rappelé au monde.

Pourtant, au quotidien, cette dimension du respect est sans doute l'une des plus difficiles à vivre et à tenir. Sans la présence des proches pour qui le corps mort est encore une personne que l'on a aimée, sans la dimension du sens qu'apporte le religieux, le mort perd vite son statut d'humain au profit de celui de chose. On le transporte, on le stocke, on se préoccupe de sa conservation, de sa présentation, mais il n'est plus, pour ceux qui le manipulent, une personne. Il ne peut pas en être autrement dans une société qui exige, au nom de la salubrité publique, que les défunts rejoignent les lieux qui leur sont affectés, où règnent inévitablement répétition et usure.

Les religions sont à l'origine de nombreux rites qui établissent, en acte et en parole, le respect des défunts. C'est d'ailleurs l'un des points communs des confessions juives, musulmanes et chrétiennes, face à la mort : toutes professent et mettent en œuvre le respect de la dignité de tout défunt. De nombreux rites, plus ou moins codifiés, tels que l'encensement, l'aspersion, les fleurs ou encore la toilette mortuaire le manifestent publiquement.

Pour les professionnels de la mort, en revanche, assumer lucidement les contraintes de la vie actuelle, tout en préservant la dignité des défunts, est une réelle difficulté. Comment rappeler à tous ceux qui côtoient quotidiennement les morts, la nécessité d'adopter des comportements respectueux ? C'est sur cette question difficile que j'ai été amené à travailler avec des confrères des pompes funèbres. Notre groupe était composé de représentants des différents métiers du secteur funéraire. Quant à notre méthode de travail, elle consistait à analyser les actes réputés « techniques », c'est-à-dire ceux que nous faisons hors du regard des proches. La finalité de cette observation était d'évaluer nos comportements de professionnels (à l'occasion, par exemple, d'une mise en

bière), au regard de leur valeur affective et surtout symbolique, voire religieuse.

C'est ainsi que nous nous sommes retrouvés, un matin, dans le laboratoire d'un funérarium, pour observer, en témoins discrets et attentifs, un « soin de conservation ». Cet acte, qui consiste à remplacer le sang du défunt par un liquide coloré à base de formol, permet de retarder les altérations physiques de la mort. Le développement de cette pratique (plus d'un tiers des défunts font l'objet de soins de conservation aujourd'hui) est très caractéristique de l'évolution des mentalités. Il résulte d'une double recherche de sécurité : celle des proches, à qui l'on garantit par là un « beau défunt », et celle des professionnels, qui craignent de se voir reprocher la vue des premiers signes de la putréfaction charnelle.

Les hommes et les femmes qui exercent ce métier s'appellent des thanatopracteurs. Quotidiennement, ils effectuent ces soins, qui durent plus une heure, dans des hôpitaux, des funérariums ou des domiciles. Leur vie suppose sans doute une forme de clivage interne tant il semble difficile d'assumer une pareille fonction. En dehors des domiciles familiaux, ils effectuent leur tâche sans même voir les proches des défunts. Ils apprêtent un visage, jusqu'à le maquiller, sans rien savoir de la personne morte et de sa façon de s'arranger.

Ce matin-là, en assistant au travail du thanatopracteur, nous avons délibérément choisi d'observer une de nos pratiques les moins montrables, car parmi les plus dures à regarder. Conscient de cette réalité, un malaise diffus habitait le petit groupe que nous formions. Pourtant, l'arrivée du professionnel contribua à détendre l'atmosphère. Son regard clair et la simplicité de ses propos dégageaient un sentiment d'équilibre bien réconfortant en de pareilles circonstances.

Nous nous étions regroupés autour d'un brancard où était déposé le corps d'une femme défunte, recouverte d'un drap blanc. L'homme débuta alors son travail, tout en commentant chacun de ses gestes. Rapidement, la scène devint si éprouvante qu'un de nous, qui exerçait des fonctions commerciales, loin des réalités physiques de la mort, commença à se sentir mal. En quittant notre groupe, au bord du malaise, il mit ses dernières forces à s'excuser. Son départ permit de libérer la parole entre nous. En quelques minutes, avec des mots pesés, chacun avait exprimé ses sentiments face à la dureté de la scène.

Pendant ce temps, j'avais remarqué, à la porte d'une salle mitoyenne de la nôtre, un manège inhabituel pour cet établissement. Des femmes arabes, manifestement étrangères au personnel du funérarium, entraient et sortaient, demandant parfois quelque chose à un employé qui se trouvait là. En interrogeant ce dernier, j'appris qu'il s'agissait d'une toilette rituelle musulmane, réalisée par les propres filles de la défunte, suivant un rituel bien précis.

Intrigué par ce qui se vivait, ce jour-là, derrière cette porte fermée, j'ai obtenu d'assister, quelques mois après, à une de ces toilettes rituelles. « C'est un travail qui fait partie du culte », me dit Mohamed dont c'est une des fonctions au sein de sa communauté. « Beaucoup de gens en ont peur. Moi, il me met en paix. Il me montre que cette vie n'est qu'un passage. Quelle que soit la vie que nous menons, un jour il nous faudra partir les mains vides, en laissant tout. » Alors, de ses mains d'hommes, je le vis, sur la paillasse où reposait le défunt, réaliser des gestes simples, peu différents de ceux des professionnels, mais avec une toute autre dimension humaine et symbolique. Cette fois, les mêmes réalités de la mort étaient porteuses d'un sens qui les transcendait. Plutôt que le malaise

ressenti avec mes confrères, j'ai trouvé, dans la dureté de la scène, une forme de beauté et de douceur.

Après avoir mis un tablier sur ses vêtements, et enfilé des gants, il devêtit le défunt et le lava avec de l'eau et du savon. Alors, ce que l'on nomme abusivement « toilette » dans les services funéraires et qui consiste simplement à habiller le mort, prit tout son sens. L'eau abondait et glissait sur la peau du défunt. Puis Mohamed saisit une serviette et le frictionna. D'une pièce de tissu il fit trois morceaux. Suivant en cela une technique bien précise, il en enveloppa le mort. Ce dernier ressemblait, au terme de ce rite, à un prince du désert ! Avant de nouer le dernier morceau du linceul, il parsema le corps inerte de camphre. Tout, dans ce que je voyais, était imprégné de respect.

Repensant alors au soin de conservation auquel nous avons assisté, les contrastes me semblèrent saisissants. Au respect de la différence des sexes dans la toilette rituelle, s'opposait l'impudeur de notre groupe. Aux liens de foi et de compassion qui unissaient le mort et celui qui le lavait, s'opposait l'anonymat des mains professionnelles. À la tradition et la simplicité des gestes du croyant, s'opposait la technicité du thanatopracteur.

Dans les quatre Évangiles, les rites funéraires juifs à l'occasion de la mort de Jésus ont une place non négligeable. L'attention et les soins dont le corps supplicié du Christ fait l'objet y sont relatés. Joseph d'Arimathie, homme bon et juste (Luc 23-50), un homme influent, membre du conseil (Marc 15-43), obtient de Pilate de pouvoir inhumer Jésus. Il l'enveloppe alors dans un linceul dont l'évangéliste précise qu'il était neuf (Matthieu 27-59). « Le Sabbat terminé, Marie-Madeleine, Marie, mère de Jacques, et Salomé achetèrent des parfums

pour aller embaumer le corps de Jésus. De grand matin, le premier jour de la semaine, elles se rendent au sépulcre au lever du soleil (Marc 15-1) ». Le chemin rituel d'un défunt juif de l'époque a été intégralement respecté. Ce n'est qu'à son terme que la résurrection intervient. La vraie vie se manifeste une fois que le corps du Christ a été pleinement honoré.

La dignité inaliénable de la personne humaine, trouve son fondement dans la tradition biblique, au chapitre 2 du *Livre de la Genèse*, selon lequel : « L'homme a été créé à l'image et à la ressemblance de Dieu. » Si Dieu a façonné le corps humain, son respect doit se perpétuer jusque dans la mort. La lecture des textes évangéliques confirme et renforce ce principe de dignité. En se faisant homme, par le mystère de l'Incarnation, Dieu donne au corps humain sa valeur sacrée. Non seulement il a été le support unique d'une vie biologique, intellectuelle et affective, mais il a aussi été le temple de l'Esprit saint. Le corps d'une personne n'est pas seulement une enveloppe provisoire, c'est un instrument vivant, conjoint à Dieu, uni indissociablement à lui. Tout cela justifie la préférence sans cesse répétée de l'Église catholique pour l'inhumation, mode de sépulture du Christ.

Dans les représentations artistiques du drame de la crucifixion, l'image de la *pietà* frappe l'homme depuis bien longtemps. Marie, tient dans ses bras, non plus l'enfant, mais l'adulte au corps meurtri. Les bras ouverts, chargés de ce lourd fardeau, elle l'offre en contemplation à notre humanité violente.

La présence des défunts dans les églises pour la célébration de leurs funérailles est un signe fort et contemporain de la place de la dépouille mortelle dans le rite funéraire. Les protestants, qui, par volonté de manifester leur foi dans la résurrection et leur sollicitude à l'égard des vivants, ne faisaient

traditionnellement pas entrer les morts dans les temples, sont largement revenus, à la demande des familles en deuil, sur ce type de comportement.

Je me souviens d'un jeune pasteur qui, lors d'une conférence publique, avait développé une vision du corps mort très dévaluée et négative, car, disait-il, « seule la foi des vivants compte vraiment ». La salle l'avait copieusement hué. Le mort est en effet de retour au cœur du rite funéraire et les religions qui sont, dans leurs pratiques rituelles, en phase avec ce constat, répondent mieux aux attentes conscientes et inconscientes des familles.

La tradition juive, qui valorise beaucoup la toilette rituelle, est porteuse d'une contradiction apparente : d'une part elle rappelle la dignité et l'intégrité de toute dépouille mortelle, mais d'autre part elle insiste sur l'impureté rituelle du cadavre. Ce dernier est même une source majeure d'impureté. Sa présence à la synagogue est très rare. Sa mise en terre doit être la plus rapide possible. En fait, cette impureté n'a pas de connotation morale, mais veut seulement manifester que la mort est le non-sens par excellence.

Les rites funéraires juifs et musulmans sont, aujourd'hui encore, fortement codifiés. Leur mise en œuvre ne dépend pas de la pratique et de la croyance du défunt et de sa famille. Elle est la même pour tous. Il y a là une grande différence avec la pratique chrétienne, qui ouvre de plus en plus sur une diversité de comportements. De la messe de funérailles au simple temps de prière à la levée de corps, le spectre des modes de célébration est large. Il est en effet de plus en plus souvent tenu compte, pour définir le parcours rituel, à des degrés divers, de la foi de celui qui est mort et de ceux qui restent.

Dans le monde hospitalier, cette distinction entre les rites funéraires codifiés et ceux qui le sont moins, est très présente. Infirmières et aides soignantes sont avides de connaître les bonnes pratiques en cas de décès de malades juifs ou musulmans. La peur de ne pas respecter un rite et de commettre quelque chose d'irréparable est grande.

Le caractère norme des rites juifs et musulmans explique également l'existence de pompes funèbres confessionnelles de ces religions. Les familles appartenant à ces communautés souhaitent, dans les circonstances d'un deuil, trouver un prestataire qui connaisse précisément les rites qu'il importe de respecter. À Paris, dans le quartier de la Goutte d'or, où résident de nombreux musulmans, un établissement de pompes funèbres a été reconverti, il y a de cela quelques années, en pompes funèbres musulmanes. Un jour, une personne âgée, de confession chrétienne et habitant le quartier depuis sa naissance, s'est présentée dans ce bureau, pour organiser les obsèques de son mari. D'un pas hésitant, elle était venue demander si les pompes funèbres musulmanes accepteraient d'enterrer chrétiennement son mari en terre de France !

Les questionnements auxquels les confessions chrétiennes sont confrontées en ce qui concerne les évolutions pastorales actuelles, ne se retrouvent pas de la même manière chez les juifs et les musulmans. Sans doute cela tient-il en partie au caractère communautaire et minoritaire de leur intervention. Mais aussi, je crois, au respect par tous d'un protocole rituel précisément codifié, à suivre dans son intégrité, y compris en ce qui concerne la vie quotidienne pendant le temps du deuil.

IX

Questions pastorales autour de la mort

En associant le corbillard des pauvres, voulu par le défunt, aux fastes de la pompe funèbre républicaine, les obsèques de Victor Hugo ont laissé voir, par contraste, jusqu'où pouvaient aller les signes de discrimination sociale à l'occasion d'un enterrement. Chapelle ardente au domicile, décoration à l'antique au moyen de tentures à l'intérieur des églises, portails extérieurs, rien n'était trop beau pour qui en avait les moyens. Les classes d'enterrement ont institutionnalisé ces pratiques, non sans un certain cynisme. Nous devons au souffle du concile Vatican II et particulièrement à la constitution sur la liturgie promulguée par Jean XXIII en 1963, la simplification de la pompe funèbre et de ses dérivés.

Cependant, ces évolutions, vécues parfois de façon très rapides et radicales, ajoutées au puissant mouvement social de déni de la mort à partir des années cinquante, ont favorisé l'effondrement des rites. Car, même si les classes d'enterrement constituaient des codes sociaux insupportables et fort peu évangéliques, ils n'en étaient pas moins des repères. Leur disparition en un temps record a donc laissé un vide

favorisant le « bricolage rituel » auquel nous sommes arrivés aujourd'hui.

La pastorale des funérailles de l'Église catholique, c'est-à-dire la façon qu'elle a d'accompagner les demandes d'obsèques, porte les traces de cette histoire récente. Il n'existe en effet pas de pastorale qui offre une telle diversité de pratiques d'un diocèse à l'autre. Cette diversité n'est pas qu'un signe de richesse. Elle révèle aussi la recherche en cours, au sein de l'Église de France, pour s'adapter aux nouvelles demandes. Les besoins des familles ont profondément évolué, notamment parce qu'elles viennent à l'Église, dans les circonstances d'un deuil, par l'intermédiaire des pompes funèbres. Or, cette médiation n'est pas indifférente. Elle favorise notamment des comportements consuméristes, pas toujours conciliables avec la façon dont fonctionnent les paroisses. Se pose également la question du volume de ces demandes au regard de la baisse du nombre des prêtres. De même, la multiplication des lieux potentiels où cette pastorale pourrait se déployer suscite des réponses variées.

L'organisation des obsèques est fondée, actuellement en France, sur la distinction très nette entre le rôle matériel *des* pompes funèbres d'une part, et le rôle spirituel et religieux des paroisses d'autre part. Les fonctions semblent si clairement définies que l'on trouve des affiches au fond de beaucoup d'églises recommandant aux familles de se rendre d'abord aux pompes funèbres avant toute autre démarche.

Malheureusement, cette distinction a vécu. Elle rend même de moins en moins compte de la réalité. En effet, dans l'organisation des obsèques, les frontières entre le matériel et le religieux sont de plus en plus poreuses. Pour des familles sans repères ni contact avec l'Église, la rencontre avec les pompes funèbres est déterminante.

Il ne s'agit pas ici de faire un mauvais procès à ces entreprises en les accusant de détourner les familles de la dimension religieuse des obsèques. Le problème est plus subtil. Lors de la rencontre d'organisation des obsèques, sont face-à-face, des familles en deuil très majoritairement éloignées de l'Église, et des prestataires de services marchands. L'un des critères qui détermineront la qualité de la prestation de l'entreprise sera la commodité de son organisation. Or, le parcours rituel traditionnel avec le passage à l'église, est souvent perçu, surtout en ville, comme contraignant. C'est pourquoi de plus en plus d'obsèques sont célébrées dans les funérariums, les hôpitaux ou les crématoriums, au détriment des églises paroissiales. En 1997, les évêques de France rappelaient²² : « Il ne faudrait pas craindre de rappeler aux entreprises de pompes funèbres que l'Église catholique demande le respect des diverses stations et qu'il n'appartient pas à ces entreprises de se substituer aux pasteurs pour décider directement avec les familles du déroulement des funérailles. »

On perçoit bien l'ambiguïté de la situation : rien ne remplacera le service des pompes funèbres, mais peut-on demander à ces structures, dont le rôle est commercial, d'exposer aux familles le sens et les bienfaits du parcours funéraire que propose l'Église ?

Le mélange des dimensions matérielles et spirituelles produit ses effets nocifs notamment en ce qui concerne l'argent destiné au culte. Dans beaucoup de lieux, à travers la France, l'habitude a été prise de faire encaisser par les pompes funèbres l'argent de l'église. C'est à la fois un service rendu

22 *Points de repère pour la pastorale des funérailles. Document Épiscopat, septembre 1997.*

par l'opérateur funéraire et un soulagement pour les pasteurs dont beaucoup ne goûtent pas de devoir mêler l'argent à la mort. Seulement, cette organisation est loin d'être indifférente. Elle revient en effet à intégrer le culte dans la facture des pompes funèbres, au même titre qu'un sous-traitant. Elle assimile insidieusement, dans des esprits non-religieux, le culte à une prestation marchande. Or, comme toute prestation commerciale, l'intervention de l'Église n'échappe pas, dans cette organisation, à la tarification. Que reste-t-il alors, de la dimension d'offrande qui est sensée régir les flux financiers entre les particuliers et les paroisses ? Seule l'offrande permet à ceux qui ont beaucoup de donner plus et à ceux qui ont peu de donner moins. L'abandon de cet état d'esprit est très dommageable. Et il n'est pas étonnant, dans ces conditions, de commencer à entendre certains opérateurs funéraires critiquer le niveau des sommes demandées par les paroisses. Pourtant, ces dernières sont bien modestes au regard du service rendu. L'accueil par les prêtres et les laïcs, souvent pendant des heures, l'éclairage, le chauffage et l'entretien de l'église, ainsi que l'organiste et parfois un chantre, donnent lieu à une rémunération qui représente en moyenne 5 % des frais réglés par les familles à l'occasion d'un deuil.

Intégrée à la facture des pompes funèbres, la prestation religieuse est passible des mêmes traitements que n'importe quelle prestation. C'est ainsi qu'un prêtre appelé pour une bénédiction lors d'une levée de corps s'est vu décommandé peu de temps avant les obsèques. La famille avait en effet revu le devis de l'opérateur funéraire à la baisse. L'économie s'était donc portée sur le service religieux. Furieux d'être traité comme le bois du cercueil, le prêtre appela la famille pour maintenir sa venue, celle-ci n'étant en aucune manière dépendante du moindre paiement.

L'exemple des contrats obsèques est également très édifiant. Par ces formules d'assurance, tout individu peut prévoir et payer ses propres funérailles à l'avance. Or, ces contrats intègrent la plupart du temps la dimension culturelle et l'argent destiné à la paroisse. Malheureusement pour l'Église, il n'est pas rare qu'au décès du souscripteur, la somme prévue pour le culte soit la même que vingt ans plus tôt, et donc insuffisante pour couvrir les frais engagés. Outre que cette situation est scandaleuse, elle pose en plus un réel problème juridique. Dans quelle mesure de tels contrats peuvent-ils légalement prendre en compte une offrande destinée à un tiers ? Ce dernier n'est en effet pas partie au contrat, mais se trouve malgré tout lié dans l'exécution d'une prestation promise.

La pastorale des funérailles pose par ailleurs la question du nombre toujours très important des célébrations (70 % des obsèques), dans un contexte de diminution du nombre des prêtres. Ces derniers ont-ils eux-mêmes du goût à assurer ce service public paroissial qui reste ouvert à toutes les familles, y compris celles que l'on ne voit jamais et qui ne répondent pas pendant la liturgie des obsèques ? Il y a indéniablement eu, et il demeure encore parfois, une forme de lassitude à l'égard d'une pastorale de la mort, pesante, répétitive et triste, alors que les pastorales de la vie ont tant besoin des prêtres.

Le développement du rôle des laïcs, depuis une vingtaine d'années, dans la pastorale des obsèques, est parfois perçu comme une solution de crise. Il constitue avant tout une redécouverte du fait que l'accompagnement des familles en deuil est une tâche pour tous les baptisés. L'ancienne tradition des confréries en a longtemps été l'illustration. Cependant, comme tous les aspects de la pastorale des funérailles, la définition du rôle des laïcs est également marquée par la diversité des pratiques. Absents en certains lieux, leur

intervention peut aller du simple accueil des familles à la présidence complète des obsèques. Le plus souvent, les laïcs accueillent et préparent la liturgie avec la famille du défunt, la célébration étant présidée par un prêtre de la paroisse. Presque partout, aujourd'hui, le principe de la participation active des laïcs à la pastorale des funérailles est acquis. Cela constitue une véritable avancée. La disponibilité des accueillants, leur statut d'hommes et de femmes ordinaires, membres de la communauté paroissiale et d'habitants du quartier, donne de l'Église un visage humain et accessible.

Le nombre des laïcs actuellement en formation à travers les diocèses sur ces questions est impressionnant. Tous ne donneront pas suite, mais le fait qu'ils souhaitent se former à l'accueil des personnes en deuil, est en soi un signe positif. Les équipes ainsi formées vivent bien souvent de grandes richesses. Leur membres font un travail de groupe authentique grâce auquel chacun peut partager ses expériences et le poids des souffrances rencontrées.

Le désir qu'un prêtre célèbre les funérailles d'un proche reste fort dans le public. Un membre d'une équipe paroissiale d'accueil des personnes en deuil le rappelait récemment²³ : « 90 % des funérailles sont célébrées par des familles sans conviction religieuse. Mais j'ai observé que pour celles-là le prêtre a une *aura* irremplaçable. C'est un homme à part, indissociable du moment des obsèques. Ils sont donc déçus quand c'est un laïc qui célèbre. » Cet a priori évolue généralement dès le premier contact en vue de la préparation de la célébration. Cette rencontre est l'occasion, pour toutes

23 *Les laïcs, nouveaux acteurs des funérailles*, in le hors-série de *Croire Aujourd'hui Avec les personnes en deuil*, Bayard 2002.

ces personnes sans rapport avec l'Église, d'en découvrir un nouveau visage.

L'accompagnement qu'assurent les laïcs en charge de la pastorale des funérailles est souvent d'une grande sensibilité. Il les amène à pénétrer en fort peu de temps au cœur de l'intimité des familles et de leur histoire familiale. La propension des personnes endeuillées à se dire est bien connue. La bonne gestion de telles situations suppose l'apprentissage d'une juste distance relationnelle et le respect d'une stricte discrétion. Dans le diocèse de Toulon, très actif dans ce domaine, les laïcs ont été regroupés dans une confrérie appelée *Communion Saint-Lazare*. Outre la formation initiale, ses membres sont invités, au cours d'une célébration annuelle, présidée par l'évêque, à signer une charte commune qui stipule notamment : « (...) J'ai conscience que l'expérience du deuil est une épreuve réelle qui exige de ceux qui l'accompagnent une attitude humble et respectueuse de compassion et de présence amicale. »

Le principe d'une évaluation régulière et personnelle, des pratiques de chacun, par une personne extérieure au groupe, ne serait-il pas salutaire pour ces équipes ? De même, les mandats des laïcs en charge de la pastorale des funérailles ne gagneraient-ils pas à revêtir un certain formalisme et notamment à avoir un terme prédéterminé ? Les risques d'appropriation de la mission par certains d'entre eux en seraient sans doute diminués d'autant.

Un autre des grands défis pastoraux posés par les funérailles concerne la façon de tenir compte de l'éclatement des lieux de la mort ? Car ce ne sont plus seulement trois étapes et trois lieux (domicile, église et cimetière), mais six, qu'il faudrait investir. L'hôpital, le funérarium et le crématorium sont en effet des lieux qui revendiquent une place dans le parcours

rituel contemporain. Faut-il pour autant les investir tous ? Quelles sont les conséquences qui découlent de ces choix ?

Actuellement en France, la diversification des lieux et des modes de sépulture, favorise une grande variété des dispositifs pastoraux. Ainsi, dans tel diocèse des prêtres président des temps de prière au crématorium, alors que dans un autre on a décidé de ne pas s'y rendre du tout. Dans tel hôpital on assure toutes les demandes de bénédictions à la levée de corps alors qu'ailleurs on ne les assure qu'exceptionnellement. Or ce qui est en jeu, c'est bien plus qu'une question de gestion du temps et des ressources humaines. Ce sont des questions pastorales fortes qui détermineront pour l'avenir les conditions de rencontre entre des familles souvent sans pratique ni culture religieuse et des chrétiens chargés de les accompagner dans un dernier adieu à leur proche.

La prolifération, en une quinzaine d'années, des funérariums privés, au point que la plupart des entreprises de pompes funèbres auront bientôt le leur, a également suscité des réponses pastorales contrastées.

À Bayonne, où le funérarium compte parmi les premiers en France, la présence catholique date de son ouverture. Un aumônier y réside et y célèbre des messes de funérailles dans une chapelle qui a été construite sur place. Progressivement, le funérarium est devenu le lieu de la mort dans l'agglomération. L'avantage est que tout le monde le connaît. Dès qu'un décès survient, le réflexe de la population est de s'y rendre pour saluer le défunt et sa famille. On peut toutefois se demander dans quelle mesure ce dispositif n'a pas vidé les paroisses des obsèques et contribué ainsi à cantonner la mort dans un lieu spécialisé.

À Lyon, une équipe diocésaine, appelée *l'Autre Rive*, assure des célébrations d'obsèques hors des paroisses et donc principalement dans les funérariums. La place des laïcs y est centrale. Selon les témoignages des membres de cette équipe, un pourcentage non négligeable de leurs accompagnements n'auraient aucune connotation chrétienne.

Enfin à Paris, des laïcs sont installés six jours par semaine au funérarium. Ils y assurent l'équivalent des prières au domicile. Si une famille souhaite une célébration d'obsèques, on l'adresse à une paroisse. Ce n'est qu'exceptionnellement que la célébration peut avoir lieu sur place. Leur présence n'étant pas annoncée par les entreprises de pompes funèbres lors de l'entretien d'organisation, les membres de l'équipe diocésaine se présentent à la porte des salons où sont exposés les défunts et proposent de prier avec les familles. L'accueil que leur réservent ces dernières est globalement très positif, tant le besoin de soutien, de gratuité et de sens est immense.

Voilà, à travers ces exemples, trois façons différentes d'investir les funérariums, sachant que dans une grande majorité des cas, aucune présence d'Église n'y est assurée. Actuellement, il s'en faudrait de peu pour que ces lieux deviennent une solution de rechange aux célébrations d'obsèques en paroisse. Ce choix ne manquerait pas, s'il était fait, d'avoir un écho dans un public sans pratique religieuse. Se poserait alors, notamment, la question de la multiplication de *ces* établissements et donc du délicat choix entre les funérariums des différentes pompes funèbres. À moins que l'Église ne les investisse tous, sachant que l'on en dénombre mille deux cents actuellement en France !

Le statut de la célébration d'obsèques dans ces lieux privés et du célébrant lui-même, n'est pas évident. En Grande-Bretagne, je me souviens d'avoir suivi un pasteur qui officiait

régulièrement dans ce type d'institution. Peu de temps après, je le retrouvais au siège de la société de pompes funèbres dont dépendaient les funérariums. Il me dit, en rangeant ses vêtements liturgiques dans le vestiaire prévu à cet effet : « Je fais un peu partie de l'entreprise ! »

Ici même, en France, il existe des funérariums dans lesquels des entreprises funéraires ont installé des prêtres ou des religieux plus ou moins en rupture de banc et à qui la dite entreprise apporte de substantiels revenus. Ces situations sont en général dénoncées par les diocèses, mais les consignes ne sont pas toujours suivies d'effets. À Paris, nombre de pompes funèbres ont trompé leurs clients en organisant des obsèques catholiques avec de faux prêtres. Cela peut sembler de la fiction. C'est pourtant un quotidien bien réel et sur lequel il est très difficile d'avoir prise. Comment en effet empêcher des organisations sans le moindre lien avec l'Église, mais offrant les apparences du rite catholique, de se louer pour des enterrements ? Quant aux entreprises, quoi de plus efficace que ces personnages aux apparences trompeuses et qui s'adaptent à toutes les exigences pour aller bénir un corps à l'hôpital, au funérarium ou au crématorium ? Même si elles sont extrêmes, ces situations sont là pour nous montrer avec quelle facilité, la dimension religieuse peut être instrumentalisée.

En ce qui concerne le cimetière, étant donnée la diminution du nombre des prêtres, certains diocèses ont décidé de façon radicale que ces derniers n'accompagneraient plus jamais les familles à l'étape de l'inhumation. Une telle mesure vise à faire respecter l'égalité de traitement entre les familles, sans distinction de pratique dominicale. L'argument principal est qu'il est difficile de refuser aux uns ce que l'on a accordé aux autres. Malheureusement, un tel choix n'en suscite pas moins

de cruelles désillusions chez de bons catholiques pratiquants et prive les pasteurs d'un signe concret de compassion qui peut s'avérer très bénéfique.

Enfin, le crématorium ne faisant pas exception, certains diocèses ont décidé d'y être, tandis que d'autres ont exclu toute présence religieuse sur place, préférant affecter un lieu d'église proche, à l'accueil et au rassemblement des familles concernées.

La diversité de ces réponses d'Église dit bien la complexité des demandes qui s'adressent à elle. Alors, dans ce paysage en pleine mutation, je retiendrais volontiers l'expression employée par le diocèse de Toulon pour qualifier l'un des objectifs qu'il poursuit : « Passer d'une pastorale d'accueil à une pastorale de proposition. »

X

Pourquoi un Service catholique des funérailles ?

*« Moi, Tobit, j'ai marché sur des chemins de vérité
et dans les bonnes œuvres tous les jours de ma vie
(...) J'enterrais quand j'en voyais, les cadavres de
mes compatriotes. »*

Livre de Tobie

Lorsque l'idée de créer un service funéraire catholique a germé, j'ai été frappé par le nombre de personnes qui m'ont rétorqué, mi-étonnées, mi-courroucées : « Mais alors, vous allez faire de la concurrence aux pompes funèbres ! » Manifestement, il y avait là une ligne jaune à ne pas franchir, une sorte de tabou. À la réflexion, ces réactions m'ont permis de comprendre certaines réalités.

La première, c'est que même si la plupart de mes interlocuteurs reconnaissent l'existence d'un problème autour des obsèques et des pompes funèbres, la force du *statu quo* reste très grande. Autrement dit, tout changement dans ce domaine très largement lié à la tradition, semble compliqué et périlleux. Pourquoi faudrait-il changer quelque chose à un système qui, apparemment, marche ?

La seconde réalité est que, pour beaucoup de chrétiens, actuellement, les questions de foi sont difficilement conciliables avec une activité économique. Il y aurait, selon eux, un grand danger à mêler des objectifs spirituels à une activité commerciale. Sur ce point, ma réponse n'a jamais varié : le mélange entre les enjeux spirituels et matériels se vit quotidiennement dans le bureau des pompes funèbres. Il n'est plus temps de le regretter, mais plutôt d'en tenir compte et d'apporter des réponses. L'Église catholique ne pourra pas longtemps, sans perdre sa liberté d'action, déléguer à des agents d'entreprises commerciales, dont le rôle est de vendre des prestations, le soin d'assurer la mission d'explication du sens et de la valeur des rites qu'elle propose.

Je reconnais bien volontiers que si l'Église pouvait se dispenser d'intervenir dans le domaine funéraire, ce serait plus confortable. Mais alors, comment parviendra-t-elle, particulièrement dans des grands centres urbains, à rejoindre les personnes touchées par un deuil, sans pratique religieuse et qui souhaitent un hommage chrétien pour dire adieu à leur défunt ? Comment fera-t-elle connaître sa proposition rituelle si elle n'est pas en mesure de la mettre concrètement en œuvre ? La création d'un service funéraire catholique est une manifestation supplémentaire de la nouvelle place de l'Église catholique dans la société, plus modeste, mais innovante.

Cette initiative n'a par ailleurs aucune visée hégémonique. Il n'est pas question de remplacer les opérateurs existants, mais plutôt d'agir au milieu d'eux, en collaboration avec eux. Personne ne souhaite déclarer la guerre à des entreprises avec lesquelles l'Église catholique collabore quotidiennement. De la qualité de cette collaboration dépend aussi le réconfort des familles en deuil. En revanche, il s'agit d'être au cœur d'une

profession et d'un secteur d'activité, pour y expérimenter une autre façon d'accompagner le deuil.

Cette approche pose la question de la présence au monde de l'Église. L'existence d'écoles ou d'hôpitaux catholiques rejette-t-elle pour autant les écoles et les hôpitaux laïques dans l'ombre ? Ces établissements ne sont-ils pas plutôt l'incarnation concrète de la sollicitude des chrétiens à l'égard de la société sur des points aussi cruciaux que l'éducation ou la santé ? La création, en novembre 2000, du Service catholique des funérailles (SCF), entend être une manifestation supplémentaire de cette sollicitude, cette fois dans le domaine de l'organisation des funérailles.

Dans un premier temps, le SCF s'est cantonné à la préparation des obsèques à l'avance. Sur le thème *Parler de la mort pour mieux la vivre*, l'association a diffusé un dépliant proposant, à ceux qui le souhaitent, d'enregistrer leurs dernières volontés. Pour cela, un livret intitulé : *Mes obsèques à l'Église catholique* a été édité. Il permet d'exprimer ses souhaits pour chacune des trois étapes du parcours funéraire catholique à savoir : le lieu où le défunt repose, la célébration à l'église et le dernier adieu. Des éléments plus spirituels sur des textes ou des musiques peuvent également être notés.

Une telle démarche de préparation de ses propres obsèques à l'avance ne risque-t-elle pas de contraindre les proches, le jour venu, en limitant leur participation ? Cette crainte est justifiée lorsque l'on considère la façon dont le choix de la crémation s'impose parfois dans certaines familles, sans concertation. En l'espèce, l'esprit est différent. Remplir le livret du SCF n'est pas un exercice solitaire. Nous veillons à ce qu'il soit l'occasion de dialogues, en couple, avec les enfants, dans les paroisses et avec les membres de l'association. Par

ailleurs, les indications qu'il contient ont un caractère plus indicatif qu'impératif.

Je peux témoigner ici de la vraie richesse des dialogues que nous avons avec ces personnes qui nous confient leurs dernières volontés. Pour en avoir vécu des dizaines, j'affirme qu'il y a là un vrai service. La solitude est si grande, dans une grande ville, que des gens isolés en viennent à se demander qui pourvoira à leurs funérailles. Après avoir fait enregistrer leurs dernières volontés, leur soulagement est palpable. C'est comme une étape de la vie qui passe, « qui ne fait pas mourir », mais qui libère.

Puis, les premières familles confrontées à un décès, se sont présentées à notre porte. Nous avons alors expérimenté l'accompagnement des personnes en deuil, dès l'annonce de la mort d'un proche. Cette fonction s'est donc imposée à nous, de façon indissociable de la démarche d'anticipation. Être disponible pour aider des personnes qui viennent d'apprendre un décès, c'est vivre, de façon concrète, le service de la compassion. Face à la somme de questions, d'incertitudes et d'angoisses qui assaillent les familles dans ces circonstances, être là, au nom de l'Évangile, leur procure un grand réconfort. Parmi les témoignages reçus de familles accompagnées par le SCF, figure celui de cet homme qui nous a contacté dans l'heure qui a suivi le décès de son père très âgé. Peu de temps après, son fils nous écrivait pour souligner que le service que nous lui avons rendu lui semblait « correspondre à un réel besoin pour tout chrétien touché par un deuil, tout particulièrement dans les instants qui suivent le décès, compte tenu du désarroi dans lequel plonge la brutalité de la mort, alors même qu'elle est précédée d'une longue maladie ou qu'elle touche une personne d'un grand âge ». Le secours de l'Église, à cet instant charnière où la vie verse dans les souffrances du deuil, est une manifestation concrète et forte de compassion.

Je suis convaincu que le service des personnes endeuillées, au nom de la foi, dans les questions les plus concrètes de l'organisation des obsèques, nous amène à redécouvrir une démarche de charité, éminemment chrétienne. Les employés des pompes funèbres sont habitués à cette reconnaissance qui, lorsque tout se passe bien, leur est adressée. Je témoigne que de vivre cette assistance, au nom de Jésus-Christ, constitue un véritable cadeau qui touche les cœurs en profondeur.

Le soulagement que ressentent les familles en deuil lorsqu'elles sont en confiance, est à la mesure des peurs qui les habitent : peur de ne pas savoir faire, d'oublier quelque chose, de se faire voler, de ne pas prendre les bonnes décisions... À ces peurs, nous essayons de répondre par une écoute authentique, tout en instaurant un climat de liberté. Car le rite n'est pas un chemin de passivité, bien au contraire. Les rites funéraires sont un cadre que chacun est invité à habiter en apportant sa participation concrète. L'entretien d'organisation des obsèques est donc un temps d'élaboration où se dessinent, progressivement, par petites touches, les contours des funérailles. Chaque décès est particulier, chaque famille est différente, et le chemin parcouru pour organiser des obsèques porte toujours la trace de cette singularité.

Aux pompes funèbres, on évoque souvent les « attentes des familles » auxquelles l'agent funéraire est censé répondre en proposant les services et prestations de l'entreprise. Cette façon d'évoquer la relation avec les clients, laisse penser que les professionnels n'influencent pas les choix de ces derniers, mais se contenteraient de les mettre en œuvre. Cette affirmation me semble fautive. Prétendre rester neutre face à des personnes désorientées et souvent ignorantes de ce qu'il est possible de faire, s'apparenterait à de l'insensibilité. On ne peut exercer ce métier sans influencer, d'une façon ou

d'une autre, les personnes endeuillées. La question est plutôt de savoir ce qui inspire l'attitude et le discours de l'agent funéraire : l'humanisme, le souci commercial ou la foi ?

Au sein d'une structure funéraire catholique, comme le SCF, nous assumons pleinement d'influencer les familles qui s'adressent à nous. Nous affichons même cette attitude de conseil, puisque nous sommes là au nom d'une institution qui, depuis des siècles, structure, dans la société française, les rites funéraires, à savoir l'Église catholique. Notre accueil est marqué du sceau bienfaisant de cette tradition chrétienne dont la pierre d'angle est le parcours en trois étapes. Ce magistère d'influence, pleinement assumé, s'appelle la vision catholique des funérailles. Celle-ci n'a rien de monolithique ou de rigide, mais elle s'adosse à une tradition, à une vision anthropologique à la fois toujours actuelle et en perpétuelle adaptation aux réalités contemporaines.

Les premières personnes que nous avons été amenées à recevoir au SCF, nous ont rapidement donné l'occasion de mettre en œuvre ce projet. Ainsi, Marie, qui venait de perdre sa sœur, s'est adressée à notre association dans un désir profond d'être conseillée sur ce qu'il était bon de faire. Accompagnée de son mari, elle nous précisa d'entrée de jeu qu'elle était d'une famille de mineurs « qui n'aimait ni les patrons, ni les curés » ! Pourtant, sa sœur avait manifesté à plusieurs reprises, au cours de son agonie, le désir d'être baptisée. Porteuse de ces informations apparemment contradictoires, Marie demandait une crémation, avec si possible : « Une prière avant la mise à la flamme. » Tout au long du dialogue avec ce couple, je me souviens avoir exprimé certains conseils, dont le principal était de ne pas organiser la célébration des obsèques au crématorium. Sans rien imposer, mais en prenant le temps d'expliquer ce que représente la station au crématorium, ils

sont arrivés à la conclusion qu'une cérémonie dans la paroisse de leur domicile serait préférable. Le jour des obsèques, l'église était aux trois-quarts pleine. Personne n'assista à la crémation et, deux jours plus tard, après avoir été chercher les cendres au crématorium, nous les déposâmes, en présence de la famille, dans le caveau familial. Entre ce parcours rituel, et celui qui aurait consisté à se rendre directement dans une salle du crématorium, pour une longue attente, dans un cadre insipide, il y a une vraie différence. Elle est faite de proximité, de lien social et d'humanité. Seul un accompagnement, dès l'annonce du décès, pour organiser les funérailles, a permis ce résultat. Seul un service funéraire catholique permettra d'être présent au moment où les décisions cruciales sont prises.

Le magistère d'influence que l'Église aspire à vivre auprès des familles en deuil, amènera probablement à la redécouverte ou même à l'invention de rites anciens, actuellement abandonnés. Le SCF en a déjà fait l'expérience en proposant de déposer des défunts, après la fermeture du cercueil, dans les églises. Cette pratique ancienne peut, dans certains cas, correspondre à un réel besoin. Elle ne suppose pas d'équipements particuliers de la part des paroisses et permettrait de revivifier le rite de la veillée dont les évêques nous disent qu'elle « s'intègre utilement au dispositif rituel et devrait être encouragée par les pasteurs là où elle a disparu ou bien là où elle tendrait à disparaître ».²⁴ Ce temps est en effet propice à l'expression libre des sentiments à l'égard du défunt, tant par des prises de parole, la diffusion de musiques et la lecture de textes, tout en gardant ainsi, à la célébration des obsèques proprement dits, son caractère religieux.

24 *Points de repère pour la pastorale des funérailles. Document Épiscopat, septembre 1997.*

Sans capacité de mise en œuvre directe de ses propositions rituelles, l'Église risque de se voir de plus en plus limitée à un rôle restreint, à connotation parfois quasi-magique et dans des cadres inadaptées. Inversement, en donnant mission à une structure d'exercer au quotidien le métier d'agent funéraire, l'Église peut parvenir à mieux faire connaître sa vision des obsèques, au milieu des entreprises de pompes funèbres.

Ces dernières ont su participer, souvent avec talent, au débat public sur la mort. Par des écrits ou des colloques, ces entreprises contribuent au nécessaire échange des expériences d'accompagnement de la fin de vie et du deuil. Quel est, dans ce concert, la place de l'Église catholique ? Parvient-elle à faire suffisamment entendre son point de vue et à faire connaître son expérience humaine auprès des personnes en deuil ? Il est dans les missions d'un service funéraire catholique de contribuer à mieux faire entendre cette voix, afin qu'elle tienne toute sa place au milieu de celle des psychologues, des crématistes et autres thanatologues. Le travail d'humanisation des pratiques funéraires passe aussi par un travail de communication qui fasse évoluer les mentalités.

Il reste à définir les contours concrets d'un tel service afin que le public en perçoive la valeur ajoutée. Autrement dit, qu'est-ce qui différencie le Service catholique des funérailles des autres entreprises de pompes funèbres ?

Un service catholique

L'identité catholique d'un service funéraire doit en premier lieu garantir le respect d'un rituel porté par une tradition qui est une source de réconfort et une aide dans l'épreuve du deuil. Cette garantie passe par la mise en œuvre, en l'adaptant à chaque situation familiale particulière, de la vision catholique

des funérailles qui ose dire ce qui est bon pour l'homme et ce qui contribue à le détruire ou à offenser la dignité des défunts. Cette pratique passe notamment par une qualité de service irréprochable. Le respect des différentes étapes, et donc des différents temps qui constituent le rituel catholique des funérailles, favorise une meilleure annonce de l'espérance chrétienne en la résurrection. À contrario, dans un parcours funéraire amputé, dominé par les questions de commodité, la dimension du sens est condamnée à se réduire sans cesse.

Un statut associatif

Le statut associatif, que la loi prévoit pour l'exercice des pompes funèbres mais qu'aucune structure n'a adopté, veut manifester que l'enrichissement d'actionnaires n'est pas l'objectif du SCF. Cette liberté doit permettre, tout en ayant soin d'assurer la juste rémunération des services rendus, de desserrer l'étau du profit qui pèse sur le secteur funéraire.

Une participation de bénévoles

La présence de bénévoles est un signe concret de resocialisation des rites funéraires, un contrepoids à l'hyper-professionnalisation de tout ce qui touche aux obsèques. Leurs fonctions restent à préciser dans le temps. Mais d'ores et déjà ils contribuent de façon déterminante au fonctionnement du SCF. Composée d'une quinzaine de personnes, notre équipe a grandi à mesure que le service s'est développé. Progressivement, les différents charismes se sont révélés : l'accueil téléphonique, la réception de familles pour organiser des obsèques et l'accompagnement en cérémonies. Dans une ville comme Paris, il arrive que personne ne soit disponible pour assurer un temps de prière, notamment pendant les vacances d'été.

Certains d'entre nous ont donc plus particulièrement le don de savoir vivre ce type d'accompagnement. Pour toute l'équipe, le premier engagement est la disponibilité. Elle se manifeste par la permanence téléphonique que nous assurons, de jour comme de nuit, tous les jours de l'année.

Présents dans les services de soins palliatifs et dans les paroisses pour la célébration des funérailles, les bénévoles font donc leur entrée dans le monde très fermé du funéraire. Ils sont les garants d'un accueil humain, chaleureux et spontané. Ils contribuent à rappeler aux salariés que tout ce qui se fait à l'occasion d'un décès à longtermis été pris en charge par des proches, des voisins et des amis.

Un esprit de sobriété commerciale

Sur le plan de l'offre de services et de prestations, le SCF se donne pour règle la recherche d'une réelle sobriété commerciale. Cela signifie que si la proposition de services funéraires est un commerce, ce dernier peut éviter de tomber dans les dérives du type de celles évoquées précédemment autour du cercueil. Deux ou trois modèles de cercueil peuvent largement correspondre aux besoins et couper court à une surenchère sans justification.

Si les cercueils sont vendus à des prix élevés, c'est qu'ils abritent l'essentiel des gains des entreprises de pompes funèbres. Cela pose la question de la rémunération des services funéraires. Actuellement, comme dans d'autres métiers, les services humains (portage, maître de cérémonie, organisation et formalités) sont sous-payés par les clients, tandis que les fournitures, et donc principalement le cercueil permettent de confortables marges. Une telle situation n'est pas saine. Il est inutile de déplorer les défauts de comportement de certains

ouvriers de la mort si leur activité n'est pas revalorisée. Les difficultés de recrutement que connaît actuellement le secteur funéraire sont en partie liées à la faiblesse du niveau de certaines rémunérations.

Le Service catholique des funérailles, premier service catholique de pompes funèbres actuellement en France, inscrit son action dans la tradition des associations de charitables. Il souhaite concilier les exigences d'un service professionnel et la manifestation concrète de la solidarité des chrétiens à l'égard des personnes endeuillées.

ANNEXE

L'organisation des obsèques d'un proche est toujours une épreuve.

Au choc de l'annonce du décès, s'ajoutent en effet toutes les incertitudes quant à ce qu'il convient de décider.

Voici donc quelques conseils pour vivre ce temps. Ils sont le fruit d'une expérience au contact des familles.

Aucun de ces conseils n'est une vérité absolue. Tout est affaire de circonstances, d'état psychologique et de foi.

1 – Comment préparer l'entretien d'organisation des obsèques :

Pour organiser des obsèques, il faut sélectionner une entreprise. Or, dans ce domaine, on ne manque pas de conseillers en tous genres. Ceux-ci se concentrent parfois dans les hôpitaux. Investis de l'autorité hospitalière, ils n'hésitent pas à désigner le prestataire qu'il vous faut. J'ai eu récemment l'occasion d'écouter une de ces personnes, à l'occasion d'un deuil familial. Son assurance n'avait d'équivalent que son incompétence dans le domaine funéraire. Gardons-nous donc bien d'écouter ces avis qui sont malheureusement trop souvent intéressés.

Plutôt que la démarche des devis, inadaptée en la circonstance, je pense qu'il est préférable d'appeler une ou

deux entreprises pour leur parler de ce que l'on vit, et voir ainsi leurs réactions. L'attitude au téléphone, les réflexions immédiates en disent souvent long sur les personnes à qui on a à faire. De plus, mieux vaut proposer que le rendez-vous ait lieu au domicile, si cela est possible. C'est sur notre terrain, entouré de nos proches, que nous serons le mieux à même d'aborder ces questions.

Lors de l'entretien d'organisation, il est important de ne pas être trop nombreux afin de pouvoir décider sans trop de difficultés. Il est préférable d'élaborer un scénario complet et de le soumettre ensuite à tous les membres de la famille, que de se réunir à trop de monde et ne jamais parvenir à se mettre d'accord.

La durée de cet entretien d'organisation va d'une heure au minimum à trois heures. Sur ce point, la seule recommandation qui vaille est de prendre son temps. Des questions émergent toujours auxquelles on n'avait pas pensé. Mieux vaut, en la matière, revenir plusieurs fois sur ce que l'on a prévu que de regretter ensuite.

Il importe par ailleurs de bien tenir compte des intentions exprimées, de son vivant, par le défunt.

Les papiers nécessaires sont le certificat de décès remis par le médecin, le livret de famille s'il en existe un et les papiers relatifs à la concession en cas d'inhumation.

L'entreprise de pompes funèbres, dans un esprit de service, a généralement tendance à prendre toutes les démarches en charge. Sachons toutefois que leur intervention peut durer plus longtemps que si nous faisons les choses nous-mêmes. Il en est ainsi, dans certains cas, pour les actes de décès. Si nous souhaitons en disposer immédiatement, sachons que

les mairies les délivrent plus vite aux particuliers qu'aux prestataires de pompes funèbres.

2 – Où déposer le corps du défunt avant ses obsèques ?

Les obsèques sont un parcours qui va du lieu de décès au lieu du dernier repos. « Porter quelqu'un en terre » implique un déplacement d'un point à un autre. La première étape, celle qui précède les obsèques, peut être déterminante. Pour en décider le lieu, il importe de prendre le temps de réfléchir. Le premier critère est celui de l'état moral et physique. Pas question, en effet, de veiller un défunt à la maison, si on ne s'en sent pas la force.

Il existe trois lieux où l'on peut décéder :

La voie publique : elle implique le transfert à l'Institut médico-légal d'où le défunt ne sortira que pour les obsèques.

Le domicile : on peut y rester ou être transféré dans un funérarium.

L'hôpital : où l'on peut rester dans la chambre mortuaire prévue à cet effet, ou bien être transféré au domicile ou encore au funérarium.

La veille du défunt peut, quant à elle, se dérouler en quatre lieux différents :

La veille au domicile est d'une grande intensité. Elle ramène sans cesse les vivants à la réalité de la perte et permet de prendre le temps d'un dernier face à face avec le défunt. L'entourage peut se manifester par des visites de condoléances. Les points critiques sont l'exiguïté de nombreux logements qui complique les choses, ainsi que la durée de cette veille qui peut être éprouvante. Il n'en reste pas moins que, de l'avis de

ceux qui ont vécu cet événement, il a été source de beaucoup de réconfort.

Le défunt peut être exposé sur un lit de la maison, dans son cercueil ouvert ou fermé.

Les soins de conservation peuvent être utiles mais n'ont rien d'automatiques. Ils s'imposent lorsque des questions manifestes d'hygiène se posent. Sinon, l'application de pains de glace peut très bien convenir.

L'hôpital offre un cadre de plus en plus souvent convenable, avec des boxes où le défunt est exposé chaque fois que la famille le demande. Le personnel est la plupart du temps dévoué et le service est gratuit ce qui est loin d'être négligeable.

Les défauts principaux sont l'accessibilité limitée à quelques heures dans la journée et le fait de rester dans l'enceinte de l'hôpital à une étape qui n'a plus rien à voir avec les soins.

Le funérarium est un intermédiaire entre la maison et l'hôpital. Il est généralement accessible à toutes les heures du jour et parfois de la nuit. On peut y disposer d'un salon privatif.

Le danger est de confondre funérarium et lieu de célébration des obsèques. Quant à son prix, entre les transports, les soins de conservation et le séjour, il atteint facilement les 750 euros !

L'église paroissiale peut être le cadre d'une veillée. Pour cela, il faut demander au curé de ladite paroisse l'autorisation d'y déposer le corps la veille des obsèques, dans le cercueil fermé. Cette pratique, très ancienne et largement abandonnée,

ne suppose pas d'aménagement particulier et requiert une « Autorisation de dépôt temporaire » délivrée par les mairies.

3 – Comment organiser une veillée funéraire ?

La veillée funéraire reste importante dans le rituel catholique des funérailles. Son organisation, à la paroisse, au domicile, au funérarium ou à l'hôpital, peut se vivre en famille, avec ou sans l'aide d'un prêtre ou d'un laïc de la communauté chrétienne.

C'est l'occasion de lire des textes, d'évoquer des histoires concernant le défunt et d'écouter des musiques qu'il aimait.

Il importe que quelqu'un accepte de présider ce recueillement, largement ouvert à la spontanéité. Il convient en effet d'agencer les différents temps et de distribuer la parole.

Des supports existent pour préparer une veillée autour du défunt. Citons à titre d'exemple :

Prière pour les défunts, à la maison et au cimetière, Rituel des funérailles IL, chez Desclée-Mame.

Dire adieu, À la maison, Au cimetière, hors-série de Prions en Église, chez Bayard-Presses.

Devant la mort, recueil de textes non bibliques, Les Éditions de l'Atelier.

4 – Comment choisir les fournitures de pompes funèbres ?

En ce qui concerne le cercueil, le premier modèle en chêne massif, avec ses équipements (croix, plaque d'identification, capiton et produits d'hygiène) doit pouvoir convenir. Cela signifie qu'il doit être esthétique et simple. Si ce n'est pas le cas, c'est que votre prestataire a organisé sa gamme de façon

à décourager les gens de choisir les modèles simples. C'est plutôt mauvais signe le concernant.

Le capiton est souvent laid et « froufrouteux », ce qui révulse bien des gens, particulièrement pour l'enterrement d'un homme. N'hésitez donc pas à choisir un modèle sans aucune fioriture, uni et en tissu simple.

Un cercueil de ce type, avec tous ses équipements, doit coûter entre 750 et 950 euros (prix 2002). À ce niveau de prix, la norme sociale est respectée et l'entreprise de pompes funèbres gagne sa vie.

À noter que les frais d'ouverture et de fermeture des tombes sont élevés. Cela représente en effet du savoir-faire, du temps et donc de l'argent.

Pour ce qui est des moyens d'annoncer les obsèques, les faire-parts ont tendance à être de moins en moins pratiqués. Ils ont le défaut d'arriver souvent très tard par rapport à la date de la cérémonie. Les annonces dans la presse sont un média extrêmement efficace. Elles permettent de toucher des personnes bien au-delà du cercle des proches et de renouer avec des personnes perdues de vue. Leur coût est en revanche élevé.

5 – Comment organiser une célébration d'obsèques ?

Le principal conseil est de préférer une paroisse, accessible à tous, à tout autre lieu (hôpital, funérarium ou crématorium). Les paroisses offrent un cadre adapté pour un hommage digne et respectueux. On y est accueilli et l'on y prend le temps de dialoguer avec les familles en deuil afin de préparer la liturgie. Ce temps de préparation est l'occasion d'un dialogue en vérité. On peut l'aborder avec confiance.

Le dossier *Pour célébrer les funérailles à l'Église*, dans la collection *Fêtes et Saisons* aux Éditions du Cerf, est un support irremplaçable. Plus tôt on peut en bénéficier, mieux on l'utilisera. Car l'un des objectifs de la préparation est de choisir les textes qui seront lus. Ce dossier en apporte un choix très complet.

La préparation d'une feuille qui sera distribuée à l'église est toujours utile. L'assistance pourra mieux suivre, particulièrement les personnes étrangères à toute pratique religieuse et il restera quelque chose d'écrit concernant cette liturgie.

6 – Que faire en cas de crémation ?

Là aussi, la recommandation principale tient en peu de mots : la crémation du corps n'ayant rien d'un rite, le crématorium n'est pas un lieu de célébration d'obsèques. La célébration paroissiale reste donc la clef de voûte des funérailles. Le corps est ensuite acheminé au crématorium, avec ou sans la présence des proches pour y être brûlé à une date qui importe peu. Au moment de la remise de l'urne, il importe d'avoir prévu de façon définitive une destination finale (sépulture de famille ou columbarium).

7 – Comment organiser un adieu au cimetière ?

Faisant suite à la célébration paroissiale, cet adieu a vocation à être court. Il suppose qu'une personne de l'assistance accepte de diriger la prière. Celle-ci peut comprendre une courte introduction, suivie de la lecture d'un passage d'Évangile et de la récitation du *Notre Père*. Une dernière bénédiction du cercueil ou le dépôt d'une fleur peuvent être les derniers gestes avant de se séparer du défunt.

8 – Faut-il prévoir un temps de rencontre et de convivialité après les obsèques ?

Oui, certainement. À la maison, au restaurant ou n'importe où ailleurs, ce temps de rencontre autour d'un verre est l'occasion de rencontrer tous ceux qui se sont joints à la peine des proches. En ville, cela est rendu difficile du fait que peu de gens vont au cimetière. Cependant, même différé, ce rassemblement mérite d'être organisé tant il est généralement humainement très riche, car plein de vérité.

9 – Faut-il prévoir une célébration à la mémoire du défunt après les obsèques ?

Oui. Cela marque une étape dans le deuil et permet de réunir des personnes qui n'ont pas pu être présentes le jour des obsèques. Cette messe a vocation à être organisée à la paroisse du dernier domicile du défunt. La tradition des messes anniversaires est en réalité toujours très vivace dans l'Église actuellement.

**Service catholique des funérailles
9, rue Léon Vaudoyer
75007 Paris**

Table des matières

Préface du cardinal Lustiger	5
I Ne dites pas à ma mère que je suis croque-mort, elle me croit directeur de la communication	7
II La mort obscène	23
III Que reste-t-il des rites funéraires ?	37
IV Le droit, complice de la mort confisquée	53
V La mort professionnalisée, ou le règne des ambiguïtés commerciales	63
VI La crémation en question	75
VII Des rites pour mieux vivre le deuil	87
VIII Mort, rites et religions	99
IX Questions pastorales autour de la mort	107
X Pourquoi un Service catholique des funérailles ?	119

ANNEXE :

Guide pour l'organisation d'obsèques catholiques	131
--	-----

La mort confisquée

Fruit de dix ans d'expérience dans le secteur funéraire, ce livre est un cri d'alarme. Christian de Cacqueray dénonce les effets pervers de notre ignorance des réalités de la mort : fragilité des personnes endeuillées, réponses professionnelles, certes adaptées aux contraintes de la vie moderne mais pauvres de valeurs symboliques et de sens, déclin des rites funéraires traditionnels...

Parce que nous avons tout à perdre de cette évolution, Christian de Cacqueray plaide pour une nécessaire re-socialisation du temps des obsèques, fondée sur une approche humaniste.

Avec nuances et humour, Christian de Cacqueray pose des questions, stimule notre réflexion, propose des solutions et – surtout – agit depuis deux ans en animant sur le terrain une nouvelle association : le Service catholique des funérailles.



Christian de Cacqueray, né en 1962, est marié et père de quatre enfants. Maître en droit et diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, il a travaillé pendant quinze ans dans le secteur de la communication avant de fonder, en novembre 2000, à Paris, le Service catholique des funérailles.



C.L.D.

13 €
ISBN 2-85443-415-3